Le rôle du fort [illegible] dans le dévelo[illegible] Nouvelle-France [illegible] à 1760

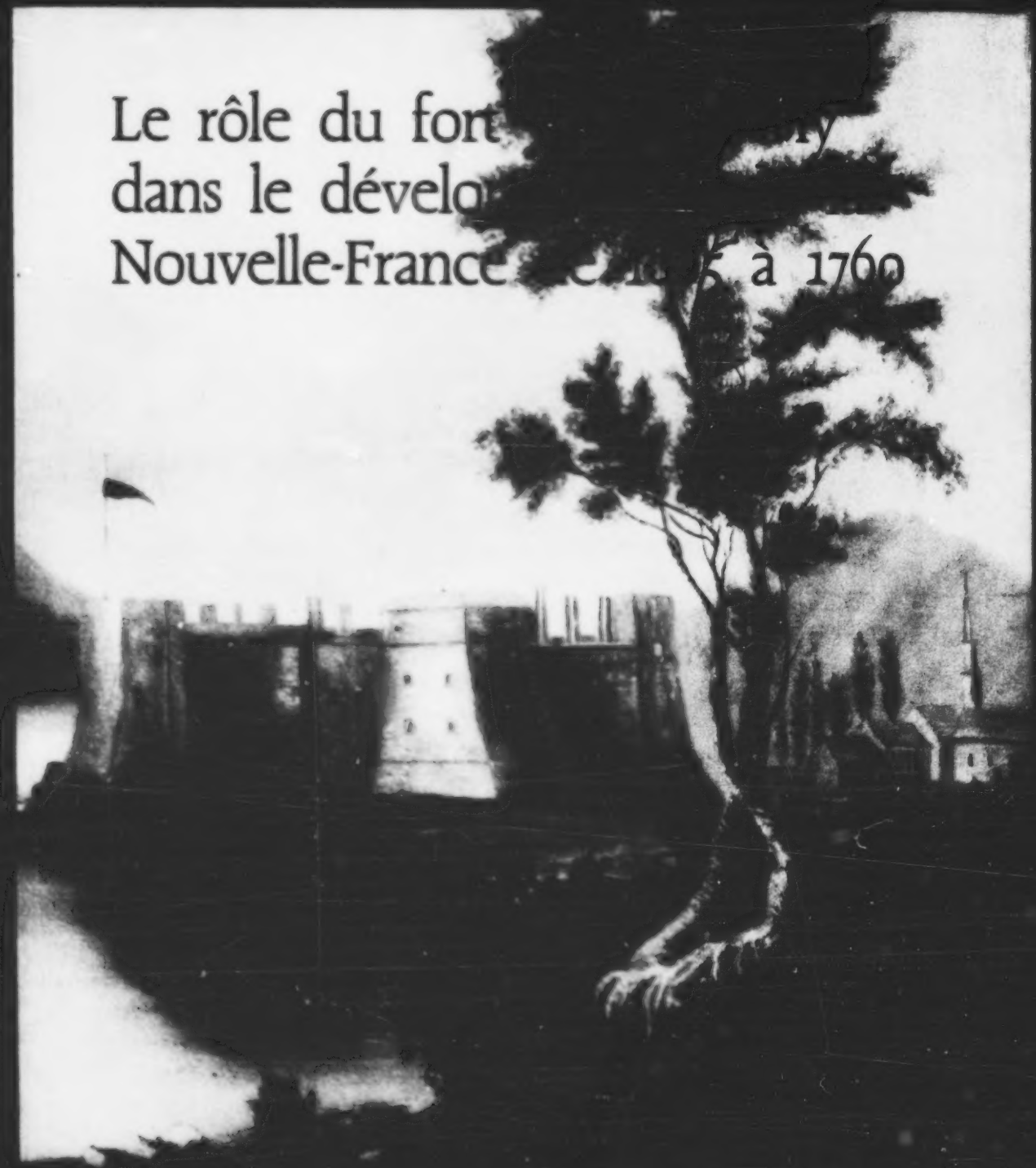

Cyrille Gelinas

86-0309/

Le rôle du fort de Chambly dans le développement de la Nouvelle-France de 1665 à 1760

Cyrille Gélinas

Études en archéologie
architecture et histoire

Direction des lieux et des parcs
historiques nationaux
Parcs Canada
Environnement Canada
1983

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1983.

En vente au Canada par l'entremise de nos agents libraires agréés et autres librairies, ou par la poste au Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9.

This issue is available in English as "The role of Fort Chambly in the development of New France, 1665-1760" (catalogue no. R64-139/1983E) in Canada through authorized bookstore agents and other bookstores, or by mail from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Quebec, Canada K1A 0S9.

Prix Canada: 5,25 $
Prix à l'étranger: 6,30 $
Prix sujet à changement sans préavis.

Nº de catalogue: R64-139/1983F
ISBN: 0-660-91049-7

Publié avec l'autorisation
du ministre de l'Environnement,
Ottawa, 1983.

Révision, conception et maquette: Suzanne Adam-Filion

Les opinions exprimées dans le présent ouvrage sont celles de l'auteur et ne sont pas nécessairement partagées par Environnement Canada.

Pour obtenir la liste de nos publications, prière de s'adresser au chef des publications de recherches, Parcs Canada, 1600 Liverpool Court, Ottawa, Ontario, K1A 1G2.

Couverture: huile d'un artiste inconnu représentant le fort de Chambly. (Archives publiques Canada, C-5224.)

Table des matières

Sommaire 4

I La Vallée du Richelieu: le cadre géographique 4
II Le climat général avant l'arrivée du régiment de Carignan-Salières 9
L'arrivée des Européens 9
La désorganisation du monde indien 11
III Le régiment de Carignan et la construction des forts du Richelieu 12
Les années tragiques 12
L'arrivée des renforts 12
Les campagnes de Tracy et de Courcelles 15
IV La deuxième guerre franco-iroquoise et la guerre de la ligue d'Augsbourg, 1687-1701 18
Les compagnies franches de la marine 18
Chambly durant la deuxième guerre franco-iroquoise: son utilité 19
L'implication des colonies anglaises dans le conflit et le retrait graduel des Iroquois 24
V La guerre de la Succession d'Espagne, 1702-1713 27
La réorganisation de la défense du Richelieu: une préoccupation urgente 27
La construction du fort de pierre 31
Chambly durant la guerre de la Succession d'Espagne 33
VI L'intermède de la paix d'Utrecht et l'essor de la contrebande 35
L'attrait des comptoirs de traite anglais 35
Les premières mesures de contrôle 35
Quelques saisies de marchandises 38
Les Indiens servent d'intermédiaires 39
Les Anglais dans la colonie 40
VII De la guerre de la Succession d'Autriche à la fin du régime 41
Chambly, un changement d'orientation 41
Le développement du réseau routier et le problème du ravitaillement 44
La capture des forts du Richelieu et la chute de la colonie 47
VIII Les compagnies franches de la marine en garnison à Chambly, 1683-1760 50
L'évolution des effectifs 50
Les employés non militaires 52
Les conditions de vie 53
Les occupations des soldats à Chambly: une brève esquisse 56

Conclusion 58
Appendice. L'hiver de 1665-1666 au fort Sainte-Anne 60
Notes 63
Bibliographie 72

SOMMAIRE

Par cette étude sur le fort de Chambly, je n'ai pas tant voulu rajouter à l'histoire militaire de la nouvelle-France ni à celle de la vallée du Richelieu qu'à présenter dans une nouvelle optique les raisons expliquant cette persistante présence militaire de la France dans la région du Richelieu. La construction de cinq forts par le régiment de Carignan le long de cette rivière en 1665-1666 ne fut pas le fruit d'un caprice administratif. L'agressivité des Iroquois qui provoqua cette décision s'explique elle aussi, cette agressivité n'étant certes pas la manifestation d'un obscur instinct cruel et sanguinaire inhérent à ce peuple. Il en va de même pour les guerres franco-anglaises, détestables manifestations impérialistes en territoire étranger. De 1665 à 1760, le fort de Chambly a subi bien des avatars. Malgré cela, il traversa toute cette période et bien davantage, même s'il eut parfois du mal à remplir les multiples rôles qu'on lui confia. Ce phénomène a grandement retenu mon attention. J'aurais voulu accorder plus de place aux soldats, ces simples exécutants, qui formèrent les garnisons du fort de Chambly. Malheureusement, on les connaît peu. Les sources que j'ai utilisées pour bâtir cette étude ne me permirent pas d'élaborer davantage. Mais ce n'est que partie remise. Dans une étude à venir portant sur le fait militaire dans la vallée du Richelieu, je porterai une attention plus détaillée aux soldats. Le dépouillement des archives notariales et judiciaires entrepris depuis peu, fournira une matière plus abondante et permettra une analyse plus fouillée.

Soumis pour publication en 1977 par Cyrille Gélinas, Parcs Canada, région du Québec.

Chapitre I
LA VALLÉE DU RICHELIEU: LE CADRE GÉOGRAPHIQUE

En choisissant le promontoire de Québec comme le site d'un établissement permanent en 1608, Champlain ne se trompait guère. Lieu commode pour la traite, Québec offrait à ses premiers habitants européens des défenses naturelles importantes et un contrôle satisfaisant sur le fleuve. Cette grande voie d'eau prenant sa source dans cette lointaine "mer intérieure" était appelée à jouer un rôle de premier plan tout au long de l'histoire canadienne. Adjacent à cette artère courait un important et complexe réseau fluvial extrêmement ramifié, donnant "rapidement" accès à des régions très éloignées. Ce contexte géographique explique en partie le rapide rayonnement de la Nouvelle-France sur une si grande partie de l'Amérique. Il explique aussi en partie la longue résistance[1] d'une poignée de Canadiens face aux colonies anglaises jouissant pourtant d'un avantage numérique écrasant. Pouvant se déplacer plus rapidement que leurs adversaires, les Canadiens profitaient généralement de l'effet de surprise et en retour, réagissaient plus promptement aux entreprises de l'ennemi. On observe ce phénomène tout au long de la période française où la quasi-totalité des troupes se portait du Richelieu à Québec ou vice-versa, afin de contrer une offensive imminente[2].

Le bassin hydrographique, s'il servit si utilement les Canadiens, impliquait en contrepartie des possibilités d'invasion de la colonie. Si les cours d'eau permirent aux Canadiens d'essaimer rapidement à travers le continent, d'attaquer régulièrement les postes anglais du Sud et de l'Ouest, rien n'empêchait en revanche ces derniers d'utiliser le même chemin pour tenter de réduire cette entreprenante et gênante colonie française du Nord. Ainsi se posait le problème de la sauvegarde du territoire.

Confinées à une mince bordure le long du littoral atlantique, les colonies anglaises s'allongeaient du nord au sud, coincées entre l'Océan et les Appalaches. Cette chaîne de montagnes gênait considérablement les communications terrestres entre ces colonies du Sud et la Nouvelle-France campée plus au nord.

Comme pour prêter main forte au relief, les immenses et épaisses forêts de l'Amérique septentrionale contribuèrent elles aussi à entraver les déplacements terrestres ou du moins, à rebuter la très grande majorité des

gens de cette époque à s'y engager. Pour parvenir à circuler dans ce pays de forêts et de montagnes, les voyageurs se devaient d'emprunter les seules routes possibles, les cours d'eau qui se faufilent ici et là à travers ces obstacles et dont les ramifications considérables atteignent les régions les plus éloignées du continent.

Pour défendre une telle immensité territoriale, la colonie française pouvait compter sur le milieu physique pour suppléer efficacement à sa faiblesse numérique. La nature se chargeant d'interdire l'accès à la frontière, il s'agissait pour les dirigeants français de fortifier adéquatement les principales routes d'invasion afin de jouir d'une relative sécurité. La Nouvelle-France dont le territoire premier se limitait à la vallée du Saint-Laurent, la région la plus vitale[3], voyait converger vers elle quelques unes des voies de pénétration dont trois furent assidûment fréquentées. À l'Est, le fleuve offrait au trafic atlantique *via* le Golfe, une voie béante et facile d'accès (pour peu qu'on connaisse le fleuve) au coeur du continent. À l'Ouest, de nombreuses routes fluviales, parcourant cet immense territoire, aboutissent aux Grands Lacs. De là, on peut s'engager sur le fleuve Saint-Laurent qui y prend sa source, atteindre Montréal sans peine et se répandre à travers la colonie. Au Sud, l'axe formé par le fleuve Hudson, le lac Champlain et la rivière Richelieu, dont les eaux s'écoulent dans le lac Saint-Pierre en amont de Trois-Rivières, constituait certes la plus importante voie naturelle reliant la Nouvelle-France et les colonies anglaises où Montréal et New York se trouvaient à peu de chose près d'un bout à l'autre de ce grand boulevard. C'est justement le long de cette rivière Richelieu que se dressa le fort de Chambly.

Il existait enfin deux autres itinéraires, nord-sud aussi mais dont le parcours plus difficile rebutait les voyageurs et partis de guerre. La première suivait la rivière Connecticut qui s'insère entre les montagnes Vertes et Blanches. Par une série de lacs et de portages on parvenait à la rivière Saint-François qui vient déverser ses eaux dans le lac Saint-Pierre. Cette longue et difficile route, entrecoupée de nombreux portages, n'exerça pas beaucoup d'attrait sur les voyageurs de l'époque. C'est pourtant la route que suivit Joseph-François Hertel de la Fresnière, partit de Trois-Rivières le 8 janvier 1690, à la tête de 25 Français et autant d'Indiens pour aller dévaster Salmon Falls un des trois villages frontaliers de la Nouvelle-Angleterre qui subirent le même sort durant le même hiver. Mais il s'agissait là d'une expédition d'hiver que seuls les Canadiens osaient tenter et qui présentait évidemment des risques énormes. À l'inverse, la Nouvelle-France n'eut pas à subir de telles attaques de la part de ses ennemis à cause des trop grandes difficultés inhérentes à ces déplacements d'hiver. Enfin, l'itinéraire formé par les rivières Kennebec et Chaudière offrait autant d'inconvénients que le précédent. Un des trois groupes formés par Frontenac en 1690 emprunta ce trajet avec succès.

Pour bloquer la route aux envahisseurs, les Canadiens furent rapidement confrontés avec la nécessité de fortifier ces voies de pénétration. À l'Est, Louisbourg s'inscrivait bien dans cette optique, celle de barrer l'accès au fleuve en obstruant son embouchure et empêcher la pénétration à l'intérieur du continent. À l'Ouest, une série de forts s'élevait ici et là, parsemés sur cet immense territoire côtoyant les Grands Lacs. Toutefois, dans cette partie de l'Amérique, les forts ne servaient pas uniquement à entraver la progression de l'ennemi ou à pacifier (lire assujettir) un territoire. On les employait surtout comme postes de traite. Solidement implantés parmi les tribus pourvoyeuses de fourrures, ces postes français cherchaient avant tout à empêcher les Indiens d'aller troquer leurs pelleteries chez les Anglais.

L'absence de fortifications le long des rivières Chaudière et Saint-François ne doit pas nous étonner. J'ai discuté plus haut des nombreuses difficultés que recelaient ces deux passages, difficultés qui constituaient en elles-mêmes une protection suffisante. Pour une armée européenne, l'accès à ces rivières n'était pas facile et le péril était grand. Les multiples rapides obligeant à de nombreux portages et l'obligation de franchir une série de lacs pour relier la rivière Kennebec à la rivière Chaudière ou la rivière Connecticut à la rivière Saint-François, épuisaient les soldats et ralentissaient la marche. La lenteur de la progression obligeait les troupes à accroître le volume des vivres à transporter afin de prévenir tout risque de famine toujours présente dans ces contrées sauvages et qui faucherait l'armée plus sûrement qu'un adversaire quelconque. Cette surcharge de vivres ajoutait à la fatigue des soldats et freinait encore davantage l'allure. Une troupe légère, guerroyant à l'indienne, pouvait, en dépit d'un surcroît de fatigue et de temps, vaincre cet obstacle, car

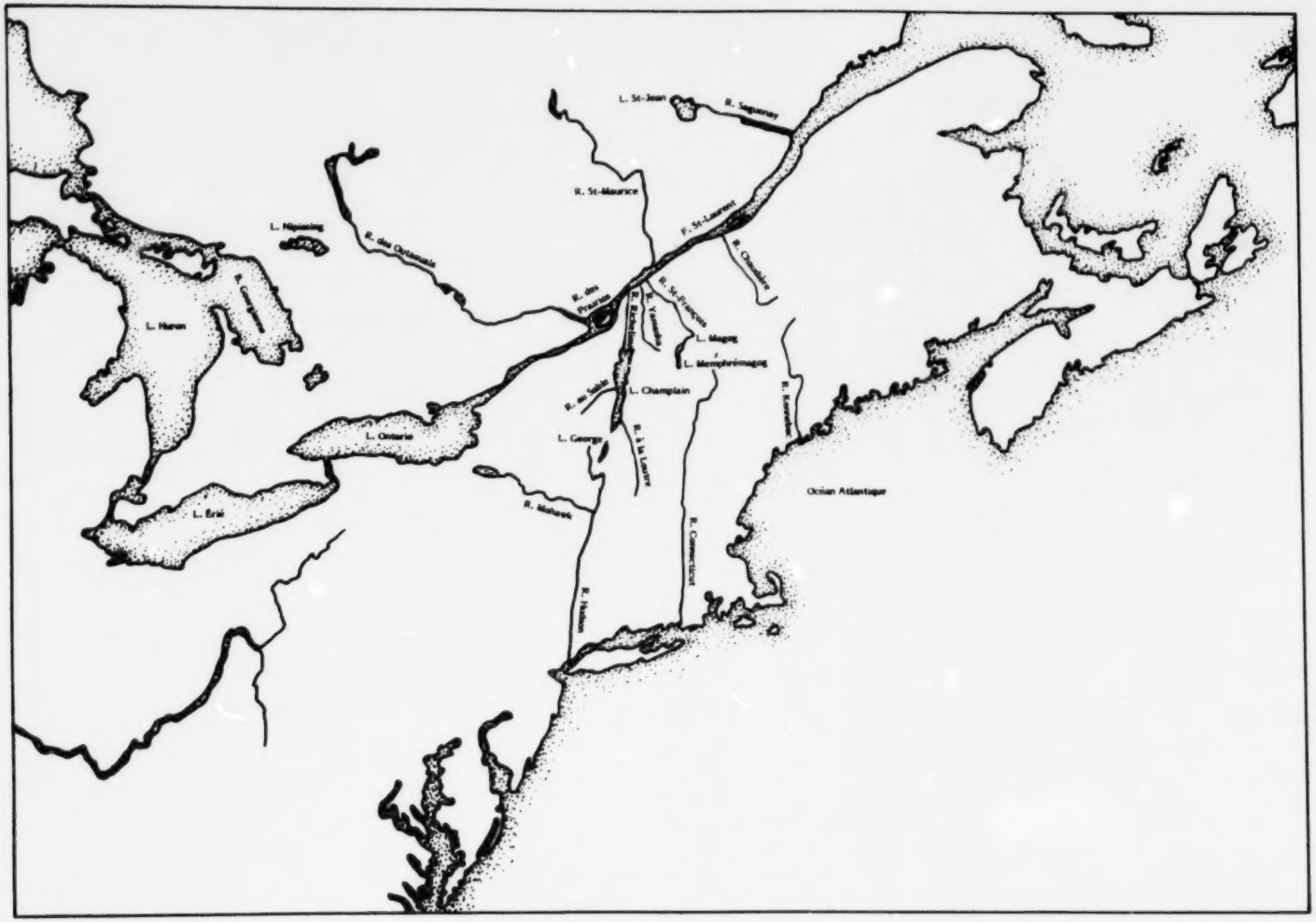

Figure 1. Les principales voies de pénétration vers la colonie française et le bassin hydrographique de cette partie de l'est de l'Amérique du Nord. Cette carte permet d'évaluer l'importance des voies fluviales encaissées dans les vallées. (Dessin: Steve Epps.)

l'absence de matériel lourd permettait une marche plus rapide. De plus, un petit groupe d'hommes pouvait compter sur la chasse et la pêche et alléger d'autant la poids des bagages que chaque membre de l'expédition devait porter. Comme nous le raconte Champlain, c'est de cette façon que les Indiens voyageaient.

> [...]quand ils vont en guerre ils divisent leurs troupes en trois, sçavoir une partie pour la chasse séparée en plusieurs endroits: une autre pour faire le gros, qui sont toujours sur leurs armes; & l'autre partie en avant-coureurs, pour descouvrir le long des rivières, s'ils ne verront point quelque marque ou signal par où ayent passé leurs ennemis, ou leurs amis: ... Les chasseurs ne chassent jamais de l'advant du gros, ny des avant-coureurs, pour ne donner d'allarmes ny de desordre, mais sur la retraicte et du costé qu'ils n'aprehendent leurs ennemis; et continuent ainsi jusques à ce qu'ils soient à deux ou trois journées de leurs ennemis, qu'ils vont de nuit à la desrobée, tous en corps, hormis les coureurs, et le jour se retirent dans le font des bois, où ils reposent, sans s'esgarer ny mener bruit, ny faire aucun feu, afin de n'estre apperceuz, si par fortune leurs ennemis passoient; ny pour ce qui est de leur manger durant ce temps. Ils ne font du feu que pour petuner, qui est si peu que rien. Ils mangent de la farine de bled d'Inde cuite, qu'ils destrempent avec de l'eau, comme bouillie. Ils conservent ces farines pour leur nécessité, et quand ils sont proches de leurs ennemis, ou quand ils font retraite après leurs charges, qu'ils ne s'amusent à chasser, se retirant promptement.[5]

Applicable pour un groupe réduit, ce procédé devenait impraticable pour une troupe nombreuse. Il aurait fallu un immense territoire de chasse et un temps considérable pour approvisionner adéquatement une armée de cette façon-là. Aussi, valait-il mieux ne pas y compter. Ces obstacles, trop pénibles à surmonter, découragèrent le plus souvent ceux qui envisagèrent un tel parcours. Arnold, qui s'y était aventuré en 1775, l'apprit à ses dépens. Ce ne fut qu'au prix d'une très grande misère et de la perte d'une partie de son armée qu'il atteignit finalement Québec. Comme les Anglais et même les Iroquois sillonèrent assez rarement ces rivières, on ne jugea pas nécessaire de les hérisser de défenses et contribuer ainsi à grever davantage les finances coloniales continuellement à la dérive.

Le lac Champlain et la rivière Richelieu représentait certes la voie d'invasion par excellence, la plus commode et la mieux située pour une opération de conquête de la colonie française ou inversement. Prenant sa source dans le lac Champlain, cette rivière coule exclusivement en territoire canadien actuel et s'étire sur une longueur de 75 milles entre le lac Saint-Pierre et le lac Champlain. Relié ensemble, le réseau couvre alors une distance de 210 milles. À lui seul, le lac Champlain s'étend sur plus de 107 milles en longueur et se dilate sur 12 milles environ dans sa partie la plus large. Quant à la rivière elle-même, elle est aisément navigable si l'on excepte le rapide qui s'étend de St-Jean à Chambly. S'il n'y a qu'une dénivellation d'un pied entre la frontière et St-Jean, la pente à cet endroit s'accentue pour atteindre une inclinaison de six pieds au mille. Puis, de Chambly à Sorel, la rivière reste assez calme quoique des hauts-fonds ne permettaient pas le passage des grosses barques à l'été et à l'automne. Au printemps, la crue des eaux offrait une circulation facile. Très tôt on sentit l'importance de fortifier cette avenue fluviale très fréquentée. Déjà, en 1642, on érigeait un fort de bois à l'embouchure du Richelieu afin d'enrayer les raids Iroquois. En 1666, pas moins de cinq forts balisaient cette rivière. Ces forts cumulèrent diverses fonctions. Utilisés autant à la défensive qu'à l'attaque, leur rôle varia avec la conjoncture. La forme et les matériaux de ces forts suivaient aussi les besoins du moment. Les fortifications de bois telles que construites sur la rivière Richelieu, efficaces contre les Indiens, se révélaient impropres face aux canons. C'est dans cet esprit qu'on entreprit de reconstruire le fort de Chambly en pierre en 1709. L'emplacement aussi pouvait varier. Quoique l'observation se montrait parfois perspicace, seule l'expérience pouvait dicter correctement l'endroit idéal. Par exemple, on constata rapidement que le site de l'île la Motte, à l'embouchure du lac Champlain, rendait le fort Saint-Anne totalement inopérant. Peu d'années après sa construction, on décida de l'abandonner. Les forts du Richelieu, intégrés dans un tout indissociable, formaient ce qu'on peut appeler un système défensif dont chaque partie, comme un maillon d'une chaîne, servait de support à sa voisine. Chaque fort remplissait un rôle bien précis qui variait selon la

conjoncture. Il n'est pas possible de saisir pleinement l'histoire de l'un d'eux sans le rattacher à l'ensemble.

La présence d'un aussi grand nombre de forts dispersés sur un aussi vaste territoire causait aux autorités coloniales de graves problèmes de ravitaillement. Il fallait mobiliser une armée de voyageurs afin de pourvoir ces postes adéquatement. Cela prenait du temps et coûtait fort cher, en plus de priver l'armée de ses meilleurs éléments (miliciens). Afin de contourner cette difficulté, on tenta de mettre sur pied, dans la vallée du Richelieu, un réseau routier susceptible d'accélérer l'approvisionnement des forts les plus avancés et appuyer ainsi le trafic fluvial. La présence des rapides astreignait les voyageurs à des portages épuisants tout en causant de sérieux délais dans l'approvisionnement. Dans ce contexte, les routes pouvaient être ou étaient réellement avantageuses. Dans l'ensemble, les Canadiens ont su utiliser les rivières à leur avantage. Même l'hiver, ils profitaient du gel pour transporter sur la glace les objets lourds, tels les canons. Lors des fameux raids hivernaux, on suivait les rivières gelées. Mais ce phénomène avait son revers comme nous l'explique Steele.

There was only one way in which nature was unkind toward the defences of Canada. On both the St-Lawrence, which contributed so much to the mobility of the Canadians, and the Hudson-Lake Champlain-Richelieu waterways, there were several weeks between the break up of ice for Americans forces moving northward and the clearing of the ice from the waters flowing through the heart of New France, which permitted Canadian movement south and west from Montreal.[7]

Sur une carte géographique, on peut apercevoir l'ampleur et l'importance du bassin hydrographique de cette vallée qui s'inscrit dans le prolongement de la plaine de Montréal. À partir d'un point quelconque, on peut quitter la rivière pour joindre Montréal à travers les terres ou les nombreuses seigneuries de la région (Boucherville, La Prairie, Verchères, etc.). Les déplacements terrestres dans cette partie de la colonie ne soulevaient peut-être pas autant d'embarras qu'ailleurs. D'ailleurs, les nombreux affluents qui alimentent le Richelieu pouvaient accueillir des embarcations légères et faciliter la tâche à ceux qui désiraient éviter les endroits surveillés. Comme les Canadiens ne pouvaient certes pas contrôler tous les cours d'eau, même importants, les Iroquois usèrent abondamment de cette tactique.

Chapitre II
LE CLIMAT GÉNÉRAL AVANT L'ARRIVÉE DU RÉGIMENT DE CARIGNAN-SALIÈRES

L'arrivée des Européens

Lorsqu'ils s'implantèrent à Québec, les Français constatèrent une profonde rivalité entre certaines nations indigènes. Le long du Saint-Laurent, les Montagnais et les Algonquins, dont les territoires se côtoyaient, entretenaient des relations pacifiques[1]. Ils avaient des contacts suivis avec les Hurons, dont le territoire longeait la côte de la baie Georgienne sur les Grands Lacs, les Attikamègues du Haut Saint-Maurice ainsi que les Etchemins et Souriquois du littoral atlantique[2]. Toutes ces nations, principalement les trois premières, unissaient régulièrement leurs efforts pour lutter contre les Iroquois, leurs ennemis traditionnels, qui vivaient au sud du lac Ontario. Divisés en cinq tribus, ils formaient une alliance connue sous le nom de la ligue des Cinq-Nations. On connaît très mal l'origine de ce conflit qui prit, à l'arrivée des Européens, beaucoup plus d'ampleur qu'antérieurement où les guerres étaient plus le fait de quelques individus que d'un peuple en entier.

En s'établissant à Québec, les Français espéraient drainer vers leurs entrepôts un volume accru de pelleterie. Pour atteindre cet objectif, ils se devaient de créer de solides liens d'amitié avec les indigènes, tâche à laquelle Champlain s'attela dès son arrivée. Pour s'assurer leur fidélité, Champlain se vit dans l'obligation de marquer son attachement d'une manière tangible. L'occasion d'affermir ces relations se produisit rapidement. Les tribus qui occupaient les territoires au nord du Saint-Laurent, les Montagnais et les Algonquins, sollicitèrent très tôt l'appui des Français dans leurs guerres contre les Iroquois. Champlain ne pouvait refuser s'il voulait que ces Indiens fréquentent assidûment les postes de traite français. Aussi, décida-t-il de les accompagner dans leurs guerres. C'est dans ce contexte que Champlain et 11 de ses "compagnons" se mirent en route le 18 juin 1609 avec un groupe de Montagnais, d'Algonquins et de Hurons pour l'Iroquoisie[3]. Pour la première fois, des Européens allaient remonter la rivière des Iroquois[4]. Arrivé au pied du rapide qu'on connaîtra plus tard sous le nom de Chambly, Champlain n'a pas manqué de nous laisser cette description du lieu:

> L'entrée du saut est une manière de lac, où l'eau descend, qui contient quelque trois lieues de circuit, et y a quelques prairies où il n'y habite aucuns sauvages, pour le subject des guerres. Il y a fort peu d'eau au saut qui court d'une grande vitesse, et quantité de rochers et cailloux, qui font que les sauvages ne les peuvent surmonter par eau: mais au retour ils les descendent fort bien. Tout cedict pays est fort uny, remply de forest, vignes et noyers. Aucuns Chrestiens n'estoient encores parvenus jusques en cedit lieu, que nous, qui eusmes assez de peine à monter la rivière à la rame.[5]

Le 14 juillet, ils pénétraient sur le lac Champlain. Deux semaines plus tard, soit le 29, ils rencontraient les Iroquois à l'extrémité sud de ce lac[6]. C'est là que se déroula le premier affrontement entre Français et Iroquois, affrontement qui allait se révéler lourd de conséquence par la suite. La supériorité des armes européennes permit aux Français et à leurs alliés de remporter assez rapidement la décision. Mais ces derniers n'allaient pas jouir longtemps de cette supériorité technique. Quelques semaines plus tard, Henry Hudson, sur le *Half Moon*, remontait le fleuve qui portera son nom et s'arrêtait à l'endroit qui reçut le nom d'Orange et plus tard, Albany[7]. Par le biais du comptoir que les Hollandais établirent quelques années plus tard, les Iroquois allaient pouvoir combler en partie cette lacune technologique qui les plaçait à coup sûr en état d'infériorité face aux Français. Mais on en était pas encore là, et pour l'instant, le prestige des Français remonta d'un cran aux yeux des indigènes alliés. Le retour s'effectua sans anicroche. La troupe se sépara au rapide de Chambly et Champlain prit la direction de Québec.

L'année suivante, une deuxième escarmouche venait raviver les cendres encore chaudes du précédent affrontement. Ce dernier se déroula près de l'embouchure du Richelieu. Cette deuxième rencontre se solda par une deuxième victoire pour l'alliance laurentienne. Cinq ans plus tard, Champlain récidivait en accompagnant de nouveau ses alliés dans une autre expédition de guerre, mais dans l'Ouest cette fois, probablement chez les Onneyouts ou les Onontagués[8].

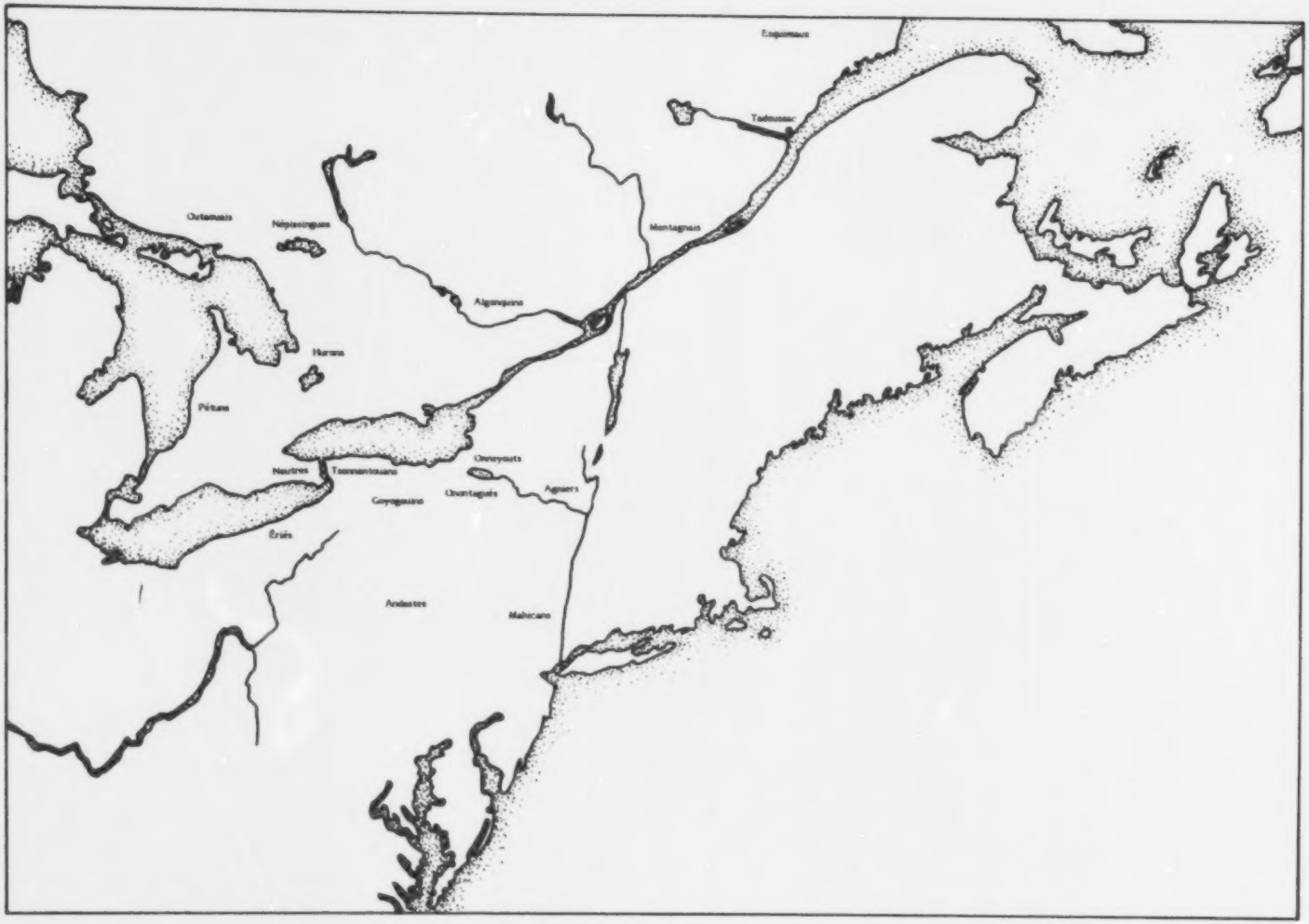

Figure 2. Répartitions géographiques de quelques tribus indiennes de l'Amérique du Nord à l'arrivée de Européens. Ces tribus furent appelées à jouer un rôle considérable dans les conflits qui ne tardèrent pas à s'amorcer. (Dessin: Steve Epps.)

La désorganisation du monde indien

Ces trois interventions devaient profondément changer le "Nouveau-Monde". Les fourrures permettaient aux Européens d'envisager un nouveau Cathay. Source de richesse dont le commerce promettait la fortune à brève échéance, ils ne se gêneraient pas pour s'immiscer dans les affaires indigènes[9]. Ce grand désir des Indiens d'obtenir des produits européens les entraîna graduellement sous la dépendance totale des Blancs. Ces objets qu'ils obtenaient en échange de leurs fourrures, ils étaient incapables de les fabriquer. Il s'ensuivit tout un phénomène d'acculturation si bien dépeint par André Vachon[10]. Il devenait impérieux pour les Indiens d'acquérir ces produits qui leur procuraient une supériorité technique sur les peuples environnants, accroissaient leur pouvoir de troc et souvent, adoucissaient la dureté des temps. Ainsi, ceux qui possédaient des fourrures ou qui pouvaient en obtenir, allaient pouvoir s'insérer dans ce monde commercial où les Hurons occupaient une position clé. Comme les routes de traite convergeaient vers la Huronnie, ils pouvaient ainsi intercepter toutes les fourrures des peuples de l'Ouest ou du Nord-Ouest d'où venaient les plus belles peaux et servir d'intermédiaire entre eux et les Français. Eux-mêmes, hardis voyageurs, ils n'hésitaient pas à entreprendre de longs et pénibles voyages qui les conduisaient jusqu'au lac St-Jean en passant par le haut Saint-Maurice et même vers cette lointaine baie d'Hudson. Ils contrôlaient aussi les immenses territoires adjacents aux Grands Lacs. Ils atteignaient même le pays des Illinois et celui des Sioux.

Les Hurons eux-mêmes chassaient assez peu. Peuple sédentaire ou plutôt semi-nomade, ils vivaient surtout d'agriculture. Ils troquaient leurs produits agricoles à des peuples nomades qui vivaient exclusivement de chasse. Longtemps, les Hurons s'opposèrent à tout contact entre les Français et les tribus du Nord et du Nord-Ouest afin de ne pas perdre leur rôle lucratif d'intermédiaires.

Les Iroquois, autres peuples semi-sédentaires, apparentés aux Hurons[11], pratiquaient eux aussi l'agriculture. La pauvreté de leur territoire en matière de fourrures risquait de les placer à coup sûr à l'extérieur du circuit commercial. Privés de l'élément de négoce indispensable que constituait la fourrure, "ils paraissaient devoir assister impuissant à l'enrichissement des Hurons"[12]. Dans un monde qui faisait de plus en plus appel à la technologie européenne, ils se devaient de participer à ce commerce pour survivre, pour ne pas être subjugué par leurs voisins. Malheureusement pour eux, les Européens n'acceptaient pas en échange leur production agricole ou leur porcelaine[13]. Avant l'arrivée des Blancs, il existait un équilibre commercial où toutes les tribus y trouvaient leur compte. Maintenant que tout convergeait vers les postes de traite européens et qu'il fallait payer en fourrure, cet équilibre avait disparu. Comme les Hurons leur barraient la route du Nord-Ouest et de l'Ouest, prolifique bassin de fourrures, ils pouvaient difficilement écouler leurs produits. Coincés de la sorte, ils durent réagir assez rapidement. Ils avaient besoin de nouveaux territoires de chasse et mirent tout en oeuvre pour s'approprier ceux de leurs voisins[14]. Ils pourraient alors porter leurs fourrures chez les Hollandais qui venaient de s'implanter dans l'État de New York actuel, à proximité de leur territoire. Ayant recours aux armes européennes[15], ils augmentaient leur puissance de frappe et s'attaquèrent avec plus de succès aux Français qui risquaient de jouer les trouble-fête dans ce conflit. Assurés d'un débouché intéressant, ils se mirent à pied d'oeuvre et entreprirent systématiquement la destruction des peuples susceptibles de gêner leur entreprise. Ainsi "the long and bloody wars of the Iroquois began somewhere west of Fort Orange"[16].

La guerre qui s'engagea alors allait prendre un visage nouveau. Auparavant, quelques individus désireux de venger la mort d'un parent ou pour d'autres raisons, regroupaient quelques guerriers et partaient en guerre en territoire ennemi. C'était une entreprise familiale dénuée de toute envergure. Devenue une question nationale, après l'arrivée des Européens, la guerre en serait une de survie[17]. Elle allait prendre des proportions probablement encore inconnues en Amérique du Nord et plusieurs nations, entraînées dans la tourmente, disparurent l'une après l'autre en quelques années[18].

Cette longue explication du clivage qui s'effectua à l'arrivée des Européens s'avérait nécessaire pour bien situer d'une part les antagonistes et d'autres part les raisons de cet antagonisme. Il serait aussi certes utile de connaître les origines séculaires des rivalités entre tribus, mais cette connaissance demeure pour l'instant hors de notre portée.

Chapitre III
LE RÉGIMENT DE CARIGNAN ET LA CONSTRUCTION DES FORTS DU RICHELIEU

Les années tragiques

En 1632, après une absence de trois ans, les Français revenaient dans la vallée du Saint-Laurent. Ils en avaient été chassés par les frères Kirke trois ans plus tôt. Ils se remirent aussitôt en quête de fourrures avec autant de vigueur que par le passé. Les Iroquois, dont le problème demeurait le même, virent là une excellente occasion de ruiner le commerce franco-indigène en s'emparant des convois de fourrures qui, partis de l'Ouest et du Nord-Ouest, filaient vers Trois-Rivières et Québec. Ils s'embusquaient le long des routes de traite et attendaient le passage des canots Algonquins, Hurons ou Outaouais, chargés de fourrures, pour les piller. Cette tactique ne semble pas avoir atteint pleinement son objectif car en 1641, les Iroquois s'attaquèrent pour la première fois aux établissements français qu'ils ne cessèrent de harceler jusqu'en 1666. Tout en continuant de hanter les routes de traite, ils parcouraient la colonie par petites bandes, frappant ici et là les habitations isolées et les travailleurs et voyageurs imprudents.

> Les années precedentes, les Hiroquois venoient en assez grosses troupes en certains temps de l'Esté, et laissoient apres la Rivière libre; mais cette année presente ils ont changé de dessin et se sont divisez en petites troupes de vingt, trente, cinquante et de cent au plus, par tous les passages et endroits de la Rivière, et quand une bande s'en va, l'autre luy succede. Ce ne sont que petites troupes bien armées, qui partent sans cesse les unes apres les autres du pays des Iroquois pour occuper toute la grande Rivière et y dresser par tout des embûches, dont ils sortent à l'impourveu et se jettent indifféremment sur les Montagnais, Algonquins, Hurons et François.[1]

Ces raids n'empêchèrent cependant pas Paul Chomedey de Maisonneuve et une poignée de mystiques d'aller s'établir à "Mont-real" qu'ils dénommèrent Ville-Marie, certes l'un des coins les plus exposés de la Nouvelle-France. Malgré une faiblesse numérique alarmante, on venait de rajouter une centaine de milles de frontière à défendre. Afin d'enrayer ces raids ou du moins de diminuer la pression des Iroquois au nord de la "Grande Rivière", le gouverneur Montmagny expédia 40 soldats[2] qui venaient de débarquer à Québec, à l'embouchure de la rivière des Iroquois y construire le fort Richelieu. Dès le début de sa courte histoire, il se révéla totalement impuissant à freiner les courses des Iroquois. Ces derniers s'arrêtaient un peu en amont et, en coupant à travers les terres ou en empruntant un affluent quelconque, atteignaient quand même le Saint-Laurent. Confinée à l'intérieur de l'enceinte, la petite garnison ne pouvait se permettre de patrouiller la région afin de la garder sous contrôle. Elle aurait été anéantie. Après avoir expérimenté l'inutilité de maintenir une garnison à cet endroit, on retira la garnison en 1646. L'année suivante, les Iroquois incendièrent le fort[3].

Depuis le début de la guerre ouverte avec les Iroquois, les gouverneurs qui se succédèrent à la barre de la colonie ne cessèrent de réclamer année après année, des secours à la métropole. Ceux-ci, distribués parcimonieusement, réussissaient tout juste à maintenir la colonie sur la carte du monde et à empêcher l'anéantissement total qui risquait de se matérialiser dans un avenir pas très lointain. En 1660, l'épisode de Dollard apporta un trop bref répit à la Nouvelle-France. Une fois de plus on implora Versailles d'accorder une aide substantielle afin de forcer les Iroquois à négocier la paix. Dès son arrivée dans la colonie, le nouveau gouverneur, Dubois d'Avaugourd désigna Pierre Boucher pour se rendre en France soumettre au nouveau roi Louis XIV un mémoire dans lequel on dépeignait l'état déplorable qui sévissait dans la colonie et les moyens d'y remédier. Cette fois, le message passa. Afin de mettre un frein à la guerre avec les Iroquois, Louis XIV délégua Alexis de Prouville de Tracy et un régiment entier, celui de Carignan-Salières soit 1200 hommes répartis en 24 compagnies de 50 hommes[4].

L'arrivée des renforts

L'arrivée tardive des troupes ne permettait pas d'entreprendre pour cette année-là quoi que ce soit contre les Iroquois. Ne perdant pas son objectif de vue et pensant à une campagne inévitable contre les Agniers[5], Tracy ordonne l'érection d'une chaîne de forts le long de la rivière des Iroquois. Il s'avérait indispensable d'aménager des points sûrs de ravitaillement le

long de cette route qui conduisait au pays de Iroquois. À l'origine, ces forts n'étaient pas destinés à protéger la colonie contre les attaques des indigènes. L'arrivée du régiment de Carignan visait à imposer la paix de gré ou de force aux Iroquois. Dans les documents de l'époque, le mot anéantir revient régulièrement. On passait à l'offensive et c'est dans cette ligne que s'inscrit la construction des premiers forts du Richelieu. Le père François Le Mercier écrivait: "Le dessein que l'on avoit à cette première campagne, estoit de faire bastir sur le chemin, quelques forts, que l'on a jugez absolument nécessaires, tant pour asseurer le passage, et la liberté de commerce, que pour servir de magasins aux troupes, et de retraites aux soldats malades et aux blessez."[6] Raguenau pour sa part parle de bivouac: "[...] Mr. de Tracy avoit envoyé 200 soldats avec quelques volontaires du païs, pour bastir un fort au pied du Sault de Richelieu, qui servira d'entre-repos aux troupes qui iront dans le païs ennemy."[7] L'année suivante, Talon restait dans le même ordre d'idée en écrivant au ministre que le fort Saint-Louis sert d'entrepôt et soutient celui de Ste-Thérèse[8].

En juillet 1665, les quatre compagnies déjà arrivées dont celle de Chambly et une autre formée de volontaires du pays s'apprêtaient à quitter Québec en direction du sault du Richelieu[9]. Pour assurer le transport des troupes, on a dû construire un grand nombre de petits bateaux. Raguenau écrivait à ce propos: "Il Tracy n'a pas trouvé des bateaux propres pour l'expédition dans le païs des Iroquois. Mais il a réparé ce défaut avec tant de diligence qu'on espéroit avoir 40 bateaux capables de 20 hommes chacun, et portatifs, avant le 20 d'Aoust, il y en avoit deja dix de faits."[10] Le 23 juillet[11], un mois après son arrivée, la petite armée de Jacques de Chambly quittait Québec en direction du saut du Richelieu y poser le premier jalon de ce système de défense, le premier d'une série de cinq. On commença l'érection du fort dans la semaine du 25 août comme nous l'apprend le père Le Mercier: "Le second fort nommé Saint-Louïs, à cause qu'il fut commencé dans la semaine que l'on célébroit la feste de ce grand Saint, Protecteur de nos Rois et de la France, [...]."[12]

Ce premier fort formait un carré de 144 pieds de côté[13]. On remarque un redan sur trois des côtés tandis que la porte, protégée par un tambour, logeait sur le quatrième côté. Les plans que nous possédons de ce premier fort ne comportant aucune élévation, il nous est donc impossible de préciser la hauteur des palissades mais comme la plupart de ces dernières variait entre 15 et 20 pieds de hauteur, selon la topographie du lieu, on peut en déduire que notre palissade était du même ordre. Quant à la grosseur des pieux, ils pouvaient atteindre de 8 à 12 pouces en moyenne. Mais encore là, tout dépendait du bois dont on disposait. L'enceinte enfermait "une maison en dedans et tout autour des huttes pour les soldats"[14]. Quoique les documents n'en font pas mention, on peut facilement conjecturer que le fort contenait un magasin pour entreposer les vivres et les munitions. La présence d'une chapelle est aussi fort probable mais on ignore la date de sa construction.

À la fin août, Pierre de Saurel s'emmena à l'embouchure de la rivière Richelieu à la tête de cinq compagnies pour y construire un fort sur l'emplacement de l'ancien fort Richelieu dont il emprunta le nom[15]. Peu de temps après, l'appellation fort de Sorel devint aussi courante que celle de fort Richelieu.

Le 2 septembre, Salières recevait à son tour l'ordre de se mettre en branle "avec sept compagnies pour aller faire un fort à l'entrée du lac de champlain sans charpentier ny aucun autre ouvrier pour m'ayder et fort peu d'outils, ..."[16]. Le 28 septembre, il arrivait au fort Saint-Louis "ou nous fismes tout decharger, et je receus l'ordre de faire le fort au dessus du rapide, a trois lieues de ce lieu"[17], en face de l'Île qu'on baptisa Ste-Thérèse[18].

Les trois premiers forts étant érigés, il convenait d'en faciliter l'accès par des routes qui compléteraient le transport fluvial. À la fin août, on entreprenait la construction d'un chemin de portage le long du rapide de Chambly[19]. Peu de temps après, Salières se voyait assigné à une occupation similaire mais cette fois il s'agissait de relier Montréal au fort Saint-Louis[20]. En cette fin d'année 1665 les activités tiraient à leur fin sur le Richelieu et les troupes se préparaient à rejoindre leurs quartiers d'hiver, répartis un peu partout à travers la colonie. Pour sa part, le fort Saint-Louis abrita les compagnies de Chambly et de Petit[21]. On ignore dans quelles conditions se passa ce premier hivernement, mais on peut facilement supposer qu'il fut particulièrement pénible. L'adaptation à l'hiver canadien n'a jamais été une sinécure d'autant plus que les soldats étaient généralement mal vêtus, mal nourris et mal logés.

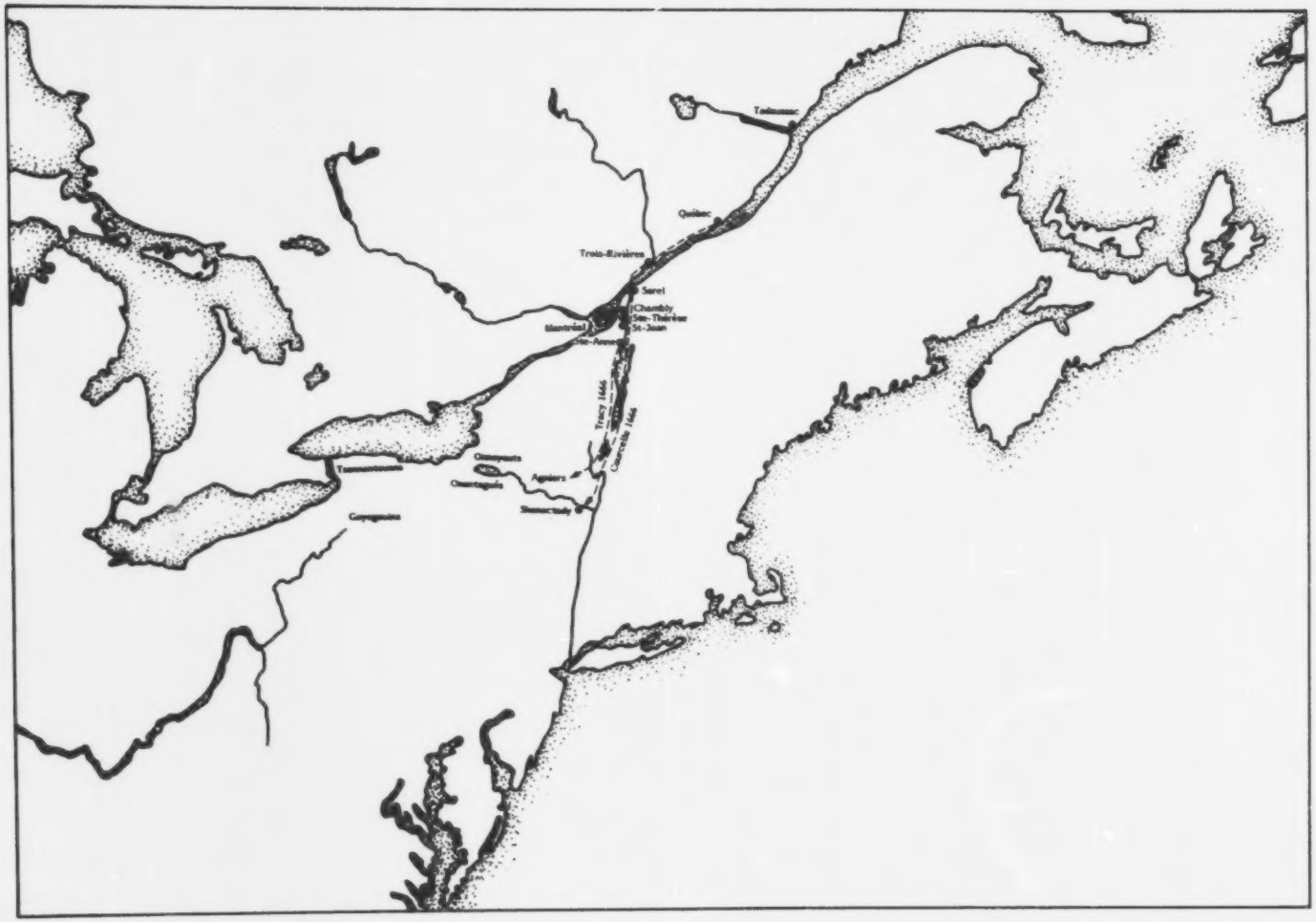

Figure 3. Les expéditions de Tracy de Courcelles en 1666. (Dessin: Steve Epps.)

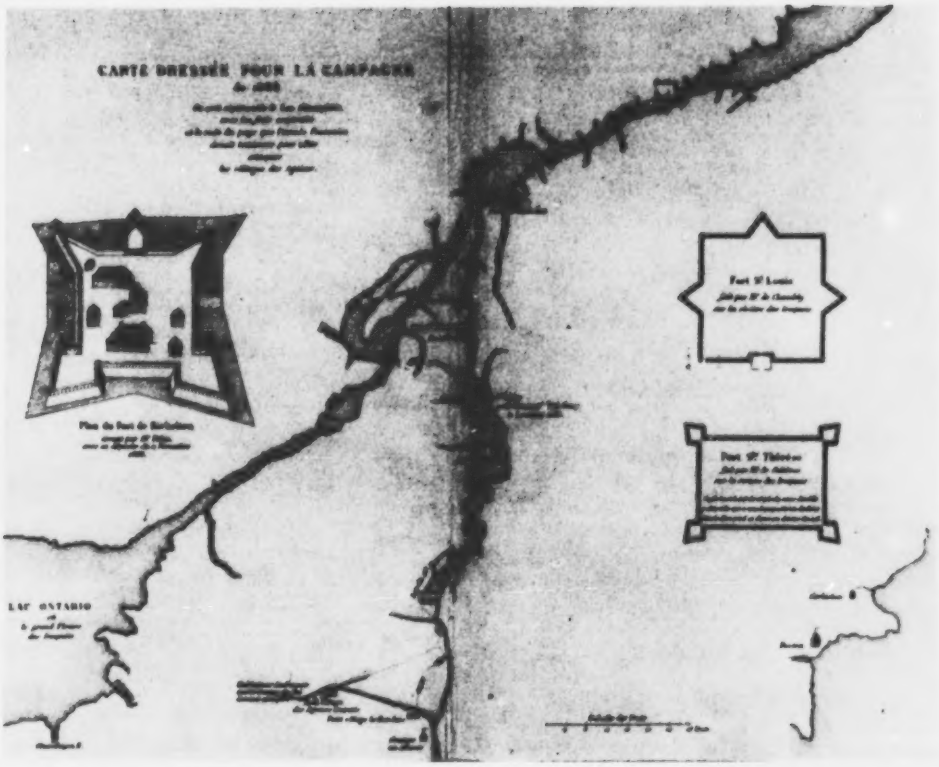

Figure 4. "Carte dressée pour la campagne de 1666 [...]". On peut voir sur cette carte l'emplacement des cinq forts qui furent construits en 1665 et 1666 par les soldats du régiment de Carignan avec la configuration de trois d'entre eux. (Étienne-Michel Faillon, *Histoire de la colonisation francaise en Canada*, tome III, Villemaire, 1866, p. 125; copie conservée aux Archives publiques Canada.)

Les campagnes de Tracy et de Courcelles

L'aventure qui arriva à Charles Le Moyne, capturé en juillet 1665 par les Iroquois alors qu'il chassait sur l'île Saint-Thérèse, illustre bien l'impression que l'arrivée du régiment de Carignan fit sur eux. En brandissant le spectre de représailles inévitables s'ils mettaient à exécution le dessin qu'ils avaient de le brûler, Le Moyne échappa à la torture et obtint même sa libération. Le 2 décembre 1665 les Iroquois s'amenaient à Québec avec leur prisonnier qu'ils libérèrent et entamèrent des pourparlers de paix qui n'aboutirent à rien. Alarmés mais pas encore convaincus, les Iroquois tergiversaient. Pendant qu'une nation discourait sur la paix une autre poursuivait le combat. Résolus à forcer la paix, s'opposant à tout accord séparé, les Français entreprirent de porter un premier coup et par là, d'exposer clairement leur volonté d'en venir à une solution finale et définitive. Le 9 janvier 1666, à la tête de 300 soldats[22] du régiment de Carignan et 200 volontaires du pays, Courcelles se mettait en route en direction des bourgades Agniers alors les plus turbulents et les plus rétifs de la Confédération. Organisée à la hâte, sans aucune connaissance du terrain, cette campagne s'annonçait mal.

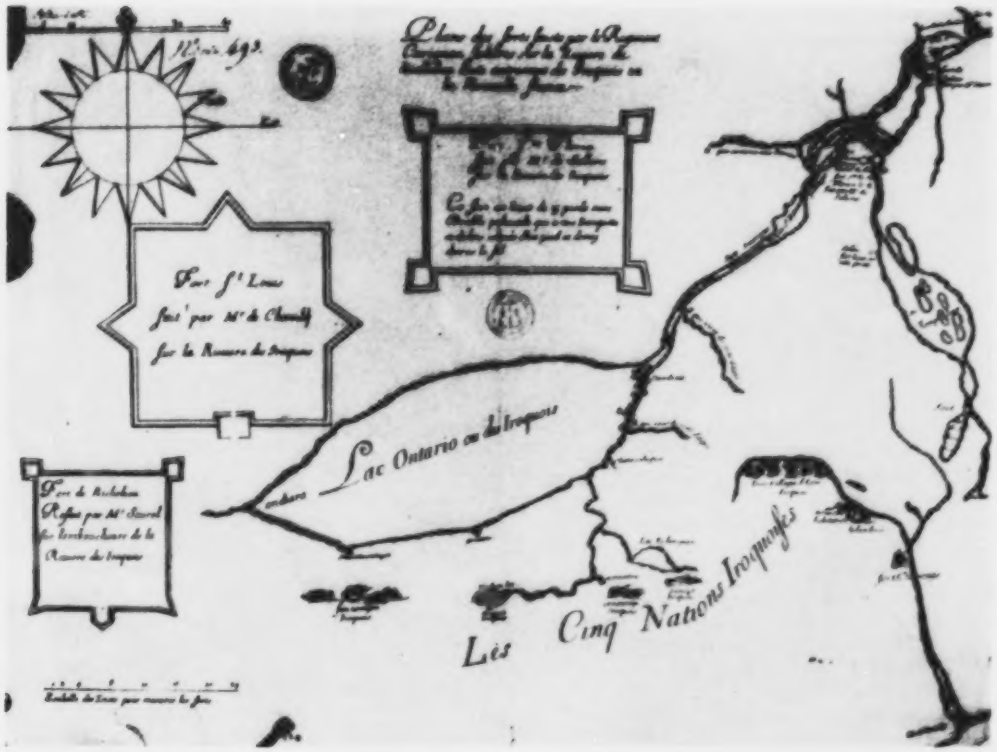

Figure 5. "Plan des forts faicts par le régiment de Carignan-Sallières sur la rivière de Richelieu dicte autrement des iroquois [...]". Cette carte reproduit comme la précédente l'emplacement des cinq forts du Richelieu. Elle permet cependant une vue plus globale de l'iroquoisie. Remarquez que le dessinateur a remplacé les huttes iroquoises par des maisons européennes. Ces transpositions sont très fréquentes dans l'iconographie ancienne. (France. Archives nationales, copies conservée aux Archives publiques Canada.)

Les difficultés ne se firent pas attendre et dès le départ, les soldats eurent un avant goût de ce qui les attendait. "... plusieurs eurent dès le troisième jour après le départ de Québec , le nez, les oreilles, les genoux et les doigts, ou d'autres parties du corps gelées et le reste du corps couvert de cicatrices; et quelques autres, entièrement entrepris et engourdis par le froid, seroient morts sur la neige si on ne les avoient portés avec beaucoup de peine jusqu'au lieu où l'on devoit passer la nuit."[23] Après une courte halte à Trois-Rivières, ils reprirent la route et "le froid les traita vers le jour suivant, plus mal qu'il n'avoit fait les jours précédents, et l'on fut contraint de reporter plusieurs soldats dont les uns avoient les jambes coupées par les glaces, et les autres, les mains ou les bras ou d'autres partie du corps entierement gelées"[24]. Vers la fin de janvier, ils atteignirent le fort Saint-Louis passablement éprouvés. Homme fort impatient selon le père Le Mercier, Courcelles quitta Chambly sans attendre ses guides Algonquins qui arrivèrent quelques jours plus tard. Privé de ceux-ci, Courcelles se fourvoya et au lieu d'aller vers les bourgades Agniers il atteignit plutôt le bourg hollandais de Corlaer ou Schenectady. L'expédition se révéla un échec total. La petite armée perdit plusieurs hommes à la suite de quelques escarmouches avec des bandes iroquoises. Le 8 mars, Courcelles était

de retour au fort Saint-Louis et s'en prenait aussitôt au père Albanel qui y exerçait les fonctions d'aumônier, l'accusant d'avoir à dessein retardé les Algonquins "ce qui s'est trouvé pas vray. Mais comme il n'estoit pas satisfait, il cherchoit à jetter la faute sur les jésuites"[25]. En fait, un manque de planification et une méconnaissance de la mentalité indigène semble être à l'origine de cette mésentente. La venue tardive des Algonquins ne les empêcha pas, au dire de Salières, de sauver le gros de l'armée d'une mort par inanition en se portant à son secours.

Les Français venaient d'effectuer leur premier raid d'hiver en territoire ennemi, raid qui n'allait pas être leur dernier. Pour eux, c'était le début d'un long apprentissage dont ils ont su tirer profit et acquérir du même coup une nette supériorité sur les soldats anglais. Même si cette expédition fut un échec à cause de la hâte de Courcelles, à long terme, ce genre d'entreprise allait se révéler la principale force de la Nouvelle-France et rappeler aux opposants que malgré la distance et la saison, ils n'étaient jamais à l'abri de représailles possibles. À l'autre bout du siècle, la Nouvelle-Angleterre allait l'apprendre à ses dépens.

Le printemps suivant. quelques nations iroquoises déléguèrent des ambassadeurs à Québec pour reprendre les pourparlers de paix. La volonté de ces nations à vouloir conclure une paix séparée se heurta au refus des Français et on se dirigea de nouveau vers une impasse. Résolu d'en finir une fois pour toute, Tracy décida d'employer l'argument décisif en se rendant en force ravager le pays des Agniers. Les expériences précédentes amenèrent les responsables à reporter à l'automne la date du départ. Ce choix ne relevait pas du hasard. "L'hyver au sentiment et au rapport de tous ceux qui durant le dernier ont accompagné M. de Courcelle en expédition est trop rigoureux et trop ruineux aux troupes."[26] Du printemps il ne pouvait non plus en être question car "les eaux sont ordinairement si hautes en cette saison qu'on ne peut passer les rivières qui nous séparent de la nation d'Agnez qu'en faisant des ponts de bois ou de batteaux"[27]. L'été n'offrait pas plus d'avantages "car outre les chaleurs extraordinaires, les piqures de Maringouins causent de si fascheuses enflures, qu'elles rendent quelquefois un soldat inutile au combat [...]"[28]. Restait l'automne, saison idéale mais qui obligeait de faire vite afin de ne pas se laisser surprendre par l'hiver.

Dès la fonte des neiges, Tracy avait fait compléter la chaîne de fortifications le long du Richelieu par la construction des forts St-Jean et Sainte-Anne, ce dernier sur l'île La Motte à l'entrée du lac Champlain. Tout était maintenant prêt pour cette expédition contre les Agniers. Le 16 octobre, une armée de 1300 hommes atteignait les premières bourgades iroquoises. Ces derniers ayant fui, on dut se contenter de brûler tout le village avec les récoltes. Cinq autres villages ont connu le même sort sans que les Iroquois interviennent. Ils refusèrent totalement d'engager le combat. La saison étant trop avancée, on n'osa pas poursuivre jusque chez les Onneyouts qui habitaient assez loin de là. On reprit le chemin du retour et le cinq novembre on rentrait à Québec.

Il n'y avait pas eu d'affrontement mais les dommages matériels étaient considérables. Un wigwam pouvait se reconstruire rapidement mais la perte des récoltes s'avérait plus grave et risquait de peser lourd durant l'hiver qui s'annonçait. Cela obligea les Agniers à demander l'assistance à leurs frères alliés. Cet état de dépendance temporaire risquait fort de diminuer leur prestige au sein de la Confédération iroquoise qu'ils cherchaient visiblement à contrôler. Ne se sachant plus à l'abri des incursions françaises, ils suivirent finalement l'exemple des quatre autres nations et s'amenèrent à Québec en juillet 1667 où un règlement final intervint.

Chapitre IV
LA DEUXIÈME GUERRE FRANCO-IROQUOISE ET LA GUERRE DE LA LIGUE D'AUGSBOURG, 1687-1701

Les compagnies franches de la marine

Après la paix de 1667, les deux tiers des soldats du régiment de Carignan retournèrent en France. Cet "âge d'or" qui s'annonçait ne requérait certes pas la présence d'un aussi grand nombre de militaires. On pouvait compter en cas d'ugence sur la milice qui avait maintenu la Nouvelle-France sur la carte du monde dans le conflit qui venait de prendre fin. L'accroissement de la population et surtout la présence parmi elle de 400 soldats du régiment de Carignan qui choisirent de s'établir en Nouvelle-France contribuèrent à solidifier la milice coloniale tout en augmentant son efficacité. Pourtant, ce n'est qu'en 1669 que cette dernière vit officiellement le jour, même si elle fonctionna bel et bien avant cette date. À partir de ce moment-là, cet organisme allait devenir mieux structuré, soumis à une règlementation afin d'augmenter son efficacité. Dorénavant et cela jusqu'à l'arrivée des troupes de terre en 1755, la milice allait porter sur ses épaules la responsabilité de la défense du territoire.

À la fin de la décennie 1670-1680, les Iroquois recommencèrent à montrer des signes d'agitation et les fréquents accrochages qui se produisirent dans l'Ouest, gravitant autour du commerce des fourrures, risquaient de précipiter de nouveau la colonie dans la guerre. Les intérêts particuliers et les maladresses diplomatiques[1] mécontentaient les nations iroquoises déjà aux prises avec les Illinois. Cette fois, c'était les Tsonnontouans qui menaient le bal, ceux-là même que Salières avait qualifiés de "bonace" en 1665[2]. Cet état de guerre larvée rendait les routes de traite hasardeuses. Devant l'imminence d'un conflit devenu inévitable, le gouverneur pressait la cour de lui envoyer des troupes afin de forcer les Iroquois à demeurer en paix. Suite à ces démarches réitérées, arrivait à Québec en 1683, le premier contingent des troupes de la marine, soit 150 soldats, marquant ainsi le début d'une courte période d'abondance en ce domaine. Durant les cinq années qui survirent, il débarqua pas moins de 32 compagnies de 50 hommes chacune, portant à 1750 le nombre de soldats à faire ce voyage de 1683 à 1688[3]. Les campagnes de La Barre en 1684 et de Denonville en 1687 expliquent la venue d'un nombre si considérable de soldats en si peu de temps, quantité pourtant insuffisante pour réduire les Iroquois à la paix. Jusqu'en 1755, la Nouvelle-France n'allait plus disposer d'une force numérique pareille de soldats réguliers. Déjà en 1688, on ne comptait plus que 1418 soldats réguliers[4], la mort, la désertion, les blessures ayant fortement contribué à décimer les rangs. Pressé de toutes parts en Europe, Louis XIV refusa d'envoyer en Amérique de nouvelles recrues pour combler ces pertes. En 1689, il ordonnait de réduire à 29 le nombre de compagnies[5] afin de les rendre complètes en redistribuant les hommes des compagnies disparues dans celles restantes. Dix ans plus tard, il réduisait de 50 à 30 le nombre d'hommes par compagnie. Malgré ces coupures, toutes les compagnies affichaient continuellement un déficit en hommes.

Ces soldats, recrutés par le ministère de la Marine, n'appartenaient pas aux troupes régulières de terre ni aux véritables troupes de la marine que Colbert venait de réorganiser[6]. Recrutés à la hâte peu de temps avant le départ, ils s'embarquaient pour le Canada sans véritablement savoir ce qui les attendait car on leur cachait le lieu de destination. L'état physique de ces recrues les rendait souvent inaptes au service militaire. La traversée se chargeait d'effectuer une première sélection. Des conditions insalubres, la mauvaise qualité des vivres, le ballotement incessant, la longueur du voyage, contribuaient bien souvent à mettre un terme à la vie de ces soldats. Dans les instructions du ministre de la Marine remises aux commandants des vaisseaux chargés de transporter les soldats dans la colonie, on peut déceler les conditions déplorables d'existence à bord des navires.

> [...] tenir la main a ce qu'ils soient tous les jours lavez, balayez et raclez partout, d'empescher qu'on ne mange entre deux ponts, et qu'on n'y fasse aucune ordure, ne fermer les caillebotis que dans les temps des pluyes, faire ouvrir les sabords le plus souvent qu'il se pourra, faire mettre les malades dans un lieu séparé, faire saisir les bransles au pont pendant le jour, faire monter tout le monde en haut une, ou deux fois par jour, faire des parfums entre deux ponts avec des boulets rouges dans du vinaigre ou de goldron. Et enfin se servir de tous les autres moyens que l'expérience qu'il y a des navigations de longcours peut luy avoir apris.[7]

Il faudrait maintenant savoir jusqu'à quel point ces instructions furent observées. Les soldats ayant très peu de recours en haut lieu pour ne pas dire aucun, ne pouvaient guère exprimer leur mécontentement. Il fallait souvent que les abus atteignent des proportions catastrophiques avant qu'on se décide d'agir. Louise Dechêne constate que la perte de 1/16 des effectifs durant la traversée était considérée comme normale par les autorités[8]. Pour les survivants, la vie militaire les attendait au bout du voyage avec ses vicissitudes et ses horreurs. Bien souvent obligés par force ou par racolage[9] d'aller se battre loin de leur terre natale pour des raisons qu'ils connaissaient mal ou pas du tout, loin de leurs parents et amis qu'ils ne reverraient probablement jamais, cette aventure devait peser lourd à ces hommes pourtant endurcis à la souffrance.

C'est dans un piteux état que les survivants se présentaient à leur arrivée au gouverneur qui procédait alors à une deuxième sélection, pas très rigoureuse cependant.

> L'extrait de revûe qui sera envoyé à Monseigneur luy feroit connoistre ce qui nous reste de troupes sur quoy il en fera compter le quart qui ne vaut pas la peine d'en parler. Ce sur quoy l'on ne peut compter ny pour la guerre ny pour monter les batteaux c'est pitié de les voir.[10]

Ce choix accompli, on les incorporait à la petite armée coloniale. Les gouverneurs se plaignaient constamment de la mauvaise qualité de ces recrues[11] mais leurs plaintes ne semblaient pas résonner bien fort à Versailles. Souvent inaptes à la dureté du service militaire, mal vêtus et mal armés, dépourvus d'entraînement, plongés dans un milieu physique étranger (les voyages en canot et les portages, la fidèle et inlassable compagnie des insectes, la rigueur de l'hiver, etc), ces hommes répondaient mal aux exigences du métier de soldat en Amérique et leur efficacité frisait la nullité. Devant une telle situation, les gouverneurs préféraient utiliser davantage la milice, infiniment supérieure[12] à tout ce qui existait en Amérique, colonies anglaises comprises, et affecter la majorité des troupes régulières à d'autres tâches comme la construction de chemins, le service dans les forts, etc. Lors des périodes névralgiques des semences et des récoltes, on pouvait assister parfois à un spectacle plutôt bizarre où les habitants partaient se battre tandis que les soldats réguliers continuaient à travailler aux champs[13]. Cependant, la tâche essentielle de ces militaires consistait à tenir garnison dans les villes et postes du roi parsemés à travers l'immense territoire américain. Ce sont eux qu'on retrouve à Chambly[14] à partir de 1683 et leur présence y fut continuelle jusqu'à la fin du régime.

Chambly durant la deuxième guerre franco-iroquoise: son utilité

En 1684, les tribus iroquoises de l'Ouest reprenaient le sentier de la guerre et les expéditions de La Barre en 1684 et Denonville en 1687, visant à les réduire à la paix, échouèrent. Sur le Richelieu, ce n'est qu'en 1687 que les Agniers revinrent hanter ces lieux. La position des Français dans cette vallée n'avait rien de bien terrible pour un adversaire décidé. Malheureusement, l'état de la documentation ne nous permet pas d'établir clairement l'état précis des fortifications sises le long de cette rivière cette année-là. L'abandon des forts St-Jean et Sainte-Anne remontait déjà à quelques années. On ignore à peu près tout de l'énigmatique fort Ste-Thérèse à cette époque. Seuls Chambly et Sorel montraient des signes de vie. Lahontan, qui passa un mois et demi à Chambly en 1684, le décrit ainsi:

> Le petit Fort qui est situé au pié du Saut sur le bord du bassin de Chambli, n'étant que de simples palissades, ne sauroit empêcher que bien des gens n'entreprennent un voyage qui donne tant de profit (i.e. ceux qui s'adonnaient au commerce illicite des fourrures avec les marchands d'Albany). Les habitans qui demeurent aux environs, sont fort exposez aux courses des Iroquois en tems de guerre, malgré cette foible Forteresse.[15]

Les appels répétés de Denonville au ministre le priant d'accorder les fonds nécessaires pour fortifier Chambly démontrent bien l'insuffisance de ce fort. En 1688, il avisait son supérieur de l'urgence de la situation. "C'est une necessité absolûe de faire un fort a Chambly es de fermer de murailles Il y fera deux redoutes de pierre l'une au dela du grand bassain es l'autre au dela du rapide qui est le bout du portage, es cela Monseigneur, Il le faut faire, paix ou guerre, es le plustot sera le mieux."[16] À la suite de Denonville, Frontenac entonna le même refrain mais il lui fallut patienter jusqu'en 1693 avant de voir ses prières exaucées. Ainsi, la principale voie d'inva-

sion par le sud de la colonie était ouverte comme une passoire. J'ai démontré dans un chapitre précédent, l'inutilité de ces forts dans le type de guerre menée en Amérique. Il était trop facile pour les Indiens de les contourner sans changer leur objectif. La répétition des raids iroquois sur le Richelieu et dans la région de Montréal de 1687 à 1696 le prouve bien. À moins d'en truffer littéralement tout le territoire, il était illusoire de croire à leur efficacité. Mais encore là, le manque chronique de soldats et les maigres ressources financières mises à la disposition de l'intendant contrecarraient ce projet. Et même si cela eut été, l'épineuse question du ravitaillement se serait posée avec plus d'acuité encore. Déjà, cette tâche minait les forces de la colonie. En 1688, l'intendant Champigny se plaignait que l'approvisionnement des forts et le maintien de la communication entre eux et Québec ou Montréal coûtait fort cher[17]. La multiplication de ces forts dispersés sur un immense territoire nécessitait la mobilisation d'une armée de voyageurs pour en assurer le ravitaillement et transmettre les ordres du gouverneur. L'absence de routes contraignait les voyageurs à emprunter le cours des rivières ce qui n'était pas toujours très commode à cause des rapides. Dans la vallée du Richelieu, il existait bien une route reliant Montréal et Chambly. Un mémoire de 1683 visant à empêcher le commerce frauduleux des fourrures nous informe que ce chemin existait toujours. "Mais il n'est (Chambly) qu'à cinq lieües de Montreal, avec lequel il a une communication assez facile par un chemin qu'on a fait a travers les bois [...]."[18] Cependant on ne sait pas grand chose de la qualité de ce chemin et de son utilisation. Il semble peu probable qu'on l'ait utilisé pour le ravitaillement du fort de Chambly car les bilans annuels des finances coloniales tenus par l'intendant font uniquement mention de l'utilisation des barques à cet effet, ce qui signifie que le transport se faisait toujours par eau. Au début du XVIII[e] siècle Champigny écrivait que la colonie ne pouvait se passer de bateaux parce que c'était le seul moyen de ravitailler certains postes comme celui de Chambly[19].

Tous ces facteurs impliquaient un investissement de temps considérable. Pendant ce temps, les campagnes se voyaient privées des bras nécessaires aux semences et aux récoltes. L'affectation des habitants ou soldats à cette tâche dépeuplait la milice et les troupes régulières et paralysait toutes tentatives militaires d'envergure. Ce mal ira continuellement en s'accroissant et causera bien des maux de tête à Vaudreuil lors de la guerre de la Conquête. Lorsque Tracy demanda au ministre en 1667 la permission d'abandonner les forts St-Jean et Sainte-Anne, il arguait déjà l'obsédant problème du ravitaillement[20]. En 1688, il fallut un convoi de 1100 hommes pour approvisionner le fort Frontenac[21]. Il est vrai que ce fort constituait un des plus importants postes de traite de la colonie. Sur le Richelieu, le problème se posait peut-être moins brutalement. La voie d'eau était aisément navigable et on n'y rencontrait qu'un rapide gênant, celui de Chambly, mais qu'on n'avait pas besoin de remonter pour se rendre au fort. Les distances, quoique appréciables, ne s'inscrivaient pas dans le même ordre de grandeur qui caractérisaient les voyages dans l'Ouest. Pourtant en 1692, il fallut pas moins de six compagnies et environ 50 Indiens pour le ravitaillement du fort de Chambly.

> M[r] de Callières resolut donc suivant les ordres de M[r] le comte d'envoyer ravitailler Chambly es depecha un canot pour visiter les passages de la rivière de Richelieu ou l'on appréhendois avec apparence que les batteaux chargez, ne trouvassent pas assez d'eau, ce canot a son retour eut connoissance que les ennemis avoient tués et pris prisonniers quelques personnes à Vercheres, emmené les bestiaux dans les bois et levés la chevelure à un soldat à St Ours, on jugea que ce ne pouvoit estre qu'un petit party détaché du gros. Le convoy pour Chambly partis il estoit composé de 6 compagnies qui devois hiverner dans le gouvernement de Quebec et d'une 50[ne] de sauvages pour les découvertes: on coupa et charia tous le bois nécessaire pour le chauffage de la garnison [...][22]

Outre le transport des vivres, armes, munitions ou autres, il fallait aussi des soldats pour protéger les convois en cas d'embuscade.

Sans augmenter la quantité de forts sur un territoire donné, la seule présence d'une importante garnison dans les forts déjà existants aurait permis un meilleur contrôle de la région mais les effectifs dont disposait le gouverneur ne lui permettaient même pas d'envisager cette solution.

Dans ce contexte, on peut facilement comprendre que ce ne fut pas de gaieté de coeur qu'on envisageait cette guerre naissante. Les possibilités humaines et matérielles n'offraient pas tellement de garanties. Après les échecs

de La Barre et Denonville contre les tribus iroquoises de l'Ouest, on se replia sur la défensive. "Until such time as the colony could be made secure by a crushing assault on the Iroquois, the best that could be done was to build forts in each seigneury, where the habitants could take cover in the event of attack."[23] Incapable d'endiguer les incursions iroquoises à travers la colonie, on chercha à se protéger du mieux qu'on put. C'est dans cet optique que s'inscrit la construction des forts sur les seigneuries. Il fallait que la situation soit bien grave pour qu'on accorde cette permission. Versailles avait veillé, dans l'octroi des droits seigneuriaux, à dépouiller les seigneurs de tout pouvoir militaire et cela dès le début de la colonie afin que ne se répète pas outre-mer les tentatives de la noblesse contre le pouvoir royal[24]. En feuilletant la correspondance des gouverneurs on remarque l'insistance qu'ils mettaient à obtenir ces permissions, seule planche de salut pour les habitants des campagnes. À noter que le fort de Chambly était plus que l'un de ces forts quoiqu'il joua le même rôle durant cette guerre. Construit par les troupes, il relevait directement du gouverneur même s'il se trouvait sur une seigneurie. De plus, sa garnison, malgré sa faiblesse numérique était beaucoup plus considérable que celle de ces forts locaux quand il y en avait une.

Après 1687 la présence des Agniers devint quasi continuelle sur la rivière Richelieu, ce qui inquiétait grandement les colons et rendait harsardeux le travail aux champs[25]. Le gouverneur et l'intendant ordonnèrent vainement aux habitants de ne pas s'éloigner seul de leur habitation et surtout de ne pas le faire sans arme. Régulièrement, ces derniers enfreignaient ce règlement et plusieurs payèrent de leur vie cette imprudence. On érigea de petits fortins sur toutes les seigneuries et la population menacée par une bande iroquoise, dont on avait pu déceler la présence dans les environs, pouvait s'y abriter avec ses meubles et son bétail. Généralement, les Iroquois n'attaquaient pas ces petits forts mais contraignaient tout de même les colons à y demeurer enfermés en attendant des secours de l'extérieur. Pendant ce temps, ils en profitaient pour brûler granges, maisons et récoltes. Parfois, lorsque ces alertes duraient trop longtemps, on ne pouvait effectuer les semences à temps. Il en allait de même pour le temps des récoltes à l'automne car les Iroquois utilisaient largement ces deux périodes névralgiques de l'année. Ces irruptions iroquoises faisaient peser de graves menaces de disette sur la colonie.

> Il fallut, pour se garantir de leur fureur [des Iroquois], construire sur chaque Paroisse des espèces de Forts, ou les Habitans pussent se réfugier à la première allarme. On y entretenoit nuit et jour un ou deux Factionnaires, et tous avoient quelques pieces de Campagne, ou au moins quelques Pierriers, tant pour ecarster l'Ennemi, que pour avertir les Habitans d'être sur leurs gardes, ou pour demander du secours. Ces Forts n'étoient que de grands Enclos fermés de Palissages avec quelques redoutes: L'église et la Maison du Seigneur y étoient renfermées, et il y avoit encore assez d'espace, pour y retirer, en cas de besoin, les Femmes, les Enfans, et les Bestiaux. C'en étoit assez pour se mettre hors d'insulte, et je ne schace pas que les Iroquois ayent jamais pris aucun de ces Forts
>
> Ils se sont même rarement arrêtés a les tenir bloqués plus rarement encore les ont-ils attaqués à force ouverte. L'un est trop périlleux pour les Sauvages, qui n'ont aucune arme defensive, et n'aiment point une victoire teinte dans leur Sang. L'autre ne convient pas à leur manière de faire la Guerre.[26]

Ce passage de Charlevoix où il explique le comportement des Indiens en face d'une fortification me laisse fort perplexe à propos de cette fameuse "attaque contre le fort de Chambly" en 1687. On a beaucoup extrapolé au sujet de cette affaire et cela à partir de quelques documents pas très loquaces et qui ne résistent pas toujours à la critique. D'abord, on remarque que les acteurs du drame se sont faits plutôt discrets. Parmi eux, seule une note intéressée du capitaine Deplessis Faber vient rompre ce silence. Dix ans plus tard, alors en quête d'une gratification[27], il rappelle au ministre cette action passée presque inaperçue dans la correspondance de l'époque.

> Il fut envoyé en 1687 en Canada, Et la mesme année deffendit le fort de Chambly, poste le plus exposé à L'énemy: ou Il avoit l'honneur de commander, de l'Attacque de plus de 300 Iroquois, qui n'en remportèrent que la confusion d'y avoir bien perdu de leurs gens un desquels Il fit Laisser a leur Veu dans Le fort heure de Midy au plus chaud de L'attacque.[28]

Ces demandes de faveurs ont souvent une forte tendance à l'exagération. Le nombre d'attaquants et les pertes subies au cours d'affrontements étaient souvent multipliés ou minimisés selon le besoin.

En 1688, Denonville avait brièvement noté cette affaire dans sa correspondance. "Les Iroquois ainsy repandu faisoient journellement de pareils coups Cassant des testes et prenant des prisonniers et assiegerent mesme le fort de Chambly qu'ils penserent prendre."[29] Si cette courte allusion du gouverneur corrobore dans l'ensemble le document précédent, il n'apporte tout de même rien de nouveau ni de bien précis. Pour sa part, François Vachon de Belmont, prête sulpicien qui passa une bonne partie de sa vie auprès des Iroquois établis dans la colonie, rapporte cet événement dans son *Histoire du Canada*. "Le 4 octobre, 150 Agniers assiègerent Chambly ou commandoit M. Du Plessis. Ils prirent un soldat, sa femme et son enfant."[30] Encore là, on ne voit rien qui puisse nous éclairer davantage si ce n'est la disparition de la moitié des assiégeants et un bilan de trois victimes. Dans une lettre à Denonville, Dongan, gouverneur de New York, diffère du récit précédent dans le choix des victimes. Selon lui, quatre enfants auraient été enlevés[31]. Enfin, Charlevoix, écrivant plus de 30 ans après cet épisode[32] raconte aussi ce raid iroquois.

> le troisième de Novembre le Fort de Chambly fut tout-à-coup assiégé par un gros Parti d'Agniers et de Mahingans; et l'on apprit depuis que cette entreprise étoit l'ouvrage du Gouverneur de la Nouvelle-York.
>
> Il est vrai que la résistance, qu'ils y trouverent les obligea de decamper des le lendemain; mais ce ne fut qu'après avoir brulé quelques habitations ecartées, et fait plusieurs Prisonniers.[33]

Que retenir en définitive de cette énigmatique attaque. Il n'y a aucun doute concernant la présence des Agniers à Chambly à l'automne 1687. Une bande variant entre 100 et 300 guerriers se retira après avoir fait quelques victimes. Mais que s'est-il passé entre-temps? Une attaque en règle contre le fort serait paradoxale, peu en accord avec les habitudes des Indiens du nord-est de l'Amérique. En fait, l'explication la plus plausible résiderait en ceci: après avoir surpris les habitants du lieu, abattu quelques personnes, détruit des habitations, et contraint les habitants à se réfugier dans le fort, ils évacuèrent les lieux quelques temps après conformément à leur habitude. Il y aurait long à dire sur le comportement des Indiens à la guerre. Marie de l'Incarnation écrivait à ce propos: "c'est le génie de ces sauvages, quand ils n'auraient pris ou tué que vingt hommes, de s'en retourner sur leurs pas pour en faire montre à leur pays."[34] Ce trait de comportement a ahuri plus d'un gouverneur et intendant. Après avoir équipé à grand frais une troupe d'Indiens alliés pour une expédition de guerre, ceux-ci rebroussaient souvent chemin après le premier accrochage, même victorieux. Pour eux, l'objectif avait été atteint. En 1660, après la victoire du Long-Sault, les Iroquois font demi-tour laissant là leur projet d'attaquer Montréal. "Après la distribution (des prisonniers) on décampe, et l'on quitte la résolution prise de venir inonder sur nos habitations, pour mener au plustost dans le païs ces misérables victimes, destinées à repaistre la rage et la cruauté de la plus barbare de toutes les Nations."[35] On pourrait citer de cette façon des centaines d'exemples qu ne prouveraient pas mon hypothèse mais démontreraient que si il y a vraiment eu une tentative de prendre par assaut le fort de Chambly en 1687, il s'agirait là d'un fait assez rare.

Ce raid de 1687 marqua le début d'une longue vague d'incursions iroquoises, principalement contre les seigneuries du Richelieu et de la région de Montréal. En 1688, ils visitaient Contrecoeur, Sorel, Saint-Ours et Saint-François[36]. L'année suivante, le fameux massacre de Lachine secoua fortement la colonie déjà ébranlé par l'annonce d'une nouvelle guerre entre la France et l'Angleterre.

La présence des Anglais dans cette guerre inquiétait non sans raison les autorités coloniales. La route du Richelieu, très mal fortifiée, ouvrait toute grande les portes de la Nouvelle-France. S'il répugnait aux Indiens à prendre d'assaut une forteresse, si faible soit-elle, il n'en allait pas de même avec les Anglais rompus à ce genre d'opération. Jusqu'en 1689, les guerres franco-iroquoises avaient nécessité un type de fortification relativement simple. L'utilisation du bois suffisait amplement à assurer une protection efficace. Par contre, l'emploi de l'artillerie rendait vulnérables les forts de bois. C'est en vain que Denonville réclama des fonds pour procéder à la réfection du fort de Chambly. Denonville ne spécifie aucunement s'il entendait reconstruire un fort en bois ou en pierre. En tout cas, les redoutes qu'il projetait d'ériger de part et d'autre du bassin qui s'étale au pied du fort seraient en pierre[37]. Le gouverneur n'obtint

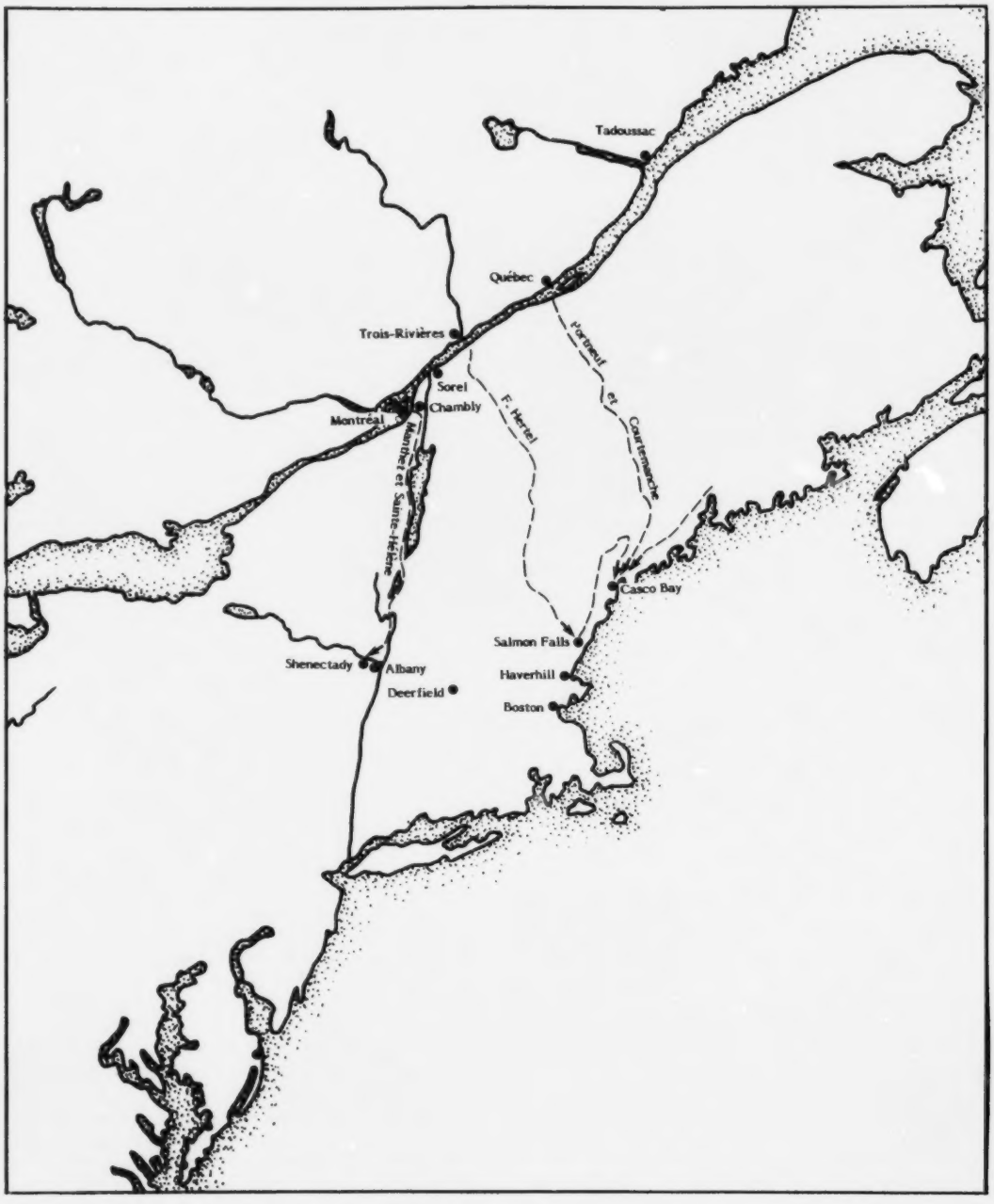

Figure 6. Les trois raids d'hiver de 1690, lancés par Frontenac contre des villages frontaliers de la Nouvelle-Angleterre et de la colonie du New York. (Dessin: Steve Epps.)

jamais ces permissions et la Nouvelle-France s'engageait dans ce premier véritable conflit anglo-français en Amérique du Nord dénuée de fortifications adéquates.

L'implication des colonies anglaises dans le conflit et le retrait graduel des Iroquois

S'il y eut une année où le mot représailles ne fut pas un vain mot, c'est bien en 1690. Après le massacre de Lachine, les Canadiens accusèrent les Anglais de l'avoir fomenté et en réaction, ils décidèrent de passer à l'attaque. Guy Frégault écrivait à ce propos:

> Bien que porté par les Iroquois, on n'ignorait pas d'où il partait. C'est dans les colonies anglaises que les guerriers des cinq Cantons trouvaient leur arsenal et leurs conseillers; c'est chez les Iroquois que les pieux bourgeois de la Nouvelle-Angleterre trouvaient, en retour, une manière de bras séculier. Iberville s'en était rendu compte. "Je ne voy pas avoit-il écrit près d'un an auparavant, les raisons que l'on a pour ne leur pas faire ce qu'ils nous font du Costé d'Orange et de Manatte où ils fournissent aux Iroquois (contre le traitté) des munitions et les ont payez pour venir tuer des françois à Montreal." La complicité des colonies anglaises et des cinq Cantons n'était, du reste un secret pour personne. À l'époque du massacre de Lachine, il y avait des mois que Callières expédiait à Versailles mémoire sur mémoire, pressant le gouvernement métropolitain de s'emparer de la Nouvelle-York, dans le but de couper à la racine la menace iroquoise.[38]

L'attaque contre la Nouvelle-York ne se concrétisa jamais, mais en revanche, on entreprit de harceler les villages frontaliers de la Nouvelle-Angleterre. À cette fin, Frontenac mit sur pied en cet hiver 1690 trois groupes qui partiraient respectivement de Québec, Trois-Rivières et Montréal en direction de Casco Bay, Salmon Falls et Schenectady. Ce dernier nous intéresse plus particulièrement à cause de son itinéraire. Au début de février[39], l'expédition formée de 114 Français, 16 Algonquins et 96 Iroquois "domiciliés" du Sault et de la Montagne, commandée par Nicolas d'Ailleboust de Manthet et Jacques Lemoyne de Sainte-Hélène quittait Montréal en direction des colonies anglaises. Il est probable qu'on s'arrêta quelque temps à Chambly soit pour attendre les retardataires ou s'approvisionner. Le groupe atteignit son objectif dans la nuit du 18 au 19 février et après avoir massacré une soixantaine d'habitants, reprit le chemin du retour[40]. Les deux autres raids aboutirent au même résultat[41].

Ces attaques contribuèrent dans l'immédiat à rehausser le prestige de la colonie, sensiblement à la baisse devant l'opinion indigène, tout en relevant son moral. "Notre reputation pourra mesme se restablir un peu dans les esprits de nos alliez, quand ils sçauront que nous tenons presentement une conduite opposée à celle des années précédentes, et que nous voulons en quelque façon faire la guerre à leur mode, qui est la véritable Methode qu'on doit garder en ce païs."[42] Dans la même lettre, Frontenac explique au ministre la raison qui motiva cette triple action. "Cependant je crus qu'il seroit bon d'occuper de telle maniere les Anglois chez eux, qu'ils le fussent plus du soin de se defendre que celuy de nous venir attaquer avec les Iroquois par plusieurs endroits, comme il se vantoient de le faire, et que nous avions advis qu'il en sollicitoient ces derniers."[43] Selon Eccles, "Frontenac claimed that these raids would prevent the Iroquois and the English from combining in an assault on New France. In fact, they had the exact opposite effect. The only positive result that can be claimed for them is that they did raise moral in the colony."[44] L'effet opposé dont parle Eccles se concrétisa dans cette action punitive de l'été 1690 par les colonies anglaises en vue d'éliminer cette gênante présence française au nord. Une attaque combinée par terre et par mer visait simultanément Québec et Montréal. Comme on le sait, Phipps échoua devant Québec tandis que l'armée de Winthrop cantonnée au sud du lac Champlain ne décolla jamais de sa base. Une dissension au sein de la milice coloniale ainsi que la petite vérole vinrent contrecarrer ce grand projet. En apprenant la nouvelle que cette maladie sévissait parmi les troupes, les Iroquois refusèrent de se joinde à l'armée et retournèrent chez eux[45]. Charlevoix pour sa part attribue à un autre facteur la défection des Iroquois. Il croit que ceux-ci "ne veulent pas qu'aucune des deux Nations Européennes, entre lesquelles leur Pays est située, prenne une trop grande supériorité sur l'autre, persuadés qu'ils en seroient bientôt les Victimes"[46]. Que cette assertion soit le véritable motif ou pas de leur désistement, il faut surtout en retenir l'idée que ces derniers prenaient déjà conscience du drame affreux

qu'un jour ils devraient vivre si jamais l'antagonisme Français-Anglais disparaissait en Amérique du Nord. Devenus inutiles dans les desseins politiques des blancs, ils n'auraient plus qu'à connaître le sort qui fut réservé aux Indiens des XIX^{e} des XX^{e} siècles par les gouvernements canadiens et américains.

Pendant que l'armée anglaise retraitait, un groupe de 120 Iroquois, 29 Anglais et Hollandais, détachés de cette force, accomplit un raid éclair le long du Richelieu où ils tuèrent et capturèrent une cinquantaine de Canadiens ou soldats des troupes de la marine. Déjà depuis 1684, la Nouvelle-France avait encaissé plusieurs coups durs et l'avenir ne s'annonçait guère mieux. L'année 1691 s'inscrit comme un véritable désastre pour la colonie française[47]. D'abord, les Iroquois continuèrent à inquiéter la colonie par de fréquentes et fructueuses incursions. Dès le début de l'année, environ 1000 Iroquois, répartis en deux bandes tourmentèrent quelque temps la région de Montréal. Mais c'était pour le 11 août que les Anglais et leurs alliés réservaient leur gros coup. Ce matin-là, 266 miliciens Anglais et Hollandais d'Albany, accompagnés de 80 Agniers et 66 Loups (Mohicans) surprirent les troupes françaises pourtant numériquement très supérieures assemblées autour du fort de La Prairie et leur infligèrent de sérieuses pertes[48]. Sur le chemin du retour, Schuyler (le commandant du détachement) et ses hommes se heurtèrent à la troupe du S^{r} de Valrennes et un violent combat s'ensuivit. Quelques jours auparavant, Valrennes avait reçu l'ordre de se rendre à Chambly "qui est l'endroit par où les ennemis devaient venir avec ordre de les laisser passer et de les suivre en queue"[49]. Valrennes s'acquitta bien de sa tâche et en se dirigeant vers La Prairie à la poursuite des Anglais, ses hommes aperçurent l'avant-garde de la troupe de Schuyler qui retraitait "pleins d'orgueuil et d'insolence"[50].

> Ils avoient à peine fait deux lieues qu'un de leur découvreur se fit voir à la trouppe de M^{r} de Varenne qui suivoit à grand pas leur piste, il eust a peine le temps de mettre le peu de gens qu'il avoit en estat de se bien deffendre n'ayant en tout que cent quatre vingts hommes en sorte que les Anglois estoient plus de deux contre un, il se rencontra dans le chemin deux grands arbres renversez par terre qui luy servirent de retranchemens Il avoit rengé ses gens derrière à trois de hauteur qui devoient tirer rang par rang ce qui fut bien exécuté. Les ennemis marchoient avec précipitation et croyant par leur cris nous etonner ils vinrent donner jusqu'à la portée du pistolet du retranchement et de la decharge du premier rang, il leur tomba plus de trente hommes, ce grand feu ne les étonna pourtant pas et les Anglois et Agniers revinrent jusqu'es a trois fois a la charge, les Loups qui ne s'attendoient pas a une si vigoureuse résistance lacherent un peu le pied ... et sa bande croyant les entourer et mettre tous en deroute fut luy mesme repoussé par les ennemis ce fut la que ce fit une espece de meslée chacun quittant son poste pour se battre à coup de main ou si l'on se servoit encore des armes a feu c'estoit de s'y pres que l'on put dire que l'on se brusloit plutost que de se tirer.[51]

Selon Eccles, cette bataille apporta au moins un aspect positif à la colonie. "The Albany men had been mauled badly enough and they did not venture near New France again until peace was declared, much to the disgust of their Iroquois allies."[52] Si les Anglais délaissèrent l'avant-scène, ils n'en continuèrent pas moins leur travail de sape en incitant leurs alliés à accroître leur pression sur les Français. On remarqua leur présence en Nouvelle-France jusqu'à la fin de cette année-là où en décembre, un groupe d'Agniers[53] attaqua des Iroquois du Sault Saint-Louis qui chassaient près de la "montagne de Chambly"[54].

L'année 1692 s'inscrit dans le prolongement de la précédente, marquée elle aussi par des coups de mains répétés de bandes iroquoises le long du Richelieu et dans la banlieue de Montréal. Afin d'en finir avec cette guerre épuisante et ruineuse, Frontenac décida de frapper un grand coup susceptible d'amener les Iroquois à conclure une paix immédiate. À l'instar de Courcelles en 1665, il organisa une expédition hivernale ayant pour cible les villages Agniers. Le 25 janvier 1693, 100 soldats des troupes de la marine, 200 Indiens et 325 miliciens quittaient Montréal bien décidés à passer tout le monde au fil de l'épée[55]. Le 26, la troupe campa à Chambly et le 27, on quitta ce lieu, le dernier "bastion" français sur la route de l'Iroquoisie. Si l'objectif premier de cette expédition fut atteint[56], le retour faillit tourner en catastrophe. Un dégel subit dans la région du lac Champlain rendit la marche extrêmement pénible et la pluie avait abîmé les vivres enfouis dans des caches pour le

retour. Il s'en fallut de peu que ces hommes ne revoient jamais Montréal. Dans un cas semblable, la présence d'un poste avancé comme Chambly apparut comme un véritable oasis. Pour des hommes rendus à la dernière extrémité comme ceux décrits par Frontenac et Champigny[57], un jour de marche en plus ou en moins représentait la vie ou la mort, et encore plus sûrement quand l'ennemi rôdait pas loin derrière.

Pour appuyer une offensive en territoire ennemi, il fallait s'assurer des arrières solides. En ce sens, la présence des postes avancés vers la frontière, comme Chambly, s'avérait une nécessité absolue. Chambly, encore trop loin de la frontière, suffisait mal à cette tâche. La ligne de ravitaillement avait été écourtée par l'abandon des forts St-Jean et Sainte-Anne. Quant à Ste-Thérèse, la discrétion observée à son égard laisse à penser qu'il ne devait pas être bien important, si jamais une garnison s'y trouvait. L'absence de ces forts qui se soutenaient tous l'un et l'autre affaiblissait grandement la stratégie offensive de la Nouvelle-France ou en tout cas, la rendait plus risquée. Lors du désastreux retour de l'expédition de 1693, la présence du fort Saint-Anne sur l'Île La Motte aurait grandement aidé la cause française. Mais Chambly était loin et tous ne pouvait avoir la chance dont jouit le Chevalier de Clairmont en 1690. Ce dernier, ayant "eu ordre de remonter la rivière de Sorel (le Richelieu) pour observer les Ennemis" fut découvert et poursuivi jusqu'à Chambly où il trouva refuge[58]. Très avantageux comme lieu de bivouac, de ravitaillement et de ralliement[59], l'utilité offensive du fort de Chambly se trouvait dans ce contexte fort amoindrie. Sur le plan défensif, il se révéla totalement inapte à freiner la venue des Iroquois. Ces derniers avaient généralement tout le loisir de frapper avant que la population réagisse et aille s'abriter derrière les palissades du fort. Et comme on ne pouvait vivre éternellement à l'intérieur de ces murs, on a l'impression d'assister au jeu du chat et de la souris.

L'entrée active des Anglais sur la scène militaire avait fortement remis en question l'état des fortifications qui, sur le Richelieu, laissaient fortement à désirer. Les pressantes demandes des gouverneurs à ce sujet étaient jusqu'ici tombées dans l'oreille d'un sourd. Mais finalement en 1693, la cour débloquait des fonds à cet effet. On procéda aussitôt à la reconstruction de l'enceinte, fort mal en point au dire de Frontenac. "Le Fort de Chambly es celuy de Sorel ont esté (refaits) de pieux neufs, Les vieux estant pouri es separez les uns des autres suffisammens pour y entrer par plusieurs endroits."[60] On a profité de ces travaux pour apporter quelques améliorations aux bâtiments sis à l'intérieur et notamment à la "maison du fort". On ignore cependant si cette maison en était une à l'usage exclusif du commandant ou formait plutôt un corps de logis destinés à abriter les troupes avec les officiers.

Pour l'instant, Frontenac sembla satisfait de ces travaux. "Celuy (le fort) a esté refait de nouveau par le S[r] des Bergeres qui y commande depuis quatre ans et il est dans l'estat de la meilleure deffense qu'on puisse attendre d'un fort de pieux."[61] La faible activité militaire des Anglais sur le Richelieu n'exigeait pas encore l'utilisation de la pierre.

Cette décision de renforcer Chambly venait un peu tard si l'on considère l'inaction des Anglais et le refroidissement de l'ardeur des Iroquois. À la fin de 1693, Fletcher, gouverneur de New York, écrivait à ce propos: "Je n'ai jamais tant mis en doute la fidélité de nos indiens que maintenant[...]Tous se passe comme s'ils étaient disposés à passer à l'ennemi aussitôt que celui-ci se présentera, ils sont fatigués de la guerre et nous ne pouvons rien obtenir d'eux sans une rémunération immédiate."[62] Quelques mois auparavant, une ambassade iroquoise avait entamé des pourparlers de paix avec les Français. Le raid de l'hiver précédent n'était pas étranger à la venue de cette délégation. Ces laborieux pourparlers allaient se révéler très longs et très difficiles avant d'achopper en 1695. Une autre expédition contre les Iroquois, dans l'Ouest cette fois (on visait les Tsonnontouans et les Onneyouts) força ceux-ci à réouvrir les négociations qui aboutirent finalement à la grande paix du 4 août 1701. Entre-temps, la France et l'Angleterre en étaient venues à une entente le 20 septembre 1697 à Ryswick.

Chapitre V
LA GUERRE DE LA SUCCESSION D'ESPAGNE, 1702-1713

La réorganisation de la défense du Richelieu: une préoccupation urgente

La paix qui suivit le traité de Ryswick de 1697 n'apporta pas beaucoup de répit à la Nouvelle-France. Il fallut patienter jusqu'en 1701 pour conclure une paix satisfaisante avec les Iroquois. Mais déjà la perspective d'une nouvelle guerre se dessinait à l'horizon. Cette fois, le désistement des Iroquois plaçait les colonies anglaises dans l'obligation d'assumer seules la défense du territoire et le harcèlement de la colonie rivale.

Du côté Français, on cherchait à résoudre le problème posé par la défense du Richelieu. Jusque-là, les stratèges coloniaux n'avaient réalisé rien de bien efficace. La guerre contre les indigènes en Amérique requérait l'implantation d'un imposant réseau de fortifications soutenu par des effectifs importants. Mais la France, impliquée elle-même dans une guerre qui risquait de l'étouffer, aux prises avec toute l'Europe, ne pouvait procurer ces moyens à sa colonie. Livrée à elle-même, l'administration coloniale se débrouilla avec les moyens du bord.

Lors de la reprise des hostilités en 1702, la neutralité iroquoise simplifia considérablement l'épineuse question de la défense en la ramenant dans une perspective plus européenne. Dorénavant, la mise en action d'une ligne fortifiée en profondeur, identique à celle de 1663, pourrait s'avérer terriblement efficace. Les difficultés pour une armée de style européen de s'écarter des grandes voies de communication permettaient de concentrer les défenses aux endroits clés sur ces voies. Chambly était un de ces endroits. Par contre, l'éventualité d'une guerre à l'européenne impliquait l'utilisation de l'artillerie, rendant ainsi inefficaces les fortifications de bois. Mais le Richelieu n'était pas les Flandres. Les forts de pierre coûtaient cher et l'intendant ne disposait pas des ressources financières suffisantes pour supporter une telle politique. La reconstruction en bois du fort de Chambly en 1702 illustre bien ce fait.

L'année précédente, l'intendant Champigny informait le ministre d'une dépense indispensable à faire pour le rétablissement du fort qui montrait déjà des signes évidents de décrépitude[1]. La cour obtempérait toujours difficilement aux demandes qui contribuaient à alléger les coffres du roi et en cas de réponses affirmatives, elle avait bien soin de spécifier ses réticences et ses recommandations. À cette requête de l'intendant, le ministre répliquait:

> Pour le second des 3000 destinés pour le fort de Chambly Sa. Ma.te veut savoir si l'entretien de ce fort est absolumens necess.re en cas qu'on n'ayt point de guerre avec les Iroquois et s'il faut absolumens q.l subsiste, il n'y faudra laisser que le nombre d'hommes absolumens necess.re afin de réduire de même au plus petit pied qu'il se pourra la depense du transport de ce qu'on aura a envoyer [...].[2]

Au début de l'année 1702, un incendie se chargea d'éclaircir la situation en détruisant le fort. La guerre qui sévissait déjà entre les deux métropoles n'offrait plus aucune alternative. Il fallait reconstruire le fort. Selon le gouverneur Callières, le feu aurait été mis accidentellement par l'aumônier qui y trouva la mort[3]. Quelques mois plus tard, on affectait les troupes régulières à la reconstruction. L'enceinte, formée de pieux de 10 à 12 pouces de diamètre s'élevait à 12 pieds de hauteur[4].

Un brin opportuniste (c'était le seul moyen de gravir les échelons dans le service du roi où l'influence importait souvent plus que la valeur), Levasseur de Néré, l'ingénieur du roi dans la colonie soumettait au ministre un moyen peu coûteux de mettre en valeur ce coin de terre et d'en interdire le passage à l'ennemi. L'essence même du projet reposait avant tout sur l'autonomie de Chambly. D'abord, élever ce lieu au rang de gouvernement comme Montréal et Trois-Rivières dont lui-même, Levasseur, serait nommé gouverneur[5]. Cette idée-là n'était pas nouvelle. Tout le monde connaissait bien l'importance de Chambly[6]. Sa position géographique lui permettait de contrôler la communication nord-sud, militaire et commerciale.

Levasseur n'était pas le premier à désirer cette fonction. Déjà en 1681, Frontenac avait proposé Pierre de Saint-Ours comme candidat "très propre pour cet employ"[7] (celui de gouverneur de Chambly). Dix-neuf ans plus tard, l'idée refit surface mais avec plus d'insistance. En 1700, Callières suggérait la nomination de Charles-Gaspart Piot de Langloiserie[8]. Trois ans après, Vaudreuil y allait lui aussi de sa petite recommandation en la personne de Nicolas Daneau de Muy[9].

Intéressé à devenir gouverneur de Chambly, Levasseur prenait son sort en main et expédiait au ministre un mémoire à cet effet. Une fois nommé gouverneur, il s'engageait à exécuter toute une série de mesures afin d'atteindre l'objectif visé, soit faire de Chambly un poste susceptible d'interdire aux Anglais l'accès à la colonie. Pour notre ingénieur, l'utilité du fort était indiscutable[10]. Sur le plan offensif, sa réputation était solidement établie. Lieu d'entreposage, de bivouac et de ravitaillement, il avait prouvé son efficacité lors des guerres précédentes[11]. Mais sur le plan défensif, il laissait plutôt à désirer. Moyennant quelques petites retouches peu coûteuses Levasseur proposait d'en faire un obstacle infranchissable tout en lui conservant ses propriétés offensives[12].

D'abord, il projetait la construction d'une redoute dont la présence prolongerait l'action du fort. Cette dernière garantirait une meilleure protection du village. Levasseur, en bon connaisseur des rouages administratifs, évitait de blesser la sensibilité de la cour. Il l'assura que ce projet ne nécessitait aucune augmentation des effectifs militaires car l'ennemi, ne connaissant pas le nombre de défenseurs craindrait toujours de se placer entre deux feux[13].

L'aménagement d'un réseau routier adéquat s'inscrivait au coeur des préoccupations de Levasseur. Son mémoire contient une précieuse et excellente description des routes ralliant le fort de Chambly.

> Il y a trois routtes pour aller aud. fort, scavoir deux par terre qui traverse dans Les bois dont l'un passe par Longueil et Lautre par La prairie on Estime le dernier chemin le plûs praticable quoy quil ne soit pas le plus frequenté parce qu'il n'y a pas de molière a passer Comme dans ce premier ce quy dure pendant un grand quart de lieüe a Enfoncer Jusqu'au Genoüil, Joint a une petitte riviere quil faut traverser sur des arbres sans compter quantité d'autres arbres abatus quy forment des Embaras dans Lestandüe de plus de trois lieües ce qui est fort fatiguant En esté, Car pour Lhivert on ne s'en apperçoit guerre a cause de La quantité de neiges, au reste Ce Chemin a 5 à 6 pieds de largeur,
>
> Il n'en est pas de mesme de celuy quy passe par La prairie[14] quy nest qu un Sentier fermé qui de tout temps a Esté La routte des Sauvages, Touttes ses Incommodités Consistent dans de petittes pantes douce, Cependant peu frequantes, Il y a aussy deux petits ruisseaux a traverser qui sont pas Considerable, Il est plus long d'Une demye Lieüe, que Celuy quy passe a Longüeil, mais on rochesteroit bien Cela par la facilité qu'on auroit d'y aller et Je trouve qu'il est Important non Seullement de le commencer, mais d'y travailler sans perte de temps afin d'en faire un Chemin a Charois ce qui ne se peut pratiquer de Lautre costé sans de tres forte despense a cause des molieres dont Jay cy devant parlé.
>
> Le fruit Et L'avantage qu'on Tireroit de Ce Chemin Seroit quen tout Temps on Seroit a portée de Secourir Le fort de Chambly et quil En couteroit Infiniement moins au Roy pour le transport des munitions qu'on est oblige dy Envoyer en barque par La riviere de richelieu quy est la troisieme routte et quy passe devant Sorel duquel Il y a en montant a Chambly 16 lieües et 16 a redessendre et Sont 32, et dud. Sorel a montreal tant en dessendant quen remontant 36 Lieues Cela fait Ensemble 68 Lieües Supposé qu'on y Envoye de montreal Car sy cest de quebecq directement Il y a 58 Lieües pour y monter et autant pour redessendre quy font Ensemble 116 Lieües Sans Compter quil faut estre de Lun ou de lautre endroit favorisé des vents Ce quy n'est pas de peu de Conseq.ce en cas de retardement.

Le trafic fluvial constituait toujours le moyen de transport le plus usité dans la colonie, même sur le Richelieu, malgré l'importance de cette région et sa proximité de Montréal. Nos sources ne laissent planer aucun doute à cet égard[15]. Les barques chargées d'approvisionner Chambly partaient encore de Québec. Il faudra attendre encore plusieurs décennies avant de voir apparaître une route utilisable à cet effet. Le plan d'aménagement de Levasseur incluait bien sûr la seigneurie où il s'extasiait sur la richesse de la forêt et la fertilité du sol[16].

Avant de rendre son verdict, le roi sollicita l'avis de Beauharnais et Vaudreuil[17]. En 1706, n'ayant reçu aucune réponse, Levasseur revint à la charge[18]. L'année suivante, il raffraîchissait la mémoire du ministre dans les mêmes termes[19]. Il avait toujours bien soin de lui rappeler que ce projet n'entraînait aucun déboursé de sa part ou si peu comparé aux avantages que la colonie en retirerait. La base de son argumentation reposait sur ce fait capital car ses chances de réussite passaient par là. Son influence à Versailles, si elle était assez forte, ferait le reste. Encore une fois,

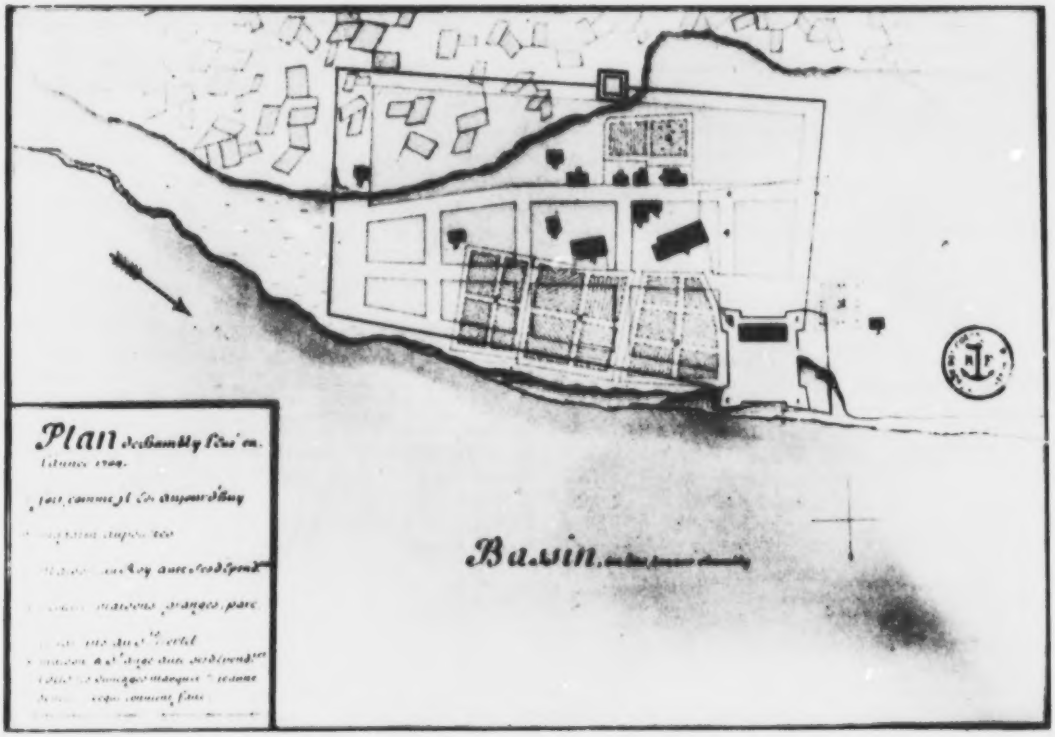

Figure 7. "Plan du fort de Chambly levé en l'année 1704". On peut y voir le plan du nouveau fort reconstruit vers 1702 avec le projet d'urbanisation et de fortification de Chambly par Levasseur en 1704. (Levasseur de Néré, Archives nationales, France; copie conservée aux Archives publiques Canada.)

comme en 1705, Pontchartrain renvoya la balle à Vaudreuil[20]. Finalement en 1708 le roi exigeait de Levasseur de nouveaux éclaircissements sur son projet[21]. Il soumit alors un mémoire dans lequel il reprit un à un tous les éléments exposés en 1704 apportant parfois plus de précision sur certains points. Par exemple, il révéla son intention "de fortifier l'enceinte de ce Village qu'il voudroit absolumens renfermer [...]"[22]. Il proposait aussi de faire travailler les troupes et les habitants à l'entretien des fortifications et des routes. Finalement, forcé par la cour, il dévoila ses conditions financières. Il demandait en retour de ces services une pension annuelle de 2000 livres et la croix de Saint-Louis, honneur fort recherché dans la colonie[23]. Raudot, le nouvel intendant, s'opposa fortement au plan de Levasseur en expédiant au ministre un plaidoyer très défavorable où il s'appliqua à réfuter tous les arguments avancés par l'auteur du projet. Selon lui, le roi n'en retirerait aucun avantage réel contrairement à Levasseur[24]. Il développa aussi une argumentation très intéressante où il démystifiait en quelque sorte l'importance accordée à Chambly. "Le poste de Chambly, Monseigneur, est un poste avantageux pour ce païs mais il ne le couvre point es si les Anglois vouloient venir en cette colonie, il y a d'autres rivieres dont ils pouroient se servir pour y arriver."[25] Enfin, il s'insurgeait contre l'idée de créer un poste de gouverneur à Chambly. Dans une région aussi importante stratégiquement comme l'était Chambly, il convenait de pouvoir déplacer les commandants avec beaucoup de facilité ce qui ne serait plus le cas si un gouverneur y était nommé[26]. Finalement,

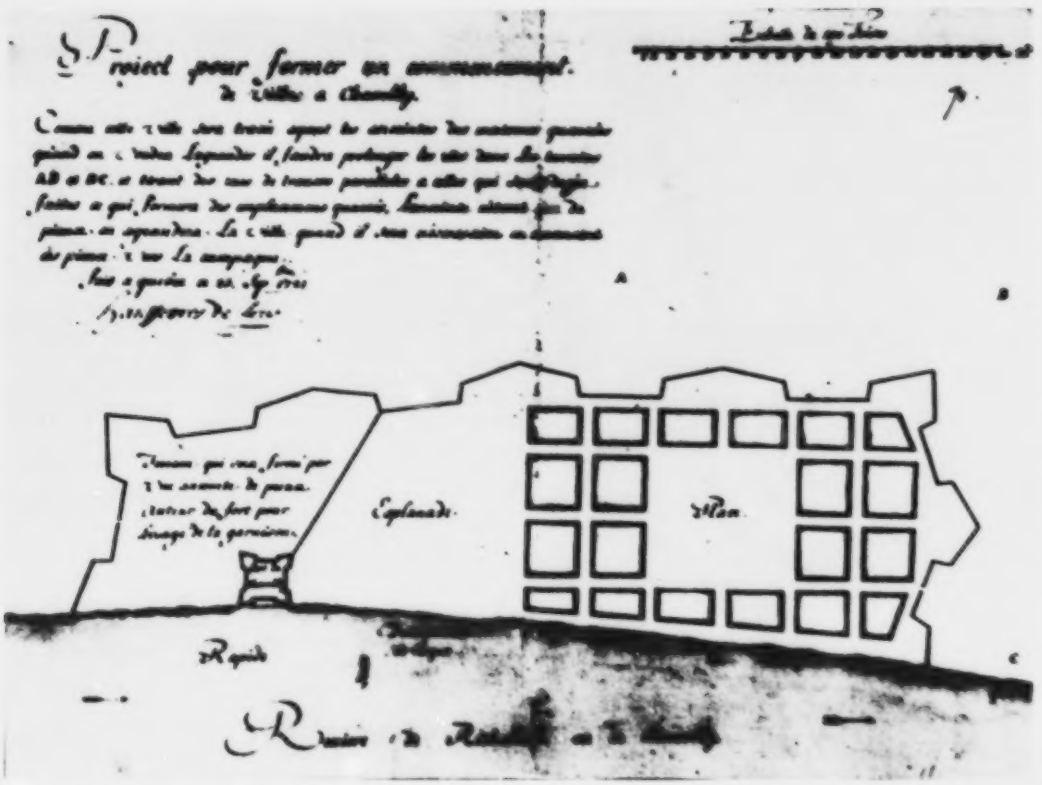

Figure 8. "Projet pour former un commencement de ville à Chambly". (Chaussegros de Léry, 1721, ministère de la France d'Outre-Mer, Atlas des colonies; copie conservée aux Archives publiques Canada.)

en dépit de l'assentiment de Rigaud de Vaudreuil, la cour opposait, en 1709, un refus catégorique[27].

Ce projet n'allait pas s'éteindre pour autant. Plusieurs officiers continuèrent de solliciter cette fonction, alléchés peut-être davantage par la construction du fort de pierre si bien qu'en 1712, la cour redemandait à Vaudreuil et à Bégon, le remplaçant de Raudot, de l'éclairer sur ce sujet[28]. Encore une fois, Versailles s'y opposa[29] et dorénavant, il faudra attendre le mémoire de Chaussegros de Léry en 1720 pour ressusciter très brièvement ce projet. Devant le refus du ministre de transférer l'état-major de Trois-Rivières à Chambly afin d'aménager une véritable ville à Chambly, de Léry n'insista pas et l'idée sombra rapidement dans l'oubli.

Pendant que Levasseur s'évertuait en vain à convaincre Versailles de l'utilité de son plan, les autorités coloniales mirent de l'avant un autre projet visant à bloquer la route du Richelieu. Ils voulaient amener les Abénaquis à s'établir à Chambly. Ces derniers, habitaient le Nouveau-Brunswick et le Maine actuel. Ils menaient une guerre terrible à la manière des Iroquois contre les villages de la Nouvelle-Angleterre. De l'aveu même de Vaudreuil, on voulait "faire des Abénaquis et des Anglais des ennemis irréconciliables"[30]. Cependant, cette entreprise n'était pas sans conséquence et inquiétait le roi. Il craignait que les Iroquois prennent ombrage de la chose. Il redoutait aussi une possible alliance entre les Abénaquis et les Anglais. L'opération pourrait s'avérer coûteuse et risquait d'affaiblir l'Acadie[31]. Finalement le projet tourna court du côté de Chambly et c'est plutôt le long de la rivière Saint-François, plus à l'est, qu'ils allèrent fixer leurs habitations.

La construction du fort de pierre

Les années passaient et la fortification de Chambly ne s'améliorait pas. En 1709, le dessein de plus en plus arrêté des colonies anglaises de se débarrasser de leur gênante voisine força les dirigeants coloniaux à repenser leur politique de fortification, à mettre un terme à leurs tergiversations et à exiger davantage de la métropole. Pour la première fois, on parla de construire un fort de pierre à Chambly.

> Les Sr Vaudreuil et Raudot ne pouvions s'empescher de vous marquer la consequence dons es le poste de Chambly. Ils en sons plus persuadés cette année qu'ils ne l'ons jamais esté, c'et le seul endroit par où les Anglois peuvens venir en gros partis en cette colonies es y amener du canon es de petits mortiers, il leurs paroistrois absolumens nécessaire d'y faire un fort de pierre qui serois par ce moyen hors de l'insulte parce que Celuy qu'ils peuvens amener ne peut estre que de quatre livres de balles ou plus es ce ne serois poins tous les ans a Raccommoder, ce qui cause toujours de nouvelles dépenses, outre qu'un fort de pieux es sujet a estre bruslé tous les jours, ce poste bien fortiffié es en estat de défense mettrois a couvert la ville de Montreal parce qu'ils ne peuvens passer leurs voitures que par cet endroit, [...].[32]

Dans une lettre écrite en collaboration avec Vaudreuil, Raudot reconnait l'importance stratégique de Chambly. Si les Anglais peuvent venir dans la colonie par d'autres rivières comme il l'écrivait antérieurement, ils ne pourront alors transporter avec eux leur artillerie, et encore là, ce ne sera qu'au prix de grandes difficultés. Quelques mois plus tard il précisait davantage sa pensée. "... Les Anglois peuvent venir cependans par d'autres en cette colonie, mais à cause de la quantité des portages ils ne peuvent le faire qu'en petit party duquel on se garantirois aisément."[33]

On ne se fait cependant pas d'illusions. L'efficacité de ce fort demeurait reliée à la neutralité iroquoise. "Le Montreal par ce fort sera a couvert des Anglois et il n'aura a craindre que quand cette colonie aura la guerre avec les Sauvages."[34]

Au début de l'automne 1709, les Anglais rassemblent des troupes considérables au sud du lac Champlain, visiblement décidés à envahir le Canada. Si on en fut quitte pour la peur, l'avertissement porta fruit. Au début de novembre, Raudot informait le ministre que l'unanimité régnait dans la colonie au sujet de l'urgence de ces travaux[35]. Ces travaux débuteront dès "le petit printemps suivant remettans à faire le dedans en l'année 1711."[36] Quinze jours plus tard, une lettre conjointe de Vaudreuil et Raudot confirmait cette décision[37]. L'imminence du danger commandait une décision rapide de la part du gouverneur et de l'intendant. Par cette initiative ils outrepassaient leur pouvoir. Si le gouverneur pouvait ordonner la construction d'un fort de bois, il se devait au préalable d'obtenir l'approbation du roi pour procéder à l'érection d'une fortification de pierre[38]. Les dirigeants coloniaux avaient pleinement conscience du geste qu'ils posaient. Aussi, cherchaient-ils constamment à justifier cette initiative en exagérant parfois l'importance de leur geste tout en s'excusant auprès du ministre d'avoir devancé sa décision[39]. Placé devant le fait accompli, le ministre se rendit de bonne grâce aux voeux de ses subordonnés et accordait le feu vert pour la poursuite des travaux[40].

Conformément à la décision prise antérieurement, Raudot émettait le 16 novembre 1709 une ordonnance qui obligeait

> les habitants du gouvernement de Montréal à amener sur le lieu le plus tôt que faire se pourra la pierre et la chaux nécessaire pour la bâtisse en pierre du fort de Chambly; ils devront aussi fournir et apporter à Chambly les poutres equarries et le bois nécessaires; le sieur Daigremont nommé pour faire la repartition des habitants obligés aux dits travaux dans les différentes côtes du gouvernement de Montreal.[41]

Chaque habitant du district administratif de Montréal devait, au dire de Gédeon de Catalogne, fournir huit jours de corvée à cet effet[42]. Lui-même affirme-t-il, se rendit sur les lieux cet automne-là pour diriger les travaux "et pendant tout l'hyver on tailla les pierres angulaires, portes et fenestres"[43]. Dès le printemps suivant on procédait aux excavations destinées à recueillir les fondations de l'enceinte et des murs de refend. À ce moment-là, les troupes relayèrent les habitants sollicités par les semences[44]. Elles y travaillèrent "depuis le printemps jusqu'à La St-Michel"[45]. Pendant que ces travaux se déroulaient à Chambly, Vaudreuil dépêchait "un gros detachemens dans le lac Champlain tans pour les couvrir que pour faire teste a un

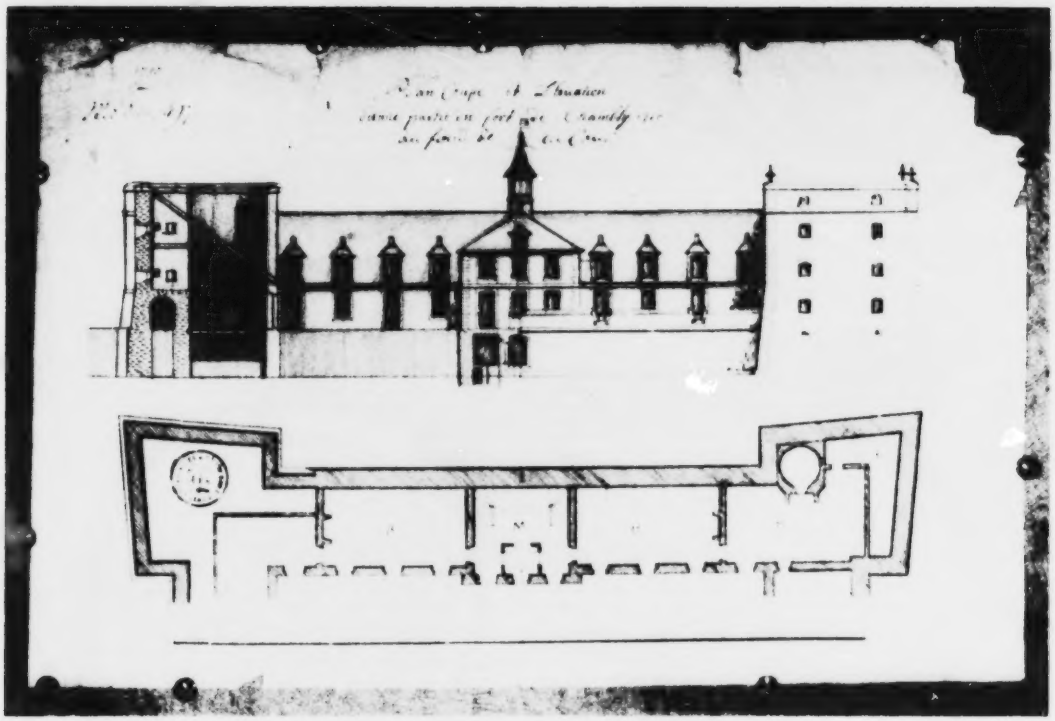

Figure 9. "Plan, coupe et élévation d'une partie du fort de Chambly, au fond de la Cour". (France. Bibliothèque nationale, José Dubois Berthelot de Beaucours, 1710; copie conservée aux Archives publiques Canada.)

party de cinquante hommes du gouverneur de Baston que j'ay eû nouvelles devoir venir pour insulter quelques une de nos costes"[46].

Le 2 novembre 1710, le fort était "hors d'insulte" i.e. que les courtines et les bastions étaient achevés. Enfin, à l'automne de 1711, on mettait le point final à ces travaux. Le 7 novembre de cette année-là Vaudreuil et Raudot écrivait que le fort "est dans son entiere perfection"[47].

Le roi se déclara fort satisfait de ces travaux et félicita Beaucours pour son application et son zèle[48]. Si ce dernier a dessiné le plan du fort il n'a cependant pas été constamment sur le terrain de 1710 à 1711. On retrace souvent sa présence à Québec durant ce laps de temps où il travailla aux fortifications de la ville.

Vaudreuil et Bégon évaluaient à 500 hommes la capacité de logement du fort et estimaient possible la présence de 1000 soldats en cas de besoin. De plus "on y peut mettre des vivres pour la subce de ce nombre d'hommes pendans un an es des munitions de guerre autans qu'on y en peut avoir besoin es pour autans de temps qu'on voudra [...]"[49]. Il ne fallait rien négliger pour impressionner le ministre et justifier ses actes. Ils lui remémoraient la justesse de leur décision et les conséquences avantageuses qui en découleraient. Pourtant, tous ne semblaient pas d'accord avec ces travaux. Déjà au printemps de 1711, on enregistrait une dissidence. L'auteur d'un mémoire dont on ignore le nom, exprimait ses doutes quant à l'efficacité de la nouvelle forteresse. On lui reprochait de ne pas accorder une protection suffisante au village, sa nouvelle position géographique ne lui permettant pas de prendre les rues en enfilade avec ses canons en cas d'attaque[50]. Pour l'instant, au dire des autorités, tout le monde se ralliait à l'opinion que le fort constituait "le rempart du Canada du costé d'en Haut"[51].

Pour amener tous ces travaux en parfait état, il restait à délimiter la banlieue du fort. Le 1er mai 1711, l'intendant émettait à cet

Figure 10. "Veue du Fort de Chambly en Canada Nouvelle France situe la Rivière de Richelieu à cinq lieues au Sud de la ville de Montreal". La présence d'un moulin à vent près du fort ne constituait pas une infraction à l'ordonnance royale interdisant la présence de bâtiments à proximité d'un fort. Le premier, construit en pierre et situé sur une élévation, servait de tour de guet et de redoute, prolongeant ainsi l'action défensive du fort. (Archives publiques Canada.)

effet une ordonnance transférant à la couronne une bande de terre de 300 toises de chaque côté du fort et d'une profondeur de 600 toises en partant de la rivière[52]. Le 22 juin 1712 le roi confirmait cette ordonnance et enjoignait à tous ceux "qui ont des Bastimens ou clotures Sur Led. terrain de les oster et transporter ailleurs es fais deffense a qui que ce sois de s'establir dans cette estendue de terrain d'y faire aucun bastiment ou cloture en quelque manière que ce sois, [...]"[53]. Pour assurer l'efficacité d'un fort, on se devait d'enlever jusqu'à une certaine distance tous les obstacles susceptibles de permettre à l'attaquant de s'avancer à couvert. Conformément à cette politique, on procéda dès le début de la construction, en 1709, à la démolition de plusieurs bâtiments situés trop près de la nouvelle enceinte. Ces bâtiments appartenaient à Joseph-François Hertel de la Fresnière qui ne manqua pas d'exiger un remboursement pour le dédommager de la perte qu'il a alors encourue[54].

Chambly durant la guerre de la Succession d'Espagne

En 1702, apres une brève interruption de cinq ans, la guerre reprenait entre la France et l'Angleterre. Évitant de mécontenter les Iroquois, Vaudreuil laissa le New York en paix et se tourna plutôt vers la Nouvelle-Angleterre[55]. Deux raids d'hiver, celui de Deerfield en 1704 et Haverhill en 1708 vinrent semer le désarroi dans cette colonie. Ces deux raids, alliés aux fréquentes incursions des Abénaquis, soudoyés par les Français, souleva une forte vague de mécontentement à travers les colonies anglaises. Pour les dirigeants anglais, la seule façon de remédier au mal était de s'emparer de la Nouvelle-France, de mettre un peu plus de rouge dans la cartographie de ce coin du monde. Après de longues démarches, les coloniaux obtinrent l'assentiment de la reine au printemps de 1709[56]. Dès lors, on mit les préparatifs en branle. On envisagea une double invasion par terre et par

mer comme en 1690. Chargé de commander l'armée de terre, Nicholson commença à masser des troupes au sud du lac Champlain. La route du Richelieu s'avérait toute indiquée à cet effet, l'état des fortifications ne permettant pas une grande résistance. Au nord on s'inquiétait à juste titre de ce remue-ménage. Alarmé par ses propres découvreurs qu'il dépêchait au lac Champlain pour épier les mouvements des Anglais, Vaudreuil leva une armée d'environ 1600 hommes, formée de miliciens, de troupes régulières et d'Indiens et accourut en toute hâte à Chambly y attendre les Anglais. Il arriva en ce lieu vers la fin de septembre et en repartit le 15 octobre après avoir eu vent de la retraite de l'armée anglaise. Le manque de vivres le força à renvoyer la milice et les Indiens, ne laissant à Chambly qu'une partie des troupes régulières. Elles y demeurèrent jusqu'au 20 octobre[57].

Vaudreuil s'attribua tout le mérite de l'abandon du projet par les Anglais. Il écrivit candidement:

> Par ces mesmes lettres Monseigneur j'ay deja eu l'honneur de marquer que le mouvement que j'avois fait l'automne passé à Chambly avoit eû toutte la reusite que j'en devois esperer, puisque les ennemis me sachant en ce lieu, non seullement ont précipité leur retraitte, croignant que j'allois chez eux avec touttes les forces de la colonie, mais encore ils ont bruslé eux mesme en se retirant les forts qu'ils avoient fait le long de la rivière d'Orange, leurs batteaux, leurs pirogues es une grande quantité de vivres.[58]

En réalité, ce n'est pas sa présence à Chambly qui força les Anglais à retraiter mais plutôt le désistement de l'escadre navale promise par la reine. À la dernière minute, on changea sa destination afin de l'utiliser ailleurs. Conséquemment, le plan d'invasion tombait à l'eau et Nicholson, en apprenant la nouvelle, se vit dans l'obligation de se retirer. Bien au fait de la situation, le ministre ne mordit pas à l'appât et reprocha au gouverneur ce déplacement inutile et coûteux[59]. Vaudreuil dut se défendre aussi de l'accusation d'avoir laissé Québec sans défense pendant son séjour à Chambly. Selon lui, Québec ne risquait rien car "tous le monde êstant convenû qu'il êstoit comme impossible que les ennemis veû la saison avancée pûssent rien êntreprendre par en bas [...i.e. par le fleuve]"[60]. Cette accusation illustre clairement le dilemme qui hantait tous les gouverneurs. La faiblesse des effectifs dont ils disposaient ne leur permettait pas d'envisager une attaque simultanée sur deux fronts. En l'absence de fortifications adéquates, ils se devaient de rassembler toutes leurs forces aux endroits les plus exposés. Dans un tel contexte, on comprend mieux les nombreuses supplications adressées au roi afin qu'il débloque des fonds destinés à fermer cette voie d'invasion. Devant les atermoiements de la cour, Vaudreuil outrepassa ses pouvoirs et de concert avec Raudot, ordonna la construction d'un fort de pierre à Chambly. En 1711, ils eurent l'occasion de se féliciter de cette initiative car les colonies anglaises remettaient sur pied le projet avorté de 1709. Cette fois, l'affaire était sérieuse.

À l'été 1711, la flotte anglaise, commandée par l'amiral Hovenden Walker mettait le cap sur Québec. Mais dans la nuit du 3 au 4 septembre, tout ce beau projet de conquête sombra au fond du Golfe Saint-Laurent entraînant avec lui huit navires[61]. Le 7 octobre, un vaisseau français arrivait dans la rade de Québec n'ayant rencontré sur son chemin aucun navire anglais. Aussitôt, Vaudreuil rassembla ses troupes[62] et se porta en toute hâte vers Chambly, alarmé par les mouvements de l'armée anglaise rassemblée au sud du lac Champlain. Ce fut inutilement car Nicholson, ayant appris le naufrage de la flotte, avait déjà rebroussé chemin. En route pour Chambly, Vaudreuil eut vent de la retraite de l'armée anglaise. Il renvoya aussitôt une partie de ses troupes à Québec et Trois-Rivières, poursuivant lui-même sa route vers le Richelieu. "Es moy je me rendis a Chambly ou après avoir fais la [revue] des troupes et milices qui y estoient desjà rendû et avoir [renvoyé] les sauvages je renvoy tous le monde après avoir fais cependans un détachemens de françois et de cens Sauvages [...]" pour attaquer et détruire les arrières de Nicholson ou ce qu'il aurait pu laisser en chemin[63]. Ce fut la dernière alerte de la guerre qui prit fin le 13 avril 1713 à Utrecht.

Chapitre VI
L'INTERMÈDE DE LA PAIX D'UTRECHT ET L'ESSOR DE LA CONTREBANDE

L'attrait des comptoirs de traite anglais

Si la normalisation des relations franco-anglaises en 1713 allait permettre enfin à la population de respirer plus à son aise après 30 années de guerre il n'en alla pas de même pour les compagnies qui s'occupaient de faire de gros sous. Si la guerre n'avait pas trop perturbé les activités commerciales, surtout après la paix de 1701 avec les Iroquois, la fin des hostilités amena un grand remous sur le marché des fourrures. La contrebande, mot terriblement angoissant pour les sociétés à monopole, trouva en Nouvelle-France une terre de prédilection. Les conditions avantageuses offertes par les marchands d'Albany hantaient comme un fruit défendu le coeur des Indiens et des trafiquants français d'abord attachés aux sociétés françaises. En échange d'une peau, on obtenait beaucoup plus à Albany qu'à Montréal et la marchandise obtenue était bien souvent de meilleure qualité. La fourrure ainsi divertie vers le sud, représentait autant de profit en moins pour les compagnies françaises. Afin d'enrayer ce "mal", qui en s'amplifiant, risquait de les conduire droit à la faillite, les compagnies exercèrent de fortes pressions auprès du roi pour que des mesures énergiques soient prises.

Quelques décennies plus tôt durant la paix de 1667-1683, ce séduisant commerce avait prix racine dans le coeur des Canadiens et de leurs alliés. Pour enrayer ces échanges frauduleux, le plus simple aurait certes été de couper le mal à sa source, i.e. réduire le prix des marchandises. Mais les conditions du marché français et l'éloignement de la Nouvelle-France augmentaient considérablement le coût du fret et plaçaient les compagnies françaises en position fort désavantageuses au départ par rapport à leurs rivales anglaises. Non contentes d'offrir leurs marchandises à meilleur marché, ces dernières y joignaient aussi une qualité supérieure. Les couvertures anglaises faisaient sensation auprès des Indiens, bien décidés à faire le voyage à Albany pour s'en procurer. Les manufactures françaises tentèrent bien d'en fabriquer de semblables mais sans succès. Les Indiens se plaignaient de la faible résistance du tissu ou n'en aimaient guère la couleur ou les motifs. Ils préféraient aux lourds chaudrons de fer français les chaudières de cuivre anglaises, légères et faciles à transporter[1]. L'intérêt bien compréhensible suscité par les produits de traite anglais, détournait lentement les Indiens du commerce français. Pour ne pas perdre leur emprise sur ce commerce les marchands de Montréal qui finançaient et équipaient les Voyageurs chargés d'aller collecter les fourrures dans l'Ouest, se rendaient à Albany pour se procurer ces objets en échange de fourrures. À défaut d'en réduire le prix, bien au contraire, ils pouvaient au moins offrir une qualité égale. Non seulement les marchands voyaient là une nécessité vitale mais bon nombre de particuliers leur emboîtaient le pas et préféraient Albany aux comptoirs de la compagnie d'Occident afin d'accroître leur profit. Ce genre de commerce, on s'en doute bien, était strictement interdit. Une ordonnance de 1716 menaçait de 500 livres d'amende toute personne trouvée en possession de marchandises anglaises et de se voir confisquer ces marchandises. Une récidive pouvait entraîner une interdiction de commerce[2].

Les premières mesures de contrôle

Les autorités coloniales, chargées de soutenir les intérêts de la compagnie des Indes occidentales qui risquait de perdre gros dans cette affaire par la diminution du volume de fourrure à atteindre ses entrepôts, se devait de réagir. Comme je l'ai dit plus haut, on était dans l'incapacité de supprimer le mal à sa source en devenant plus concurrentiel. La seule solution possible consistait à s'opposer à ce commerce. Publier une ordonnance sans l'accompagner de moyens concrets pour la faire respecter était chose bien inutile. En contrôlant la rivière Richelieu qui conduisait directement à Albany on espérait pouvoir paralyser ces échanges illégaux. En 1679, alors que la route d'Albany était devenue particulièrement familière aux trafiquants de fourrures, Frontenac songea à installer une garnison à Chambly afin de veiller au grain. Se confiant au ministre il reconnut que

> [...] quelques précautions que j'y apporte, et quoy que pour y veiller, j'aye envoié a Chambly comme au principal passage le Sr de ST Ours [...] il ne peut en venir à bout à moins qu'il n'ait quelques hommes et qu'il ne

> plaise à votre Majesté, d'entretenir une garnison en ce lieu, qui est un des plus considérables postes du pays et par ou presque toute la communication du Canada se fait avec la Nouvelle-Angleterre[3].

La présence d'un fort à Chambly et la position stratégique de celui-ci explique le choix du gouverneur pour y établir une barrière. Une autre raison militait aussi en faveur de ce lieu comme nous l'apprend un mémoire de 1683.

> Et le second lieu [Chambly] par lequel on divertit quantité de Castors chez les estrangers, c'est à dire à Orange, a Manate et mesme a Baston. [...] il y a eut autrefois un assez grand nombre d'habitans dons la plus-part ont abandonné ou sont devenus pauvres parce qu'ils n'ont pas esté appuyez en sorte qu'elle est devenue [cette seigneurie] le refuge des gens qui n'ont en veüe que le commerce d'Orange et de Manate.[4]

Dernier établissement français avant les colonies anglaises, Chambly était par surcroît dépourvu de garnison. Il s'avérait tentant pour les habitants de l'endroit de troquer la hache et la bêche contre un aviron et de louer leurs services aux marchands montréalais pour se rendre aux comptoirs anglais. En temps de paix, c'était de l'argent facilement et agréablement gagné si l'on accepte l'idée que le goût pour ce genre de voyage faisait rêver toute la jeunesse du pays.

En 1683, le gouverneur ne disposait pas encore des troupes nécessaires pour établir un poste de contrôle à Chambly. L'année suivante, la reprise de la guerre avec les Iroquois rendit cette route fort dangereuse ce qui eut pour effet de restreindre le volume des échanges. La guerre qui éclata avec l'Angleterre quelques années plus tard, soit en 1689, n'était pas de nature à faciliter une reprise quoique l'auteur d'un mémoire affirme que pas moins de 400 000 livres (valeur monétaire) de castor aurait passé en fraude à Chambly entre 1710 et 1712[5]. Le chiffre semble un peu gros surtout si l'on considère que la valeur totale des exportations de peaux de castors vers la France pour ces trois années excéderait à peine 70 000 livres[6]. Ce qui importe de retenir ici c'est que la guerre n'a pas endigué la contrebande. Jusqu'en 1701 la crainte de finir ses jours dans une marmite iroquoise constituait un puissant motif pour s'abstenir d'un voyage à Albany. Mais après la paix de 1701, la route redevenait libre. La guerre de la Succession d'Espagne qui suivit peu de temps après n'a pas dû trop perturber ce trafic, les marchands ne s'encombrant pas trop facilement de contraintes "nationalistes". Tout de même, dans le monde des affaires, la paix n'est pas à dédaigner car elle assure la stabilité. Aussi, voit-on après 1713 un formidable essor de la contrebande. La correspondance des autorités coloniales est là pour en témoigner. Mais cette fois, contrairement aux années précédentes, la colonie, mieux structurée, disposait d'effectifs plus importants pour contrôler la situation. On comptait beaucoup sur la position stratégique de ce fort pour éliminer ou tout au moins freiner substantiellement ce commerce. On n'hésita pas à l'impliquer dans la lutte, on voyait là un excellent moyen d'occuper la garnison en temps de paix, et en 1714 le ministre de la Marine écrivait en ces termes à François Mariauchau d'Esgly commandant de ce fort:

> [...] Je vous recommande de vous appliquer pendant que vous serés à Chambly a empescher les traittes et le commerce frauduleux avec les Anglois es de vous comporter de manière a tous egard qu'il ne me revienne que des témoignages avantageux de votre conduitte qui me donnerons les moyens de vous faire obtenir les grâces de Sa ma^te^ qu'il faut meriter en execut.^s^ es faisans Ex.^ter^ ses ordres.[7]

En faisant miroiter aux yeux du commandant l'espoir d'obtenir une croix de St-Louis qu'il n'obtiendra jamais, il espérait le détourner de toutes collusions avec les trafiquants de fourrures.

En plus de Chambly, on prit l'habitude à partir de 1717 d'envoyer chaque printemps un détachement de soldats au lac Champlain afin de renforcer le dispositif de contrôle contre la contrebande. En 1731, on érigea un fort de pieux au sud de ce lac, à l'endroit nommé Pointe-à-la-Chevelure afin d'empêcher les Anglais de matérialiser leurs visées territoriales dans cette région. À partir de ce moment-là, Pointe-à-la-Chevelure, dotée maintenant d'une garnison permanente devint le principal maillon dans la lutte aux contrebandiers. Les commandants de Chambly continuaient quand même à recevoir des ordres pour veiller à empêcher la fraude mais le fort du lac Champlain, qui deviendra St-Frédéric en 1737, était mieux situé stratégiquement.

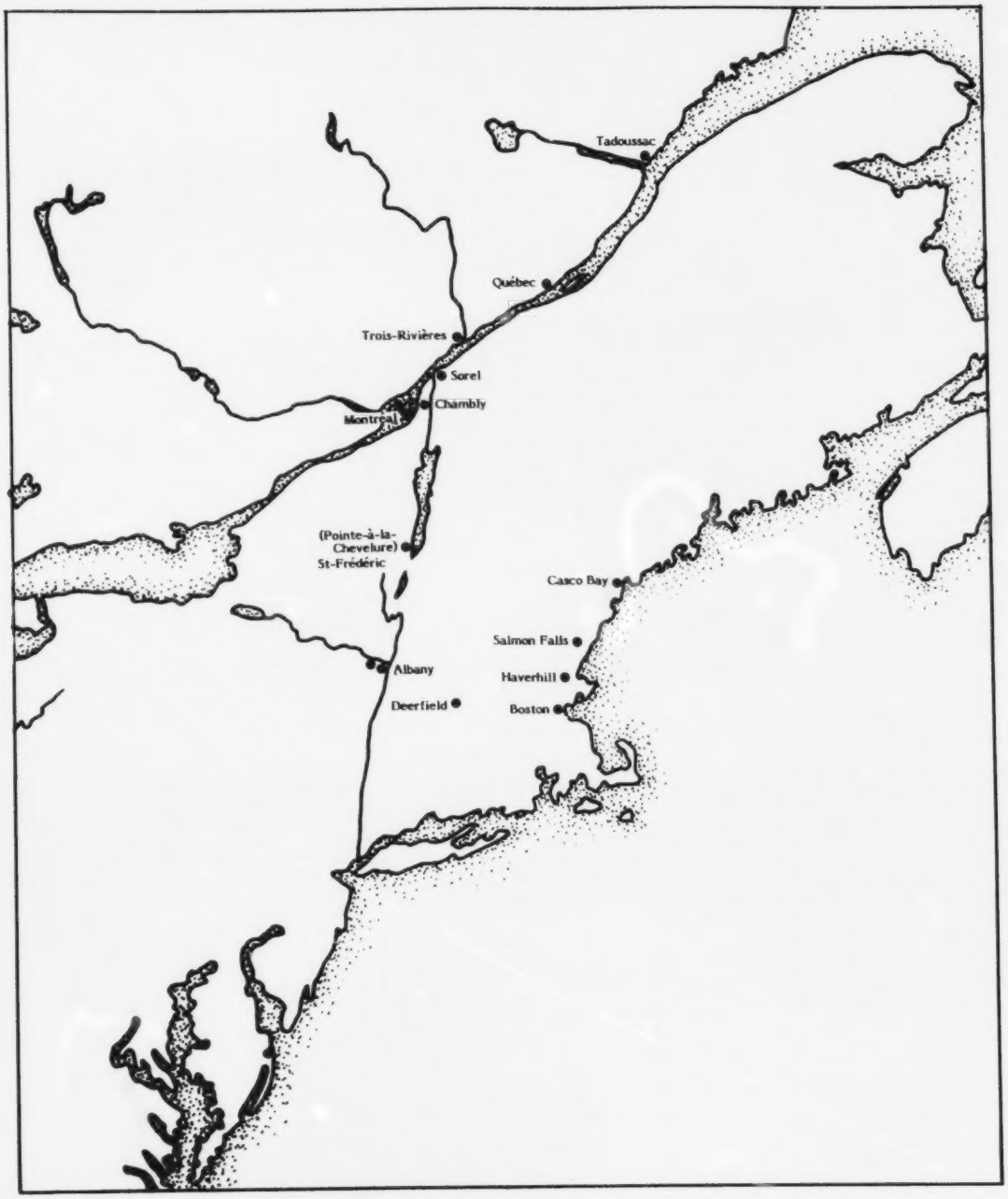

Figure 11. Les fortifications françaises du Richelieu et au lac Champlain en 1737. À la Pointe-à-la-Chevelure, St-Frédéric devient le nouveau bastion de la colonie au sud. (Dessin: Steve Epps.)

Quelques saisies de marchandises

Il est difficile de connaître le degré d'efficacité de ce genre de contrôle malgré deux bons coups de filet assez spectaculaires enregistrés à Chambly. Le premier eut lieu un après-midi de juin 1715 lorsqu'un soldat de la garnison de Chambly aperçut en revenant de la chasse des marchands anglais cachés dans les bois près de l'île Ste-Thérèse. Il accourut à Chambly prévenir son supérieur qui délégua sur le champ un détachement de soldats pour saisir la marchandise qu'ils transportaient[8]. Dissimulés de la sorte, ces commerçants attendaient probablement la venue d'un correspondant français chargé de prendre livraison de la marchandise en échange de fourrures. Les articles saisis consistaient en trois pièces d'étoffe soit les fameuses "écarlatines" anglaises bleues et rouges tant appréciées par les Indiens. Ces marchandises furent vendues à l'encan et les profits de la vente allèrent pour un tiers au soldat qui dénicha les commerçants, un autre tiers à l'Hôtel-Dieu de Québec et le dernier tiers à la Compagnie[9].

Trois ans après cet événement, l'affaire du Monceau vint à son tour alimenter la correspondance officielle et procurer à la population un excellent sujet de conversation lors des soirées creuses du long hiver canadien. Le 5 juin 1718, deux soldats de la garnison de Chambly, Perigord et Lambert, informaient leur commandant de la présence d'un homme d'allure louche qui rôdait en haut du chemin du portage. Flairant une histoire de contrebande le commandant détacha aussitôt son lieutenant le Sieur de Beaulac avec quelques soldats pour inspecter les lieux avec l'ordre de tout confisquer s'il y avait lieu[10]. Arrivés à l'endroit indiqué ils y découvrirent "onze balots de toille demy blanche d'Environ 1/2 aune de large qui contiennent ensemble 85 pièces depuis 19 jusqu'à 22 aunes chacune, es de 9 chaudières de cuivre pensant ensemble 35 l"[11]. Après les constatations d'usage, procès-verbal, recollement, etc., l'intendant s'apprêtait à donner l'ordre de brûler toute la marchandise saisie conformément à l'arrêt du Conseil d'État du 4 juin 1719[12] quand un nommé d'Auteuil du Monceau vint réclamer les articles en question comme lui appartenant[13]. Ce dernier s'était enfui deux ans plus tôt dans la colonie du New York à cause d'une lettre de cachet qui avait été écrite contre lui[14]. Cette dernière ayant été révoquée, d'Auteuil du Monceau songea à réintégrer la Nouvelle-France et vint à Québec demander à Vaudreuil la permission d'amener avec lui une certaine quantité de marchandise. Il prétextait qu'il avait gagné beaucoup d'argent durant son exil mais comme il s'agissait d'une monnaie très locale n'ayant pas cours sous la couronne de France il demanda la permission de convertir cet argent en marchandise[15]. Vaudreuil accepta et lui délivra un passeport dans lequel était spécifié chaque item que d'Auteuil voulait rapporter avec lui[16]. On voulait par là éviter que ce dernier n'abuse de ce privilège. Le passeport stipulait que d'Auteuil pouvait faire passer ses biens au Canada par voie de mer seulement, sur un navire acheté par lui à New York. À son arrivée à Québec, un lieutenant de l'amirauté devait faire l'inventaire de la cargaison pour vérifier si d'Auteuil avait bien respecté son engagement. En utilisant la voie du lac Champlain, ce dernier enfreignait son passeport et de plus les marchandises confisquées n'y figuraient pas. De toute évidence, il s'agissait là d'objets devant servir à la traite car ces articles étaient parmi les plus recherchés et appréciés des Indiens. À propos de ces deux infractions, d'Auteuil rétorqua qu'un départ précipité de New York - il avait craint d'être arrêté par l'amirauté de l'endroit - l'avait obligé de laisser chez un commerçant une bonne partie de ses biens. Ce dernier, ignorant la réglementation française, avait cru bien faire en expédiant à Montréal par la voie du Richelieu les dites marchandises qui furent interceptées par la garnison de Chambly. Personne ne fut dupe à commencer par Vaudreuil et Bégon. En confrontant les dates, ils trouvaient bizarre l'arrivée tardive du Sieur d'Auteuil à Québec, soit le 4 octobre alors que la saisie à Chambly avait eu lieu le 5 juin. Quatre mois pour un tel voyage représentait pour eux un terme trop considérable[17]. Irrité de cette affaire le ministre ordonna à Vaudreuil et Bégon de faire inspecter le navire à son arrivée à Québec et ajouta que s'il n'y trouvait un seul objet non mentionné dans le passeport, de confisquer toute la cargaison avec la navire et "que le Sieur D'Auteuil suporte les peines de la contraventions"[18].

Il ne semble pas que d'Auteuil ait manqué a son engagement concernant la cargaison du navire mais il n'a pu récupérer ses toiles et ses chaudières interceptées à Chambly. Les neufs chaudières ont été attribuées aux Soeurs Grises de l'Hôpital-Général de Montréal et les toiles furent vendues à l'encan. Le profit de cette vente alla en entier aux délateurs i.e. aux nommés Périgord et Lambert, soldats de la garnison de Chambly[19].

Les Indiens servent d'intermédiaires

Refusant de se laisser abattre par la multiplication des interdictions de commercer avec les Anglais et surtout par les moyens mis de l'avant à cet effet, les marchands montréalais eurent recours à un subterfuge pour déjouer la vigilance des autorités.

Davantage intéressés par les marchandises anglaises pour les raisons évoquées plus haut et surtout pour obtenir l'alcool qu'on leur refusait légalement au nord du Saint-Laurent, les Iroquois "domiciliés" i.e. ceux que les jésuites avaient réussi à attirer dans le camp français entre 1667 et 1683 (ils étaients installés dans des réserves au lac des Deux-Montagnes, au lac Saint-Louis et au Saut aux Récollets, aujourd'hui Laval des Rapides), ainsi que les Abénaquis de la rivière Saint-François et beaucoup d'autres Indiens alliés entreprenaient chaque année un pélerinage chez les Anglais. Afin de ne pas se les aliéner, les autorités toléraient ce commerce dans l'espoir de les amener par patience et longueur de temps à cesser ces échanges fort préjudiciables aux intérêts des propriétaires de la Compagnie d'Occident. Les marchands montréalais ne furent pas long à déceler l'ouverture qui s'offrait à eux. Ils pensèrent tout naturellement à confier leurs fourrures à ces Indiens qui avaient librement accès aux comptoirs anglais pour qu'ils fassent les transactions à leur place. Avantageux pour les Français qui évitaient le risque d'un voyage à Albany, ce système comportait néanmoins quelques petits aléas comme nous le raconte Jean Lunn.

> It seem curious that large packs of valuable furs and goods should have been entrusted to anyone as notoriously untrustworthy as the Indian, but there was little else that the merchant could do. Moreover, in the legitimate trade very considerable credit was regularly extended by trader to the savages with no really adequate guarantee of repayment. The same Indian names recur constantly in the Sanders correspondence, so, no doubt, the merchants kept employing those savages who had been found to be reasonably faithful, that is to say, those who stole only a percentage of the furs instead of disappearing with the whole lot. Comparatively small losses were fairly constant. According to Sanders, the savages nearly always took out a beaver skin and made up the weight by wetting the furs, or by adding sand to the pack. To judge from the correspondence itself, the Indians usually arrived with the bulk of the shipment intact, but with five or ten pounds of fur missing, and sometimes the loss was more serious. Moreover, the best-intentioned savage in the world might come to grief, for he might be waylaid by English traders who made him drunk, took his furs, and destroyed the letter which he was carrying from his French employer. The practice is clearly analogous to hijacking. The Intendant Hocquart estimated the risk and loss to the Canadian at 10 per cent, in addition to the 10 or 12 per cent paid as wages to the Indian carrier.[20]

Ayant eu vent de la supercherie, l'administration coloniale, prise de court, tenta vainement d'inciter les Indiens à refuser leur collaboration aux marchands français. On demanda au commandant de Chambly et à celui de la garnison de la Pointe-à-la-Chevelure d'inspecter chaque canot indien qui passerait par là

> ... pour vérifier la quantité de pacquets de Castor celle des autres pelleteries es leur qualité es dresser un Estat du contenu de chaque Canot du nom des Sauvages es la mission dont ils sont de visiter aussi les Canots qui reviendrons d'Orange es dresser pareillemens un Etat es la quantité et qualité des marchandises etrangeres qui seront dans ces canots et les Sauvages qui les conduiront [...] ces etats donnerons connoissance de la qualité es quantité des pelleteries qui auront passer chez les Anglais es des marchandises etrangeres qui en seront raportées par les sauvages es feront jugés s'ils abusent ou non de cette permission es si toutes les marchandises qu'ils raportent sont à l'usage des Sauvages.[21]

On connaissait la quantité de fourrure qu'un Indien pouvait récolter en un hiver et la visite des canots permettait de voir si le chargement n'excédait pas la limite tolérée. Pour plus de sûreté, on fixa la date limite pour se rendre à Albany au 30 juin, "[...] parce qu'ils ont disposé en ce temps là des pelleteries qui viennent de leur chasse et qu'il y a lieu de presumer que les pelleteries qu'ils y portent plus tard apartiennent aux françois qui se servent de leur entremise pour faire ce commerce"[22].

Comme on devait s'y attendre, l'application de ces mesures, pour le moins rigoureuses et surtout arbitraires, laissant beaucoup trop de place à des abus de pouvoir de la part des

commandants, ne fut pas une sinécure. Pourtant, Vaudreuil avait assuré le ministre que les Iroquois "domiciliés" accepteraient de se soumettre à ces mesures de contrôle. Ils auraient aussi consenti à ce que les commandants de Chambly et de Pointe-à-la-Chevelure confisquent les fourrures qui excéderaient la quantité permise[23]. Selon Jean Lunn, les Indiens usèrent de nombreux subterfuges pour tromper la vigilance des commandants.

> Sometimes they outwitted the commandant at Crown Point by passing repeatedly with small quantities at a time, or by sending empty canoes past the fort while the furs were portaged around behind it. Or, impatient of guide, they might employ force. On one occasion, sixty Indians, meeting the detachment on lake Champlain simply grasped their tomahawks and informed the Frenchmen that they were going to Albany and were coming back the same way. There was nothing that the French could do about it. Similarly, two hundred domiciled Iroquois with a valuable cargo of beaver, forestalled interference at Crown Point by first extorting passports from the Governor, under threat of going to settle among their heathen brethren of the Five Nations.[24]

En 1737, Hocquart avouait au ministre son impuissance à s'opposer aux désirs des Indiens de se rendre à Albany.

> Vous êtes instruit, Monseigneur de la liberté qu'ont eu de tout temps les sauvages d'aller ou bon leur semble, es de l'espece d'independance dans laquelle ils vivent. Ils entrent dans la ville de Montreal, es ils en sortent avec des pacquets qu'ils disent leur apartenir es, ils passent de même a Chambly es au fort de la pointe à la chevelure sans qu'il est esté d'usage jusqu'à present de les visiter, si on en excepte deux ou trois exemples a ce que l'on m'a assuré qui estoient arrivés, il y a déja longtemps Vous devez sentir la difficulté d'assujettir ces sauvages à aucune loix, ils n'ont que celles de leurs interest[...].[25]

On connaît peu de saisies effectuées auprès d'eux dans la région du Richelieu et du lac Champlain dont deux à Chambly[26]. Pourtant, à chaque année, le gouverneur et l'intendant réaffirmaient au grand patron que la surveillance à Chambly et au lac Champlain ne se relâchait pas et qu'ils suivaient scrupuleusement en ce point les volontés du roi. Encore en 1751, on peut relever dans les instructions à Nicolas Daneau de Muy, le nouveau commandant à Chambly, une recommandation à cet effet[27]. Malgré toutes ces mesures, le commerce illicite avec Albany n'a jamais régressé. L'administration coloniale ne pouvait mettre de l'avant des mesures en ce sens de peur de s'aliéner la population indigène, support indispensable à la survie de la Nouvelle-France.

Les Anglais dans la colonie

Afin de restreindre dans la mesure du possible les échanges commerciaux entre les deux colonies, on commença en 1725 à s'occuper aussi des Anglais qu s'aventuraient sur les rives du Saint-Laurent sous différents prétextes, entre autres, celui de recouvrir de vieilles dettes était le plus utilisé. En réalité, et cela tout le monde le savait, ils en profitaient pour faire du commerce et s'entendre avec un éventuel contractant des modalités d'exécution pour l'échange de produits. En 1731, on exigea des marchands Anglais désireux de passer la frontière, d'être pourvu d'un passeport de leur gouverneur et de s'abstenir de tout commerce durant leur séjour en territoire français[28]. Quelque temps après cette réglementation, on procéda à la saisie de 80 livres de vaisselle d'étain, découverte au-dessus du rapide de Chambly et cachée là par quatre marchands hollandais venus à Montréal sous prétexte de recouvrer d'ancienne dettes[29]. On renvoya aussitôt ces quatres "indésirables" chez eux, sans leur marchandises évidemment. Hocquart ne fut pas long à éventer l'astuce et confia ses inquiétudes au ministre: "Mais je présume par la saisie d'un canot sans équipages et de quelques vaiselles d'étain qui a esté faites au dessus du portage de Chambly par les soins de M. de Contrecoeur que cette vaisselle n'est point la seule marchandise qu'ils ont apportée, es que ces gens la ne sont pas contents de se faire payer de leurs dettes mais en ont contractés de nouvelles."[30]

Lassées par ce jeu de cache-cache avec les commerçants anglais, les autorités coloniales décidèrent tout simplement de ne plus souffrir de présence anglaise au nord du 44e parallèle[31]. On poursuivait ainsi la politique inaugurée en 1725. Comme pour donner plus de poids à cette nouvelle réglementation, on opéra peu de temps après une importante saisie de marchandise à Chambly dont la valeur s'élevait à plus de 700 livres[32]. Les commandants

des forts Chambly et St-Frédéric devaient veiller particulièrement à intercepter toutes les marchandises étrangères qu'on voudrait introduire dans la colonie et de renvoyer aussitôt tous les commerçants étrangers désireux de séjourner à l'ombre du Fleur de Lysé pour quelques raisons que ce soit. Si ces individus voulaient recouvrer certaines dettes, ils devaient faire parvenir à l'intendant les états de compte qui leur étaient dus et il se chargerait lui-même de percevoir ces sommes et de les leur faire parvenir[33].

Afin d'exciter le zèle des garnisons et d'entretenir l'esprit de délation si utile aux gouvernants, Hocquart faisait miroiter aux yeux des troupes l'espoir de la récompense comme il l'explique ici:

> J'ay fortement recommandé aux officiers qui commandent dans ces deux postes d'aporter tous leurs soins dans lesperance que je leur ay donnée qu'ils seroient dédommagés par la comp.ie des peines qu'ils prendroient outre la confiscation que je prononceroit à leur profit des marchandises etrangeres qu'ils saisiront ou feroient saisir par cet arrangement la Comp.ie ne sera tenû d'aucune autre depense que d'une gratification modique aux officiers commandants et aux soldats des deux garnisons qui seront Employés à veiller à ses intérest. vous pouvés M.rs vous en raportés a moy sur l'application de ces gratifications qui ne seront faites qu'à propos es pour l'avantage de votre service[...].[34]

En somme, malgré quelques mesures bien concrètes, la contrebande n'a jamais cessé tout au long du régime. Elle semble même n'avoir jamais régressé. Il faut dire que l'administration coloniale était bien mal armée pour cette lutte. D'une part, la géographie de la colonie se prêtait à merveille à ce genre d'activité et l'utilisation d'Indiens comme intermédiaires achevait de paralyser l'action gouvernementale. Il y eut bien quelques saisies mais elles eurent probablement pour seul effet de rendre plus prudent les contrevenants.

Chapitre VII
DE LA GUERRE DE LA SUCCESSION D'AUTRICHE À LA FIN DU RÉGIME

Chambly, un changement d'orientation

La construction d'un fort de pierre à Chambly en 1709 avait suscité beaucoup d'espoir. Mais la guerre s'acheva peu de temps après Utrecht avant même que ce dernier connut l'épreuve du feu et puisse prouver dans les faits sa capacité à s'opposer efficacement à une attaque en règle. En 1711, une voix s'élevait pour condamner la faiblesse de cette construction. Six ans plus tard, l'ingénieur Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry arrivé à Québec depuis un an, émettait à son tour des doutes sur l'importance du nouveau fort. Dans un mémoire au ministre, il écrit que les Anglais "peuvent venir jusqu'au fort de Chambly a sept lieue de la ville sans être découvert ils sont venus une fois à la preri de la magdeleine à deux lieue de la ville qu'il surprirent les troupes du Roy le fort de Chambly est si petit es de si peu de deffense qui peuvent le laisser derrière sans craindre"[1]. Il lui proposa immédiatement toute une série de travaux susceptibles d'accroître l'efficacité du fort. L'année suivante, le Conseil de la marine donnait son accord et spécifiait les travaux à faire. Il s'agissait entre autres d'élever la courtine nord, d'y faire une batterie couverte avec un corridor et des créneaux, refaire tous les créneaux du fort et dégorger les embrasures des faces des bastions vers les capitales[2]. Au printemps 1720, on entreprenait ces travaux qui furent complétés la même année à la grande satisfaction de Léry. Vantant maintenant les mérites du fort, il mit en relief un trait majeur de l'histoire de cette fortification, la garnison.

> Il est situé à 6 lieux de Montréal par sa situation, il en couvre tout son gouvernement, Les Anglais ne peuvent venir au Montreal sans auparavant s'être emparé de ce poste qui est en etat de les recevoir, S'ils le laissent en arrière et qu'ils marchent au Montréal, la garnison pourra lui couper les convois et s'ils etoient obligés se de retirer cette garnison pourrait les incommoder grandement dans leur retraite.[3]

D'après ce témoignage de Léry, la valeur du fort reposait avant tout sur la force de la

garnison ce qui précisément a toujours été l'une de ses déficiences majeures. Par ces menus travaux, on venait de faire très peu pour la défense de la colonie.

En 1717, les Anglais érigeaient le fort Oswego au sud du lac Ontario. Alarmés par cette infiltration anglaise sur un territoire qu'ils considéraient être leur, les Français s'empressèrent d'aménager une redoute à machicoulis à la Pointe-à-la-Chevelure au sud du lac Champlain. On voulait par cette mesure devancer les Anglais en les empêchant d'installer dans cette région un pendant d'Oswego. En 1735, inquiétés par des rumeurs de guerre de plus en plus persistantes, les dirigeants coloniaux obtinrent du ministre la permission d'accroître les fortifications à la Pointe-à-la-Chevelure, renommées fort St-Frédéric. Du même coup, Chambly qui avait été jusque-là la plus importante fortification française du Richelieu se voyait relégué en deuxième ligne. Ce dernier, n'ayant plus à porter la lourde responsabilité de couvrir la Nouvelle-France par le sud, Hocquart suggéra au ministre d'en diminuer le coût d'entretien en y réduisant la garnison au strict minimum, soit un officer subalterne, un sergent et cinq ou six soldats[4]. Selon l'intendant, une garnison supérieure aurait été superflue compte tenu du travail qu'elle devait accomplir.

> Tout le service que rend aujourd'hui la garnison composée seulement de 5 officiers et de 30 soldats consiste a monter la garde On en detache quelquefois pour porter a Montreal les nouvelles de ce qui se passe, comme l'arrivée des étrangers ou des lettres qui viennent de la Nouvelle-Angleterre ou du fort St-Frederic; une garnison de 6 hommes est suffisante es au delà pour ce service, es pour contenir ce petit quartier de la colonie.[5]

Comme il fallait s'y attendre, le ministre accepta cette proposition avec empressement comme toutes les propositions susceptibles de diminuer les dépenses de la colonie[6]. Dans un mémoire à Beauharnois et Hocquart, il explique les raisons qui motivèrent sa décision.

> Avant que le fort S^{t} Frederic ays été etably on a dû regarder celuy de Chambly comme necessaire pour couvrir la colonie du costé du Sud; et c'est aussi pour cette raison que Sa Ma.^{te} y a entretenu une forte garnison. Mais a present que ce d.^{t} fort se trouve presqu'inutile il parois qu'on pourroit la retirer en entier. Sa Ma.^{té} ne juge cependant pas a propos de le faire pour ne pas abandonner ce fort dont la conservation peut être necessaire pour recevoir en tems de guerre les effets les plus précieux des habitans qui en sont voisins es faciliter en attendant la correspondance entre Montreal et le fort St-Frederic.[7]

Cette façon de voir la chose se traduisait bien dans les faits d'ailleurs. L'établissement des Français au sud du lac Champlain en 1731 n'avait en rien affecté le volume des dépenses annuelles pour l'entretien du fort. Même en 1737, ce volume n'avait aucunement fléchi. La proposition d'Hocquart visait à opérer d'importantes coupures au niveau des appointements en diminuant le nombre d'hommes en service. Elle n'incluait pas la structure même du fort et cela, le ministre prit bien soin de le spécifier. On pourrait toujours en cas d'urgence renflouer rapidement la garnison; mais les courtines, si on les laissait s'écrouler, seraient beaucoup plus longues et coûteuses à relever. Si pour l'instant le fort s'avérait d'une moindre utilité, il n'en serait peut-être pas toujours ainsi dans l'avenir. Cela explique que même après les arrangements de 1742, la colonne des dépenses pour l'entretien physique du fort n'ait pas varié. Quant à la garnison, le ministre la réduisait à un officier, un sergent et six soldats. Hocquart prévoyait mettre le tout à exécution dès le 1er octobre 1742[8]. Enfin, pour compléter ce changement d'orientation, on dégarnit le fort de Chambly de ses canons au profit de St-Frédéric [9]. Toutes ces mesures prises à la veille d'un nouveau conflit entre la France et l'Angleterre démontre clairement qu'il s'agissait pour le fort de Chambly de la fin d'une époque et constituait en somme le dénouement logique d'une situation qui se dessinait depuis la construction d'un fort de pieux, à la Pointe-à-la-Chevelure. Pourtant, il ne faudrait pas conclure trop rapidement à sa totale inutilité, bien au contraire.

Dépouillé de cette fonction première inhérente à toutes les fortifications, le fort de Chambly subit après 1742 un certain recul. Durant la guerre de la Succession d'Autriche, il servit principalement de bivouac aux troupes allant de Montréal à St-Frédéric et de lieu de ralliement aux expéditions de guerre, fonction qu'il avait toujours remplie d'ailleurs, comme celle d'entrepôt pour les forts plus avancés. Comme cette guerre se déroulait principalement en Acadie et dans l'Ouest et que les

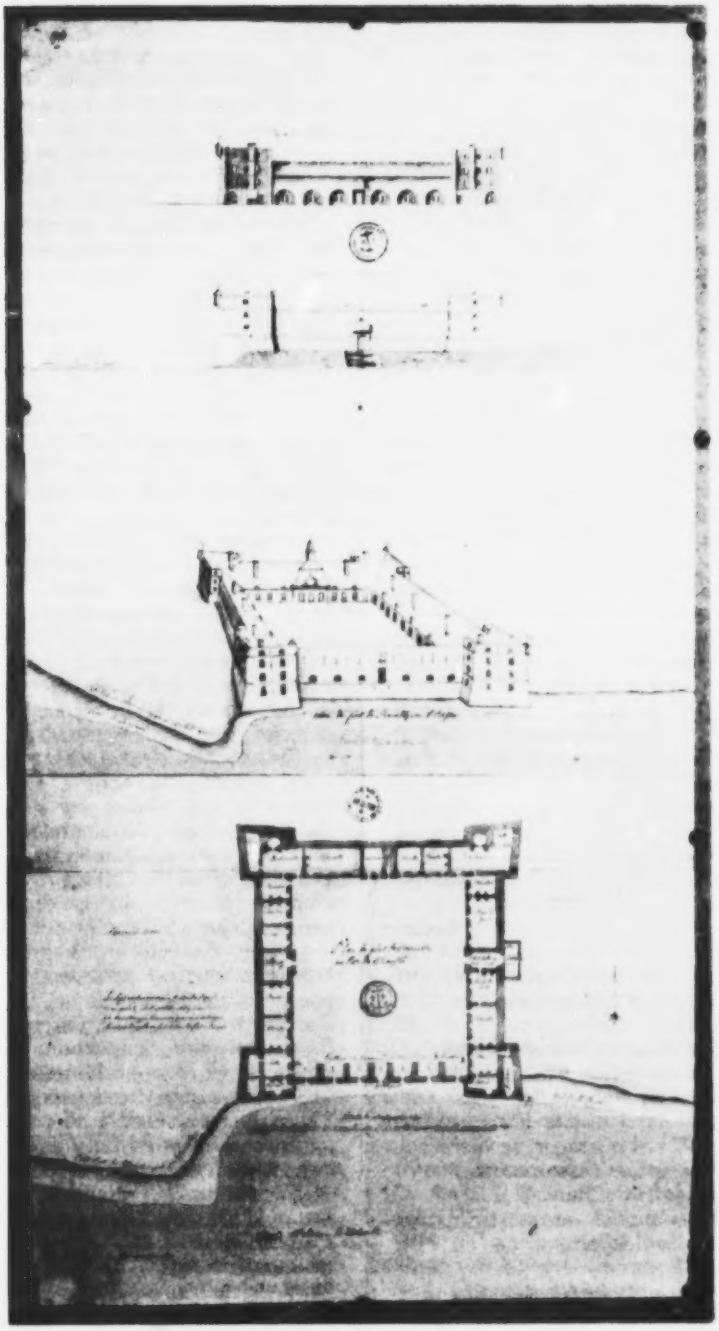

Figure 12. Le fort de Chambly de 1750. (France. Bibliothèque nationale; copie conservée aux Archives publiques Canada.)

Anglais ne firent aucune tentative d'invasion du Canada, son importance périclitait continuellement et son implication dans la vie militaire devenait de plus en plus incertaine voire inutile.

La guerre de la Conquête allait permettre à Chambly de redevenir un rouage important aux mains des gouverneurs qui eurent certes à se féliciter de sa présence même si l'on regrettait le manque de puissance de ses murs. Il allait développer à un niveau jamais atteint la quadruple fonction d'entrepôt, de lien de communication, de bivouac et de lieu de ralliement. Durant les dernières années qui précédèrent la fin du régime, ces rôles se révélèrent très importants. Déjà en 1753 Franquet avait bien jaugé sa valeur lorsqu'il écrivit:

> Depuis l'établissement du fort St. Frédéric, il se trouve aujourd'hui reculé de la tête de nos possessions, et cette considération avait fait naître l'idée de le détruire; il faut bien s'en garder. Il soutient la navigation sur la rivière de Richelieu, sert d'azile aux habitations y repandues, offre une retraite assurée à des troupes qu'on aurait postées en avant; en un mot, quoiqu'en seconde ligne, on en peut tirer le même avantage au service que s'il était en première.[10]

D'ailleurs, cette nouvelle orientation de Chambly qui se profilait depuis la construction du fort St-Frédéric est largement attestée par le développement du réseau routier de cette région du Richelieu. Pour bien comprendre ce phénomène, arrêtons nous quelques instants et revoyons les grandes lignes de ce développement.

Le développement du réseau routier et le problème du ravitaillement

Avant 1713, on avait consacré assez peu d'énergie à la construction de chemins, non seulement dans la vallée du Richelieu mais aussi à l'échelle de la Nouvelle-France. Dans son mémoire de 1704, Levasseur de Neré nous a laissé une description assez détaillée de l'état des chemins reliant Chambly à Longueuil et La Prairie. Les années qui suivirent n'apportèrent aucun développement de ce côté. Les leçons tirées de la dernière guerre durent faire réfléchir les autorités coloniales à ce sujet mais comme la paix se prolongeait, on ne jugea pas à propos d'y investir le peu d'argent dont on disposait. D'ailleurs, l'absence de postes plus avancés en amont de Chambly en masquait l'utilité. En 1731 la construction d'un fort de pieux à la Pointe-à-la-Chevelure et la récente nomination au titre de grand voyer de la Nouvelle-France de Lanouiller de Boiscler, personnage dynamique et entreprenant, allait sensiblement modifier la situation.

St-Frédéric posait un sérieux problème de ravitaillement. Érigé aux portes des colonies anglaises et isolé par surcroît à l'extrémité du lac Champlain, on se devait d'être en mesure de lui porter secours dans les plus brefs délais. Le transport par eau obligeait un long détour par Sorel et un difficile portage à Chambly. En 1739, Lanouiller de Boiscler faisait construire un chemin reliant Chambly à La Prairie[11]. Il existait bien une voie de communication entre ces deux points, mais elle ne semble pas dépasser l'envergure d'un sentier. Déjà en 1704 ce chemin était en bien mauvais état et depuis cette date on n'avait rien fait pour l'améliorer. Boiscler croyait que le nouveau chemin accélérerait non seulement la communication entre Montréal et St-Frédéric mais aussi amènerait des colons à s'établir le long de ce tracé car les terres qui le bordaient étaient très propres à la culture[12]. Ces travaux semblent avoir été exécutés assez correctement si l'on en juge par ce témoignage de Boiscler. "M Hocquart s'y est rendu en calèche cet esté es s'est servi de la même voiture pour se rendre a Montreal."[13]

On ignore si on utilisa cette route pour le transport des vivres où si elle servit tout simplement aux déplacements pédestres. En tout cas, on continua largement à utiliser le transport fluvial pour approvisionner Chambly et St-Frédéric comme en témoigne un mémoire de Léry. Ce dernier proposait au ministre un moyen d'accélérer le ravitaillement de St-Frédéric tout en allégeant le coût du transport. Il existait déjà un chemin reliant La Prairie et La Bataille (aujourd'hui Saint-Luc). En prolongeant ce chemin jusqu'à Saint-Jean on aurait eu alors un lien direct et rapide avec La Prairie et Montréal sans passer par Sorel et Chambly comme cela se pratiquait. Le chemin proposé par de Léry avait son importance car St-Frédéric se ravitaillait à même la seigneurie de La Prairie[14]. Quant à Chambly, avant 1713, sa subsistance était assurée par le magasin du roi à Québec. Après cette date, le développement de la seigneurie permit à la garnison de s'approvisionner directement chez les habitants pour les articles non militaires. En 1720 Chaussegros et de Léry écrivait que "les habitants [de Chambly] y recueillent beau-

coup de blé ce qui entretien la garnison qui y est à présent [...]"[15]. En plus, le commandant, les officiers et les soldats entretenaient des jardins dans la banlieue du fort[16]. Par contre, la situation de St-Frédéric était plus difficile. N'étant pas situé à proximité de terres en culture, il devait compter sur l'extérieur pour sa subsistance, de là le problème du ravitaillement et de son organisation. Jusqu'alors, on charroyait les vivre de La Prairie à Montréal puis, chargés sur des bateaux, ces vivres descendaient le fleuve jusqu'à Sorel et de là on bifurquait sur le Richelieu jusqu'à Chambly. À cet endroit, on devait effectuer un long portage jusqu'à St-Jean où l'on rembarquait le tout dans un petit bateau qui filait jusqu'à St-Frédéric[17]. Afin d'appuyer son projet, de Léry affirmait que les habitants de La Prairie ne s'opposeraient pas à un changement d'itinéraire. Le trésor royal, y gagnerait assurément[18]. Si ce projet n'eut aucune suite, il nous permit néanmoins de connaître le mode de ravitaillement du fort St-Frédéric, mode dans lequel Chambly jouait un grand rôle. En effet, on y entreposait des quantités importantes de vivres et munitions destinées à la garnison du lac Champlain. Mais Chambly était loin de St-Frédéric et il fallait être en mesure d'écourter encore davantage le délai occasionné par le transport. À cet effet, un commerçant de Chambly, Sabrevois de Bleury, fit bâtir un entrepôt au-dessus du rapide de Chambly[19], près de l'île Ste-Thérèse. Après le traité d'Aix-la-Chapelle en 1748, les dirigeants coloniaux sentirent le besoin de soutenir plus fermement leur fortification du lac Champlain. C'est ainsi que le fort St-Jean réapparut sur les cartes de la Nouvelle-France en 1748. Il remplaça Chambly comme soutien principal de St-Frédéric.

Le portage des vivres entre St-Jean et Chambly nécessitait la présence d'un chemin entre ces deux lieux. Une telle route existait depuis 1665 mais elle n'a pas dû être conservée dans un état impeccable par la suite. Après 1731, ce chemin acquéra une grande importance stratégique. En l'absence d'une voie de communication satisfaisante entre Montréal et St-Jean, le succès du ravitaillement reposait sur cette route. Avec l'établissement de St-Frédéric, on commença à lui porter plus d'attention. On s'occupa davantage à l'entretenir[20]. En 1740, Hocquart chargeait Lanouiller de Boiscler d'en établir correctement le tracé[21]. Il prévoyait mettre ce travail en chantier durant l'hiver 1742[22]. En réponse à cette demande, le ministre priait l'intendant de s'assurer de la rentabilité du projet avant d'entreprendre quoi que ce soit[23].

Enfin notons qu'un chemin reliait aussi Chambly à Longueuil. En 1704, Levasseur racontait qu'il était en assez piètre état. Sa situation ne s'était pas améliorée avec le temps car en 1725 l'auteur d'un mémoire recommandait fortement la construction d'une route entre Chambly et Longueuil afin d'améliorer la communication entre Montréal et Chambly. Il écrivait qu'il "faut faire en sorte que Montreal et Chambly puissent se couvrir réciproquement et defendre les habitans qui sont en grand nombre entre ces deux postes"[24]. À cette fin il recommanda l'ouverture d'une route. Sept ans plus tard, le baron de Longueuil réclamait la même chose en demandant au ministre d'octroyer des fonds pour l'ouverture de ce chemin[25]. Ces démarches n'eurent aucune suite importante si ce n'est de menus travaux d'entretien[26].

Après la construction du fort St-Jean, Chambly connut une période incertaine qui s'estompa après 1754. Durant la guerre de la Conquête, personne ne songeait plus à s'en débarrasser malgré les allusions peu élogieuses de Montcalm et de Doreil. Le premier écrivait en juillet 1758: "St-Frédéric, St-Jean et Chambly ne méritent pas même les noms de mauvais forts"[27]. Quant à Doreil, il abondait dans le même sens en qualifiant les forts St-Jean et celui de Chambly de "misérables bicoques"[28].

Durant la guerre de la Conquête, la volonté de plus en plus arrêtée des Anglais d'en finir avec leur rivale plaça une énorme pression sur la Nouvelle-France. Même si les événements se déroulèrent d'abord dans cette lointaine région de l'Ohio, les colonies anglaises tournaient de plus en plus les yeux vers le nord. Il leur apparaissait comme une nécessité de "détruire d'un seul coup cette puissance qui depuis si long temps nous harcèle et nous menace de destruction; Delenda est Carthago, il faut détruire le Canada, tel est le mot d'ordre du souverain: qu'il se propage le long de nos côtes, qu'il pénètre nos forêts [...]"[29].

Par cette politique, l'offensive anglaise s'étendit sur trois fronts. À l'Est contre Louisbourg puis Québec; à l'Ouest contre les forts Duquesne, Niagara et Frontenac; au centre contre Carillon et St-Frédéric. Contrairement aux guerres antérieures et notamment celle de la Succession d'Autriche où les événements se déroulèrent au loin, le théâtre des opérations se rapprochait cette fois de plus en plus vers le centre de la

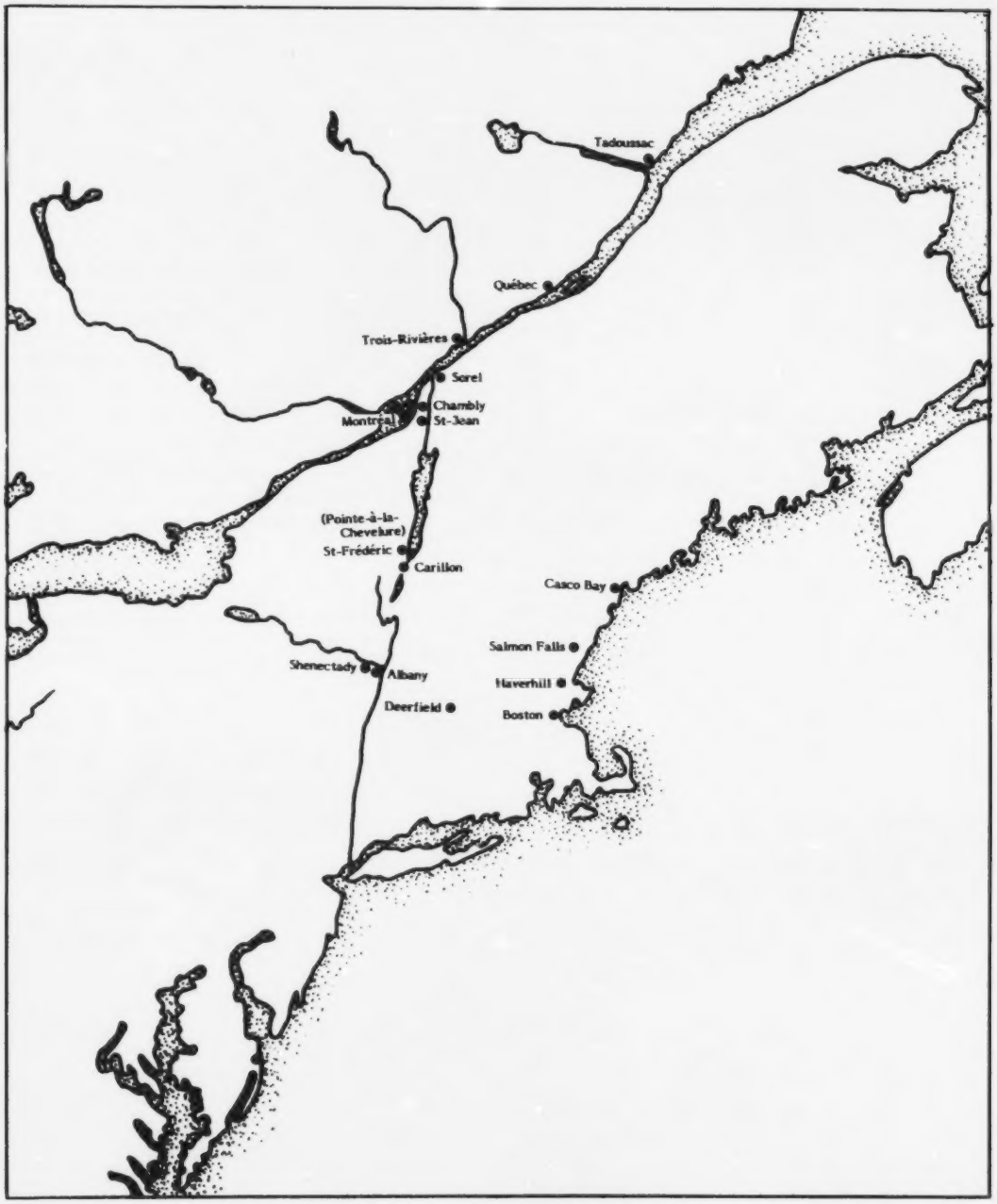

Figure 13. Les fortifications françaises le long de la rivière Richelieu et au lac Champlain en 1756. (Dessin: Steve Epps.)

colonie. Chambly se retrouva graduellement au coeur du conflit et joua un grand rôle dans la communication entre Montréal et tous les postes du Richelieu. D'ailleurs, les principales voies de communication convergeaient vers lui. Lévis, Montcalm, Vaudreuil, Bourlamaque, Bougainville et autres officiers supérieurs y arretaient lors de leurs tournées des différents postes. Les troupes y faisaient halte régulièrement pour s'approvisionner. Elles y demeuraient parfois quelques jours puis repartaient. On y avait entreposé une importante quantité de vivres et de matériel de guerre. L'hiver, certains régiments y installèrent leur quartier d'hiver.

Le maintien de Carillon et St-Frédéric reposait sur la capacité de les ravitailler adéquatement et dans les plus brefs délais. À cette fin, on avait entrepris la construction de quelques chemins susceptibles d'assurer le succès de cette entreprise. Après l'arrivée des troupes de terre en 1755, on intensifia l'activité en ce secteur et dès qu'un régiment n'était plus en campagne, on l'affectait à la construction ou l'entretien des chemins. Par exemple, en 1757, le régiment de Guyenne travailla au chemin reliant Chambly et St-Jean. Il y besogna jusqu'au moment de rallier son quartier d'hiver[30]. Avant d'entrer en campagne le printemps précédent, il s'était déjà attelé à cette tâche. La qualité de ces travaux semblait tenir à coeur aux autorités militaires car Montcalm la qualifia de solide et fait "dans le goût des chaussées de France"[31]. Quant aux autres chemins ils semblent avoir subi une détérioration importante. S'étant rendu de La Prairie à Chambly, Lévis signale que "Ce sont des chemins détestables, nous avons presque tous fait des chutes dont aucune dangereuse" [32]. Le tracé joignant Chambly et Longueuil ne valait guère mieux. Passable pour "les gens de pied" Bourlamaque le qualifia tout de même de mauvais[33].

L'attention particulière qu'on portait au chemin du portage entre Chambly et St-Jean s'explique par le fait que tout le trafic des vivres passait par Chambly[34]. D'ailleurs, la présence de 24 bateaux dans la bassin de Chambly en 1757 confirme l'importance du transit par ce lieu[35].

Cette épineuse question du ravitaillement pesait lourd sur les épaules de la colonie et accaparait une partie considérable de ses forces. Par exemple, en 1758, Bigot écrivait que 3000 hommes furent affectés à cette tâche dans l'ensemble de la colonie[36]. Non seulement cette obligation privait la milice de ses meilleurs éléments mais aussi cela dépeuplait tragiquement les campagnes, occasionnant ainsi une baisse sensible de la production tout en augmentant de beaucoup la consommation. La levée des milices donnait le coup de grâce à la disponibilité de la main-d'oeuvre dans les campagnes. Steele a bien saisi la situation lorsqu'il écrivait:

> The Canadians faced a cruel dilemna: they had to retain the initiative in order to protect the crops, but they had to withdraw early, in order to harvest the crops. While they could not push the offensive far enough to do more than prolong the war, neither could they afford to be thrown on the defensive, for the British regulars had no need to break off their offensive in August to go harvesting.[37]

Par surcroît, la colonie connut trois mauvaises récoltes en ligne de 1756 à 1758[38]. Si l'on ajoute à tout cela l'efficacité de la marine anglaise à intercepter les convois de ravitaillement en provenance de la France, on arrive finalement à une situation catastrophique. En définitive, ce fut là comme l'écrit Frégault que la guerre de la Conquête s'est jouée.

> Conflit moderne, la guerre de la Conquête ne se sera pas gagnée uniquement sur les champs de bataille. La partie se sera jouée également dans les cabinets des manieurs d'argent et des percepteurs d'impôts, dans les comptoirs de change et de commerce, dans les ports et les chantiers de construction navale, dans les forges et les fabriques d'armements, jusque dans les exploitations agricoles et les établissements de salaison. Parce qu'il aura produit et échangé, parce qu'il aura pu conduire en première ligne ses régiments bien nourris et sa formidable artillerie, l'empire britannique aura eu raison de l'empire rival.[39]

De plus solides fortifications le long du Richelieu n'auraient reculé la date fatidique que d'une année tout au plus.

La capture des forts du Richelieu et la chute de la colonie

L'arrivée de secours anglais à Québec en 1760, peu de temps après la bataille de Sainte-Foy obligea Lévis à retraiter vers Montréal où convergeaient maintenant trois

Trois-Rivières
Sorel
Chambly
St-Jean
Isle au Noix
Carillon
William Henry
Oswego
Oswego 1756
Frontenac
Ticonderoga
Crown Point
Crown Point 1759
Oswego 1759
Carillon 1758
Carillon 1759
Carillon 1760
Niagara 1759
Niagara 1760
Detroit 1760
Detroit
Michilimackinac
Michilimackinac 1760
Albany
Albany 1760
Albany 1759
Albany 1776
Oswego 1776
Oswego 1778
Oswego 1779
Oswego 1780
Oswego 1782
Oswego 1783
Oswego 1784
Oswego 1785
Oswego 1786
Oswego 1787
Oswego 1788
Oswego 1789
Oswego 1790
Oswego 1791
Oswego 1792
Oswego 1793
Oswego 1794
Oswego 1795
Oswego 1796
Oswego 1797
Oswego 1798
Oswego 1799
Oswego 1800
Oswego 1801
Oswego

Chambly pour forcer sa reddition. Selon le major Robert Rogers, Darby n'avait avec lui que quelques canons légers[43]. Il se présenta devant le fort et Lusignan, récemment revenu de l'île aux Noix, attendit que les Anglais montent leur batterie et creusent des tranchées avant de se rendre, le premier septembre 1760[44]. Trop faible numériquement pour s'opposer sérieusement et ne jouissant pas d'une protection valable, les murs n'offrant pas suffisamment de garanties, Lusignan n'avait cherché qu'à retarder le plus possible l'avance de l'armée anglaise.

Lors de la capitulation il se trouvait environ 150 personnes dans le fort. Ce chiffre inclut la garnison, 50 hommes environ selon Rogers, et des civils[45]. Les assiégeants y capturèrent une quantité importante de vivres[46] et 12 canons[47] dont plusieurs avaient été pris antérieurement aux Anglais[48]. Comme la Nouvelle-France ne disposait pas d'une artillerie abondante, les autorités militaires devaient régulièrement transporter les canons d'un endroit à un autre. Il arrivait souvent qu'on entreposait des canons à Chambly en attendant de les expédier ailleurs.

Après la réduction de ce dernier fort, les troupes anglaises se dirigèrent vers Montréal *via* La Prairie afin d'opérer leur jonction avec l'armée de Murray devant la ville. Trop faible pour résister plus longtemps, Vaudreuil capitula le 8 septembre 1760. En attendant la paix en Europe, une garnison anglaise allait occuper Chamby avant de s'y installer définitivement en 1763 lorsque le Canada devint officiellement une possession britannique.

Chapitre VIII
LES COMPAGNIES FRANCHES DE LA MARINE EN GARNISON À CHAMBLY, 1683-1760

Avant d'aborder ce chapitre, il convient d'apporter quelques précisions sur ce projet. Les limites trop étroites imposées par la pauvreté de la documentation risquaient de conduire à une impasse et d'enfermer le récit historique dans une suite chronologique d'anecdotes. Pour obtenir un résultat intéressant, il aurait fallut élargir l'enquête à l'ensemble des forts de la Nouvelle-France. À ce niveau seulement, il aurait été possible d'élaborer un tableau de la vie que menaient les soldats des troupes franches dans les forts du roi. Et encore là, les lacunes sont importantes.

Au niveau des archives officielles colonies, marine, guerre fort connues d'ailleurs, le problème documentaire est réel. Sur un sujet aussi spécifique que celui qui me préoccupe ici, le mutisme de ce type de sources est désolant. Bien sûr, on peut glaner ici et là quelques faits intéressants mais lorsqu'on veut sortir de l'organisation même des troupes pour s'attaquer aux conditions de vie matérielle, morale, spirituelle ou suivre ces hommes dans leurs activités quotidiennes, notamment dans les forts, la disparité et l'incohérence de l'information en rendent l'utilisation difficile et délicate.

Les archives judiciaires semblent offrir des perspectives plus intéressantes en ce sens. Les quelques tentatives effectuées jusqu'à maintenant dans ces fonds furent assez fructueuses. Mais pour obtenir des résultats substantiels, il faudrait en faire un dépouillement exhaustif.

Reste le dépouillement des archives notariales, tâche fort lourde pour un chercheur isolé et dont le résultat demeure tout de même hypothétique. Dans le cadre de ma recherche il ne m'a pas été possible de m'orienter en ce sens. Une contrainte de temps est à l'origine de cette double restriction, soit le champ d'investigation d'une part archives officielles et le sujet lui-même d'autre part la garnison du fort de Chambly. Si la faiblesse de ce chapitre est évidente, je tenais quand même à le présenter pour le bénéfice des nombreux intervenants impliqués dans la mise en valeur du fort de Chambly. Je réserve pour une prochaine recherche un champ thématique beaucoup plus large.

L'évolution des effectifs

L'occupation du fort de Chambly par une garnison n'a pas toujours été constante avant 1760. Généralement, la valeur numérique des effectifs suivait avec un léger retard, comme une horloge mal réglée, l'évolution de la conjoncture militaire. Aux heures cruciales, on observe un léger gonflement de la garnison quoique pas toujours. Comme je l'ai expliqué dans un chapitre précédent, le malaise qui affectait Chambly régnait en maître partout ailleurs dans la colonie et se localisait dans la faiblesse des effectifs. Que ce soit aux heures les plus sombres de la Nouvelle-France ou lors des tentatives d'enrayer la contrebande, la faiblesse de la garnison ne cesse d'être significative.

Dès l'hiver 1665-1666, les trois forts du Richelieu déjà construits abritèrent un nombre appréciable de soldats du régiment de Carignan. Jusqu'à la paix de 1667 avec les Iroquois, l'activité semble avoir été assez intense dans ces forts pour décroître régulièrement par la suite. À Chambly, on passa de 70 hommes en 1671 à l'abandon total plus tard[1]. En 1679, aucune garnison n'occupait le fort et Frontenac songeait sérieusement à en réinstaller une pour freiner la contrebande[2]. Le manque de soldats l'obligea à reporter ce projet à plus tard. En 1681, il réclamait à cette fin des troupes au ministre. Ses appels restèrent sans réponse mais la détérioration des relations avec les Iroquois amena deux ans plus tard l'envoi des premiers contingents des troupes franches de la marine.

Quand on parle de garnison à Chambly, c'est à ce corps d'armée que l'on pense. On ignore si un détachement rallia Chambly dès cette année-là. La première confirmation de leur présence au pied du rapide remonte à 1685. Un an plus tard la garnison se composait de 18 hommes. Par la suite, l'occupation du fort fut continuelle jusqu'en 1760 mais avec une coupure importante en 1742. Jusque-là, une compagnie y avait toujours tenu garnison.

De 1687 à 1699 les compagnies regroupaient 50 hommes chacune, les officiers compris. Comme il était difficile de maintenir ces compagnies complètes à cause d'un recrutement déficient, le roi ordonna en 1699 de réduire le nombre de compagnies en service dans la colonie et à rabaisser à 30 le nombre de soldats dans chaque unité[3]. En diminuant le nombre d'hommes par compagnie et en puisant dans celles qui venaient d'être suppri-

mées, on espérait pouvoir maintenir à flot toutes les unités et assurer un meilleur fonctionnement de l'armée. Malgré toutes ces coupures on n'y parvint jamais. C'est ce qui explique que bon an mal an on retrouvait à Chambly de 20 à 25 hommes avec quelques employés comme l'aumônier, le garde-magasin et un boulanger. Une compagnie y était affectée pour quelques années, quatre ou cinq en moyenne puis était relayée par une autre[4].

En 1741, l'intendant Hocquart désireux de couper les dépenses dans la colonie suggéra au ministre de réduire au strict minimum la garnison du fort Chambly. Il proposa d'y maintenir cinq ou six soldats, un sergent et un ancien officier. Selon l'intendant, les tâches dévolues à la garnison ne justifiaient pas des effectifs plus imposants. Trop heureux d'alléger les goussets du roi, le ministre entérina avec empressement cette proposition qui entra en vigueur en 1742. Dorénavant, un ancien officier à la retraite ou handicapé de guerre serait chargé d'en assumer le commandement. Cette pratique était courante en France. Au XVII[e] siècle, on commença en Europe à se préoccuper du sort des soldats trop âgés ou devenus invalides à la suite d'une blessure ou autres. Au début, on usa de moyens de fortune en envoyant les soldats dans les monastères. On plaçait aussi des soldats âgés en garnison dans les forteresses d'arrière-garde et de peu d'importance. Toutes ces tentatives aboutirent à la création de l'Hôtel des Invalides. Dans cet hôpital comme nous l'explique André Corvisier, les handicapés de guerre

> y furent divisés en trois classes: officiers, bas-officiers et soldats. Ces derniers étaient contraints au travail comme le tricotage des bas. Une discipline rigoureuse était imposée à ces hommes groupés en compagnies de bas-officiers et de soldats. Les invalides furent bientôt trop nombreux pour être réunis dans l'Hotel. On tria ceux qui étaient encore capable d'un service militaire sédentaire pour former des compagnies détachées d'invalides envoyés en garnison dans les forteresses du royaume.[5]

C'est probablement ce qui se produisit à Chambly en 1742. Par exemple, Hertel de Rouville et Daneau de Muy, deux anciens capitaines ayant longtemps servi dans la colonie se retrouvèrent à Chambly à la fin de leur carrière.

Cette disposition prise par l'intendant n'a pas été longtemps effective. En 1744, la querelle suscitée par la succession au trône d'Autriche offrit une nouvelle chance aux colonies d'Amérique de régler leurs différends. La menace d'invasion que faisait peser les colonies anglaises sur le Canada força les autorités coloniales à reviser leurs positions. Le gouverneur Beauharnois pressait le ministre de lui accorder des renforts afin d'augmenter sensiblement la garnison de Chambly. Ses appels reçurent audience car en 1747, 25 hommes[6] veillaient à Chambly à sauvegarder l'honneur de la France et les intérêts économiques des marchands français. La fin de la guerre ne ramena pas la garnison à des proportions plus modestes car en 1751 on pouvait y dénombrer une cinquantaine de soldats. Ce chiffre élevé s'explique par le désir des autorités coloniales d'enrayer la contrebande qui causait une saignée considérable dans le volume des fourrures destinées à la Compagnie "d'Occident" (Indes Occidentales). La qualité des marchandises et les prix offerts par les marchands anglais d'Albany ne laissaient pas indifférents nos collecteurs de fourrures.

Pour les dernières années du régime, les données nous manquent pour apprécier l'importance numérique de la garnison qui, d'ailleurs a dû être plutôt instable. Comme Chambly constituait un important lieu de bivouac et de ravitaillement, le va-et-vient des troupes y animait considérablement la vie de tous les jours et lui conférait une physionomie tout à fait particulière propre à chasser la monotonie qu'engendrait habituellement la vie de garnison dans les endroits éloignés. Après l'arrivée des troupes de terre en 1755, il servit de quartiers d'hiver à quelques-uns de ces nouveaux régiments. La présence de troupes de passage est d'ailleurs une constante dans l'histoire du fort de Chambly. En 1709 par exemple, plus de 1600 hommes campèrent au pied du fort[7]. Deux ans plus tard, lors de la deuxième tentative d'invasion anglaise, plusieurs centaines d'hommes se retrouvèrent au pied de l'enceinte[8]. En temps de paix, le passage de convois de ravitaillement ou de troupes en route pour le lac Champlain, les allées et venues d'Indiens se rendant trafiquer le produit de leurs chasses à Albany, la présence quasi continuelle d'ouvriers spécialisés au fort, les nombreux contacts que les soldats entretenaient avec les habitants de la région, voilà autant d'éléments qui me font croire que la vie de garnison à Chambly ne devait pas être aussi hermétique qu'on pourrait le croire, principalement au XVIII[e] siècle.

Les employés non militaires

Pour compléter notre inventaire humain des occupants du fort, il nous faut maintenant parler de quelques autres personnes qui fournissaient ce qu'on pourrait appeler les services essentiels. Parmi ces gens, nous retrouvons d'abord le gardien des consciences, l'aumônier. Lors de la construction du fort, un représentant du clergé se trouvait sur les lieux en la personne du père Chaumonot. Jusqu'en 1667, la présence d'un prêtre parmi la garnison ne fait aucun doute mais après cette date on en perd toute trace. En 1683, on signale la présence d'un prêtre missionnaire à Chambly[9] mais on ignore s'il y avait une garnison à ce moment-là. On ne sait pas non plus s'il habitait au fort ou parmi la population qu'il desservait. Mais à partir de 1691 sa présence est certaine au sein de la garnison et cela, jusqu'au 1er octobre 1742, date où on le retira du fort. On se rappelle qu'à ce moment-là, sur la suggestion de l'intendant Hocquart le roi ordonnait la réduction de la garnison. Du même souffle il écrivait par la main de son ministre: "[...]es puis que l'Eglise qui a esté construite dans la paroisse de Chambly se trouve assés apportée du fort pour que la garnison puisse se passer d'aumonier, sa Majesté compte que le S. Hocquart aura suprimé la depense de son entretien"[10]. Dès l'année suivante l'aumônier disparait du bilan des dépenses du fort Chambly.

Après le gardien des consciences venait celui des biens matériels, le garde-magasin. Ce dernier, relevant directement de l'intendant, était chargé de veiller aux effets du roi entreposés dans les villes ou les différents postes dispersés un peu partout à travers la colonie et de les distribuer à qui de droit selon les demandes déjà approuvées par l'intendant. À Chambly, le garde-magasin veillait à distribuer aux soldats les rations, les uniformes, les couvertes, les fusils, la poudre etc. Il fournissait aussi aux troupes de passage l'équipement nécessaire à une expédition, la liste ayant été soigneusement préparée ou vérifiée à l'avance par l'intendant ou son commis. Il assurait aussi la garde du matériel conservé dans les entrepôts du fort et destiné aux postes plus avancés comme St-Jean, St-Frédéric et plus tard Carillon. Le garde-magasin devait tenir une comptabilité rigoureuse de l'entrée et sortie des marchandises et d'en faire rapport à l'intendant. Parfois des heurts se produisaient entre le commandant d'un fort et le garde-magasin concernant la vente de l'eau-de-vie comme ce fut le cas au fort St-Frédéric en 1752. Chacun voulait s'approprier ce commerce très lucratif et l'officier en charge de la garnison usait souvent de ses pouvoirs pour forcer le garde-magasin à fermer boutique. Ce dernier se plaignait à l'intendant et ces interminables querelles ne prenaient fin qu'avec le départ de l'un des deux antagonistes. Ce phénomène, même si on n'en retrouve aucune trace à Chambly, s'avérait très fréquent dans la colonie. Franquet, dans ses *Voyages et Mémoires* souligne ce fait et propose des mesures propres à éviter ces conflits[11].

En 1742, le garde-magasin fut d'une certaine façon impliqué dans la réforme qui toucha le fort de Chambly. Cette fonction ne fut pas supprimée mais combinée à une autre, celle de boulanger. En service au fort depuis au moins 1699, ce dernier cuisait quotidiennement le pain de la garnison. Dans le fort de pierre de 1709, deux fours avaient été aménagés à cet effet, probablement en prévision d'une forte garnison si jamais le besoin s'en faisait sentir. Comme cette dernière n'a jamais été très considérable, il est fort possible qu'un des fours n'ait jamais fonctionné. Cet arrangement proposé par Hocquart et entériné par le ministre n'a pas duré bien longtemps car dès 1747, le fort hébergeait une garnison régulière, soit une trentaine d'hommes. Malgré les hésitations à son égard après 1742, Chambly retrouva quelques années plus tard une partie de son importance grâce à sa position stratégique et au manque de structures adéquates dans cette région. Conséquemment, suite à ce regain de vie, un seul homme ne pouvait plus subvenir aux besoins de la garnison en pain et assurer le bon fonctionnement des entrepôts du roi. En 1751, les deux tâches redevenaient officiellement distinctes[12]. Il faut dire aussi qu'entre 1742 et 1752, le gardien-boulanger, comme on l'appelait, jouissait de la presence d'un aide qui l'assistait dans ses différents travaux. Cette disposition coûtait moins cher à la couronne car ce dernier ne recevait que 120 livres par an. Un boulanger en touchait 300.

La discrétion des sources à l'égard du travail du garde-magasin à Chambly condamnait ce secteur d'activité aux oubliettes de l'histoire. Heureusement, un effort de dernière minute et tout à fait méritoire vint rappeler à la mémoire du temps les avantages et désavantages de cet obscur métier. Durant l'hiver de 1757-1758, l'employé qui remplissait cette fonction fut arrêté avec ses confrères de St-Jean et

Ste-Thérèse "[...]convaincu d'avoir fait pour 60 milles francs de friponneries"[13]. Ces rusés personnages furent inculpés pour "[...]avoir recu des présens, en conséquence desquels ils ont dressés et certifiés des états de rations et vivres particuliers augmentés au dessus des fournitures réelles, faites aux Forts dans lesquels ils étoient employés"[14]. Il faut dire que la tentation était grande. La bande à Bigot avait ouvert la porte à toutes sortes de fraudes et l'absence totale de contrôle incitait tous les commis de l'État à tenter leurs chances avant la fin qu'on sentait prochaine. Bon nombre de hauts fonctionnaires se comportèrent durant l'épilogue des dernières années comme des pillards en pays conquis[15]. La tâche de nos deux compères (ils furent deux à Chambly à se mouiller dans cet affaire) fut d'autant plus facile qu'ils jouissaient de la complicité du commandant du lieu, Hertel de Rouville et d'un nommé Sacquespée, officier et propriétaire terrien à Chambly. Eux aussi furent traduits en justice en 1763 à Paris devant la commission du Châtelet chargée d'enquêter sur l'Affaire du Canada, accusés "[...] d'avoir pareillemens reçus des présens, en consequence desquels ils ont visés les dit etats ainsi augmentés, et en outre led. Rouville suspect d'avoir visé d'autres états dans lesquels ont été faussement employées les fournitures de rations et vivres particuliers, faites au troupes en quartier d'hyver dans les compagnes"[16]. Ils écopèrent de peines qu'on jugea être proportionnées à la gravité de leurs "crimes".

> Pour réparations, et autres cas, avons ledits [...] Dumoulin et Villefranche [...] Rouville, bannis de ville, Prévôté et Vicomté de Paris, scavoir ledit [...] Dumoulin et Villefranche [...] pour cinq ans; lesdits [...] Rouville [...] pour trois ans, à eux enjoints de garder leurs bans sous les peines portés par les déclarations du roi, les condamnons en outre chacun en l'amende envers le Roy, sçavoir les dits [...] Dumoulin, Villefranche [...] en cinquante livres [...] Rouville [...] en vingt livres [...] sera la présente condamnation [...] transcrite sur un tableau lequel sera attaché à un poteau qui, à cet effet, sera planté par l'exécuteur de la haute justice, en place de Grêve [...].[17]

Avant de clore ce tour d'horizon des employés non militaires au fort, notons la présence intermittente d'une foule de journaliers ou travailleurs spécialisés tels des forgerons, des serruriers, des maçons, des charretiers, des blanchisseuses engagés pour l'exécution d'une tâche spécifique de réparation, de construction ou d'entretien.

Les conditions de vie

Durant les premières années d'occupation française de la vallée du Saint-Laurent, le froid a certes été le pire ennemi des nouveaux venus. Après avoir subi les assauts dévastateurs de l'hiver laurentien, ils apprirent graduellement à s'adapter aux conditions climatiques et s'appliquèrent à perfectionner leurs techniques de chauffage[18] afin de lutter plus efficacement contre cet ennemi naturel. L'amélioration de l'alimentation et l'apport de la médecine indigène leur permirent dorénavant d'envisager sans appréhension l'hiver à venir. En 1665, les Français étaient déjà parvenus à un certain degré d'adaptation et à condition qu'il en ait les moyens, l'hiver ne constituait plus pour l'habitant un obstacle majeur. Cependant, il en allait tout autrement pour le soldat lié aux volontés du roi. Certains d'entre eux devaient tenir garnison dans différents forts dispersés un peu partout à travers la colonie. Dès l'hiver 1665-1666, des compagnies du régiment de Carignan installèrent leurs quartiers d'hiver dans les forts déjà en place en bordure de la rivière Richelieu. On dispose de très peu de données sur ces débuts. Si cette carence ne nous permet pas de reconstituer un tableau complet de ces quartiers d'hiver, certaines allusions laissent clairement entrevoir les conditions d'existence affreuses de ces soldats et du sort qui les attendait. Dans une lettre à Tracy et Courcelles, Talon expose les raisons qui militaient en faveur d'une action immédiate contre les Iroquois et à ne pas remettre à plus tard un telle entreprise. Parmi celles-ci, on note "qu'infailliblement l'hyver tousjours rude en ce pays emportera quelque soldats, et affoiblira les troupes par le nombre: outre qu'il pourra par les incommoditez qu'il cause les rendre moins propres à la fatigure de la guerre"[19]. Ce froid calcul de Talon nous laisse croire que les garnisons en service dans les forts du roi n'en menaient pas large. Construits à la hâte, les forts du Richelieu ne devaient pas offrir des conditions d'hébergement impeccables. Pour bien comprendre cette allégation de l'intendant sur la mortalité engendrée par l'hiver, on doit se rapporter à la poignante description que nous a laissée

Dollier de Casson de l'hiver 1666-1667 au fort Sainte-Anne dont on trouvera le texte en appendice. À Chambly, la garnison ne semblait guère en meilleure posture. À la fin du texte en question, Dollier de Casson porte l'attention du lecteur sur les efforts consentis par l'Hôpital Général de Montréal afin de venir en aide aux soldats du fort Saint-Anne qu'on parvenait à renvoyer dans cette ville.

> Je dois dire outre ceci que l'hôpital du Montréal s'est signalé par une confusion de malades qu'il a reçu de celui-là, auquel il a rendu tant de services en cette maladie qu'il en mérite trop de louanges pour n'en pas parler; -comme aussi de la grande quantité de malades et blessés qu'il reçut tout l'an dernier des Forts de St-Louis et de St-Jean, sans omettre ceux de cette petite armée de M. de Courcelle, qui trouva heureusement ce lieu à son retour pour ses malades et blessés, après cette terrible guerre de l'hiver que nous avons oublié de dire en son lieu.[20]

Cette petite phrase en dit long sur la précarité des soldats à Chambly. Pourtant le bois de chauffage ne manquait pas. Durant les premières années de présence française dans la vallée du Richelieu, la proximité des bois rendait l'acquisition du combustible assez facile. Cependant, si cette proximité et cette abondance du combustible étaient rassurantes en soi, encore fallait-il être en mesure d'aller le chercher. Or en temps de guerre et particulièrement lors des conflits franco-iroquois, ce travail s'avérait particulièrement risqué et ne devait pas s'effectuer en toute sérénité d'esprit. Plus tard, avec le recul de la forêt, le problème du transport vint s'ajouter et rendit cette corvée encore plus ardue, corvée qui échouait bien sûr à la garnison. Les soldats étaient tenus de couper le bois nécessaire à la cuisson des aliments et au chauffage pour eux et leurs officiers. Il fallait que les difficultés de cette tâche soient réelles pour que Longueuil, gouverneur intérimaire après la mort de Vaudreuil, et l'intendant Bégon s'en plaignent au ministre.

> Ils vous ont sur cela représenté qu'il s'y fait une trop grande consommation de bois ce qui fatigue beaucoup les soldats de la garnison qui sont obligés de le couper, qu'il y faut onze feux, scavoir trois pour le commandant, 2 pour le corps de garde, un pour l'aumonier, 2 pour le Sr de Bragelonne Lieutenant, un pour le Sr de Beaulac enseigne et un pour le Sr de Montcour aussy enseigne.[21]

Afin d'améliorer la situation, ils suggérèrent au ministre de diminuer le nombre de feux entretenus dans le fort et pour ce faire "il conviendroit qu'outre le commandant il n'y ait que 2 officiers qui ne fussent point mariés, ils pourroient loger dans la même chambre et n'auroient besoin que d'un feu"[22]. Le ministre, toujours friand de coupures budgétaires se montra fort satisfait d'une semblable proposition et ne manqua pas de l'approuver[23]. On ignore combien de temps cet arrangement prévalu car on sait que la garnison connut d'importantes fluctuations quelques années plus tard. Réduite à huit hommes en 1742, elle revenait à 25 hommes en 1747 et à 50 en 1751. Enfin, notons que si la coupe du bois revenait aux soldats, le charroyage de ce dernier fut, pour quelques années du moins, donné à contrat à des habitants de la région. C'est ce qui se produisit en tout cas entre 1731 et 1735. Se basant sur les récents événements survenus au fort St-Frédéric en 1752, Franquet suggéra de donner aussi à ferme la coupe du bois.

> Enfin, que comme on oblige tous les soldats fonctionnaires des compagnies de bûcher tous les hiverts 15 cordes de bois au prix de 20 à 30 sols pour leur chauffage et celui des officiers et de tous les employés dans ce fort, que cette sujettion les révolte et leur fait saisir le dessein de déserter, que 3 l'année dernière et 5 celle-cy on passé chez les Anglais et ont déclaré que cette corvée en était la cause, on serait assez d'avis qu'on les en exempta, et que le bois indispensable au chauffage fut exploité aux frais du roi en la forme mentionnée au mémoire de la cour.[24]

Ce qui fit maugréer si fort la garnison de St-Frédéric n'a certes pas dû laisser les soldats de Chambly indifférents. Il n'y a pas lieu de croire que les autorités se rendirent à ce voeu de Franquet. De toute façon, il était un peu tard pour agir.

Il est possible que les conditions de vie se soient améliorées avec le temps et particulièrement après la construction du fort de pierre en 1709. La possibilité pour les soldats de s'adonner à la chasse et à la pêche et entretenir un jardin pouvait leur permettre de rehausser la qualité de leur alimentation. Dès 1667, Talon écrivait à ce propos: "Ces troupes

n'ont d'autres application que la garde des postes qui leur sont confiés; la chasse et la culture des terres à laquelle ils s'appliquent, ou pour leur compte ou pour celuy des habitans ne pouvant faire sur les Iroquois aucun acte d'hostilité, tandis que ces sauvages conservant la paix qu'il a plu au Roy Leur accorder."[25] En 1725, les soldats entretenaient encore des jardins et cette pratique semble d'ailleurs généralisée à toutes les troupes de la colonie.

À cette misère physique des débuts vint s'ajouter la peur de l'ennemi. Les soldats savaient ce qu'il leur en coûterait de tomber vivant aux mains de Iroquois. Depuis leur arrivée, ils avaient eu suffisamment le temps de se familiariser avec tous ces récits de Français ou d'Indiens alliés, capturés par les Iroquois pour être ensuite brûlés vifs au milieu d'indicibles tourments. En temps de guerre, cette peur devait engendrer une véritable angoisse au point de détruire l'équilibre mental du soldat. Denonville écrivait à ce sujet en 1688, au plus fort de la deuxième grande guerre franco-iroquoise:

> Les difficultés de soutenir des postes éloignés dans les pays environnés de bois autour des ennemis sont si grandes et s'accompagnes de misères du scorbut que cela ne se peut concevoir à moins de l'avoir éprouvé comme nous avons fait cette année: car quand les gens n'ont pas la liberté de s'ecarter plus loin que la demie portée de fusil sans courir le risque d'être assassiné par un sauvage caché derrière un arbre cela chagrine tellement le soldat qui tombe aussitos malade, nous croyons que c'est la principale raison de la mortalité arrivé dans les forts pour estre trop renfermés aussi les viandes salées dont il les faut nourir.[26]

Ce chagrin dont parle Denonville était connu dans la taxonomie médicale de l'époque sous le nom de nostalgie.

> Les médecins écrit Corvisier, lui reconnaissaient le caractère d'une maladie. L'homme atteint perdait l'appétit et n'avait plus de volonté. Le mal du pays frappait notamment les montagnards ou les gens isolés par leur dialecte. Il est moins fréquent dans les unités à recrutement territorial, mais quand la nostalgie y pénètre elle risque de devenir plus contagieuse.[27]

Bien souvent, ce mal était mortel.

Dans ce contexte, la désertion n'offrait guère une alternative intéressante à la vie militaire. Bien souvent obligés de se réfugier dans les bois, des déserteurs risquaient de se précipiter dans la gueule du loup et d'être pris par les Iroquois. Après la paix de 1701 avec ces derniers, la désertion devenait plus tentante. La possibilité de trouver refuge dans les colonies anglaises et de là, repasser incognito en France, dut en inciter plus d'un. Avant cette date, on imagine mal un Français se présenter devant le Conseil des Cinq-Nations pour obtenir un permis de séjour. Malheureusement, il n'existe à l'heure actuelle aucune statistique sur la désertion en Nouvelle-France et les chances d'en voir paraissent assez minces. En ce domaine nos constatations relèvent d'un ordre purement qualitatif. On peut constater l'amplitude du phénomène par les nombreuses plaintes formulées par les gouverneurs dans leur correspondance et la multiplication des amnisties promulguées par le ministre.

La question des conditions de vie dans les postes du roi est difficile à aborder dans l'état présent de la recherche. On n'a pratiquement rien écrit sur ce sujet. Il existe pourtant là un bon sujet à explorer. Afin d'éviter de biaiser un telle étude, il faudrait pouvoir replacer le phénomène dans son véritable contexte historique avec toutes ses composantes. Par exemple, il ne nous est guère utile de connaître le salaire d'un militaire si on ignore ce que cela représentait comme pouvoir d'achat. Il faudrait aussi pouvoir comparer sa solde aux gages du journalier. Avant 1713, le salaire brut d'un soldat s'élevait à neuf livres par mois. Ce montant encaissait alors une série de déductions afin de payer son vêtement et sa nourriture ainsi que le salaire des officiers. Au bout du mois, notre homme se retrouvait avec un petit pécule d'une livre, 19 sols, un denier comparativement à 90 livres pour un capitaine et 60 pour un lieutenant[28]. En 1749, les gains bruts du soldat n'avaient pas bronché mais son salaire net était passé à 6 livres 15 sols[29]. Dans le civil, un journalier pouvait gagner 30 sols par jour ce qui représentaient une paye pouvant varier entre 20 et 35 livres par mois, tout dépendant du nombre de jours travaillés et cela vers 1730[30]. Les gens de métier recevaient bien davantage. Par contre, les civils devaient s'héberger, se nourrir, se chauffer et se vêtir. Que leur restait-il au bout de la ligne? Leur sort était-il comparable au militaire? Dans le civil, compte tenu de la variation des prix, un

journalier était-il mieux armé pour survivre? Il est vrai que malgré l'inflation, le soldat était assuré d'être nourri. Mais la hausse des prix influait-elle sur la qualité et la quantité des vivres qui leur étaient distribués? Et combien d'autres questions comme celle-ci demeurent en suspens, les historiens-économistes ayant préféré étudier les profits et les pertes des grosses compagnies, les structures et les conjonctures, délaissant l'étude des conditions de vie de 95 pour cent de la population (civile et militaire). Des recherches en ce sens nous permettraient de voir si la situation matérielle du soldat se comparait aux autres travailleurs et de discerner sa place dans l'échelle socio-économique. Par la suite, cet éternel oublié pourrait s'intégrer dans ces études où l'on analyse les rapports de force entre classes sociales.

Les occupations des soldats à Chambly: une brève esquisse

Les détails concernant l'emploi du temps des soldats au fort de Chambly ne foisonnent pas. Avec les brides d'information glanées à gauche et à droite, on ne peut certes reconstituer le panorama des tâches quotidiennes du lever au coucher. Cependant, ces informations nous permettent tout de même de se faire une bonne idée des principales activités auxquelles se livraient les soldats mais sans être en mesure de les replacer dans un contexte chronologique quotidien ni de déterminer le temps qu'ils allouaient à chacune d'elles.

À Chambly, on ignore le temps que les soldats consacraient aux exercices militaires comme monter la garde et passer en revue. Cette dernière se répétait en principe deux fois par jour. En effet, les sergents se devaient de signaler la disparition d'un soldat en deça de 12 heures. Si un de ses hommes lui filait entre les doigts et qu'il omettait de le rapporter dans la limite de temps prévue, on lui imposait une amende de six livres et une récidive pouvait lui valoir une rétrogradation[31].

En dehors de ces activités purement militaires, il incombait aux soldats d'accomplir certaines corvées comme la coupe de bois de chauffage. La construction et l'entretien des routes dans une zone fortement militarisée comme la vallée du Richelieu, étaient généralement leur lot. On les affectait parfois à l'entretien du fort où ils devaient exécuter quelques petites tâches comme nettoyer la cour ou les environs[32]. En retour de tous ces travaux; ils recevaient un supplément à leur solde allant de trois à 12 sols par jour selon la nature du travail[33]. Généralement, on confiait à des travailleurs spécialisés les travaux plus compliqués et requérant un métier tels les travaux de forge, de serrurerie, de charpenterie, de menuiserie, de maçonnerie, etc. Cependant, comme il arrivait que certains soldats aient appris un métier avant de s'enrôler ou d'être enrôlés, on pouvait leur confier à l'occasion des tâches plus spécialisées mais ils ne touchaient alors que les deux-tiers du salaire d'un homme de métier dans le civil[34].

D'après un témoignage de l'intendant Hocquart l'accomplissement des tâches purement militaires n'exigeait pas un investissement de temps très appréciable de la part de la garnison.

> Tout le service que rend aujourd'hui la garnison composée seulement de 5 officiers et de 30 soldats consiste à monter la garde. On en détache quelquefois pour porter a Montreal les nouvelles de ce qui se passe, comme l'arrivée des étrangers ou des lettres qui viennent de la Nouvelle-Angleterre ou du fort St Frederic; [...].[35]

Comme les différents travaux de construction ou d'entretien mentionnés plus haut avaient une nature plutôt exceptionnelle, il restait aux soldats plusieurs heures de liberté qu'ils employaient différemment. La chasse et la pêche constituait une façon avantageuse de passer le temps. Tout au long de la période estivale l'entretien des jardins exigeait un peu d'attention de leur part. Certains allèrent même plus loin en ce domaine en s'abouchant avec des habitants du coin en vue de cultiver la terre, ce qui leur permettait d'arrondir les fins de mois. D'autres enfin s'associèrent à des particuliers pour la fabrication du goudron. Sous l'impulsion de Médard-Gabriel Vallette de Chevigny cette industrie connut un bref essor autour de 1730. Voulant développer cette branche du commerce, Chevigny partit pour la France en 1731 afin de se familiariser avec les techniques de fabrication du goudron[36]. Revenu au pays l'année suivante, il devint un ardent promoteur de cette industrie qui rayonna particulièrement à Chambly et à Baie Saint-Paul. En 1732, constatant les progrès de cette entreprise Hocquart écrivait:

> La fabrique du goudron augmente peu à peu. deux habitans du bas de cette rivière (fleuve

Saint-Laurent) en ont fait environ 90 barils es ont travaillé chacun pour leur compte. J'ay esté informé que quelques soldats de la garnison de Chambly se sont joints à d'autres habitants es qu'ils en ont fait 30 mais de toute cette quantité, il n'en a pû estre embarqué 114 barils le restant n'etant point encore arrivé.[37]

La fabrication du goudron dans la colonie ne tarda pas à décliner et on ignore si ce sont des facteurs de qualité, de débouchés ou d'organisation qui firent avorter ce projet[38].

Enfin, de nombreuses autres occupations dont l'ampleur nous échappent venaient probablement agrémenter les heures creuses, comme la chasse au contrebandier et la cueillette du gingseng. La découverte de cette plante au Canada au XVIIIe siècle, engendra une véritable frénésie due à la grande demande du marché international. Voyant là un moyen facile de s'enrichir, les habitants, les soldats et les Indiens s'adonnèrent à la cueillette de cette plante. Cela causa sa disparition dans certains coins de la colonie notamment dans la vallée du Richelieu où elle croissait en abondance. Bref, le choix ne manquait pas à celui qui voulait se rendre actif, pourvu qu'il lui en resta le goût.

CONCLUSION

Essayer de cerner la période la plus importante dans l'existence du fort de Chambly entre 1665 et 1760 m'apparaît une démarche inutile. Il m'apparaît plus à propos de connaître l'attitude des stratèges coloniaux et de la population envers ce fort. Malheureusement, on ne peut saisir qu'indirectement l'attitude de la population soit par le biais d'une autre classe sociale, certes moins exposée que les colons. Dans cette étude, j'ai accordé moins d'importance à cet aspect de la problématique à cause des difficultés qu'il recelait. Cette orientation aurait nécessité un échéancier trop long pour un résultat incertain. Je me suis donc rabattu sur le deuxième aspect de la question à savoir l'importance qu'il représentait pour les autorités coloniales. Ce thème m'a amené à rechercher la cause de son existence et de son maintien durant une aussi longue période. En étudiant aussi le rôle du fort dans son milieu, je rejoignais en partie les préoccupations de la population, toujours sensible et très vulnérable aux pressions de l'extérieur. En définitive, elle a profité de la présence du fort; c'est même la présence de ce dernier qui a fait démarrer si tôt le peuplement de Chambly.

Après la paix de 1667 avec les Iroquois, cette région a connu un certain développement qui régressa lorsque les tribus iroquoises, menacées par la politique impérialiste française, reprirent les armes contre cette dernière en 1684. Prise au dépourvu, la Nouvelle-France, à court de ressources humaines et financières, se rejeta sur la défensive. Le fort de Chambly, construit dans un but offensif en 1665, ne joua plus qu'un rôle essentiellement défensif. Mais la mobilité des Indiens, i.e. la grande facilité qu'ils avaient de le contourner rendait le fort peu utile à ce niveau. La faiblesse de la garnison l'empêchait de contrôler la région et son efficacité se voyait réduite à une portée de fusil de la palissade. Les colons qui avaient bravé la menace iroquoise pouvaient jouir de la protection du fort. Les familles établies dans les alentours partaient s'y réfugier à la moindre alerte avec leurs meubles et leur bétail.

L'implication directe des Anglais dans le conflit en 1689, remettait en question l'utilisation du bois dans la construction des fortifications. L'emploi de l'artillerie par les belligérants obligeait l'adversaire à faire un plus grand usage de la pierre. Mais de tels forts coûtaient chers et la France n'était pas disposée à investir dans une colonie qui consommait beaucoup trop à son gré et rapportait peu.

En 1701, les Iroquois, fatigués de la guerre et constatant qu'ils étaient les dupes des Anglais qui tentaient de les asservir en essayant de les transformer en véritables pions sur l'échiquier politique nord-américain, optaient pour la neutralité. Leur absence du conflit redonnait à Chambly toute sa valeur défensive. Une armée européenne ne manoeuvrait pas comme une troupe indienne. Comprenant des effectifs plus élevés, utilisant un armement plus lourd, sa marche était plus lente et plus difficile. Les grandes voies fluviales représentaient les seules routes possibles ou en tout cas, les moins risquées. En ce sens, le Richelieu constituait avec le Saint-Laurent l'une des plus belles routes d'invasion, un grand boulevard reliant New York à Montréal à peu de chose près.

Devant les efforts déployés par les colonies anglaises afin de matérialiser leur projet de conquête du Canada, les autorités coloniales prirent l'initiative de construire un fort de pierre à Chambly, fortification qui s'imposait de toute urgence. Placé devant le fait accompli, le ministre sanctionna le projet.

Lorsqu'on avait érigé ce fort, on croyait fermement que les Anglais ne pourraient transporter avec eux une puissante artillerie. Advenant une telle éventualité, le fort avec ses hautes courtines s'avérait la forteresse idéale pour repousser toute tentative d'invasion. Avec l'expérience, on se rendit compte que les forêts nord-américaines, même si elles formaient de solides défenses naturelles n'étaient pas impénétrables. Le génie des hommes aidant, il était du domaine du possible de transporter avec soi des canons capables d'enfoncer les murs du fort d'autant plus que la rivière Hudson, le Lac Champlain et le Richelieu facilitaient ce déplacement. Graduellement on perdit confiance dans les possibilités du fort.

Après le traité d'Utrecht en 1713, les Canadiens reprirent rapidement l'habitude d'aller échanger leurs fourrures à Albany où la qualité des marchandises et la supériorité des prix concurrençaient fortement la compagnie des Indes Occidentales. Afin d'enrayer ce commerce illégal, on ordonna aux commandants de Chambly de veiller à interdire le passage aux Canadiens se dirigeant vers le sud avec des fourrures et à saisir toutes les marchandises qu'on tenterait d'introduire en fraude dans la colonie.

En 1731, on érigeait à la Pointe-à-la-Chevelure, à l'extrémité sud du lac Champlain, un fort en pieux. Par cette mesure, on voulait empêcher les Anglais de venir s'établir dans cette région comme ils l'avaient fait au lac Ontario avec le fort Oswego. Immédiatement, la garnison de la Pointe-à-la-Chevelure devint plus active que celle de Chambly dans la surveillance de la contrebande. Des effectifs supérieurs et une meilleure position stratégique l'avantageaient particulièrement. Rapidement, Pointe-à-la-Chevelure éclipsa Chambly dans cette fonction.

En 1735, devant les rumeurs de guerre de plus en plus persistantes, on transforma le fort de pieux du lac Champlain en véritable fort, nommé St-Frédéric, afin de suppléer à la faiblesse de Chambly. Jusque-là, ce dernier avait joué des rôles divers tous très importants. Même s'il manquait de puissance, il avait constitué jusque-là la plus importante fortification française sur le Richelieu. Après 1737 et surtout après la construction du fort St-Jean, Chambly connut un net recul et son avenir apparaissait de plus en plus incertain. Mais comme le ravitaillement des forts St-Frédéric et St-Jean, lui-même entrepôt du premier, passait par Chambly, il servait tout de même de poste de relai et même d'entrepôt provisoire. Toutes les voies terrestres de la région convergeaient vers lui. Le manque d'argent et de main-d'oeuvre paralysaient toute volonté de développement d'un nouveau réseau routier dans la vallée.

Lorsque la dernière guerre du régime s'ébranla, Chambly se retrouva rapidement au coeur même du conflit. Malgré la faiblesse de ses murs, il contribua à accélérer la communication entre les différents forts du Richelieu. Il servit alors d'entrepôt, de bivouac, de lieu de ralliement. Toute la communication entre Montréal ou Québec et les forts du Richelieu passait sous ses murs. Il devint ainsi un élément important malgré sa faiblesse défensive. Quoi qu'il en soit, le sort était jeté. La France se désintéressait de sa colonie. Cette dernière, avec des effectifs militaires réduits et un manque chronique de main-d'oeuvre, de voyageurs pour le ravitaillement, d'armes et de munitions, affaiblie par une famine de plus en plus écrasante, vivait les derniers moment de son existence. Après 1757, la disproportion des forces en présence ne laissait planer aucun doute sur la fin prochaine de la colonie. La conquête devenait inéluctable que les murs du fort de Chambly aient eu 20 pieds d'épaisseur ou pas.

Appendice. L'hiver de 1665-1666 au fort Sainte-Anne. (Dollier de Casson, *Histoire de Montréal*, p. 184-193.)

Quant à ce qui regarde la guerre des Iroquois nous ne vous parlerons plus de leurs embuscades, car la peur de la précédente campagne les avoit tellement affrayés que chaque arbre leur paroissoit un François et qu'ils ne savoient ou se mettre, néanmoins comme on n'étoit pas informé de leurs terreurs on se tenoit toujours fort ici sur ses gardes, ce qui donna beaucoup de peine aux ecclésiastiques de ce lieu pour aller secourir le Fort Ste. Anne qui étoit sans prêtre, encore qu'il fut le plus exposé aux ennemis comme étant beaucoup plus avancé que les autres qu'on avoit faits depuis la venue des troupes: M. de Tracy ayant bien considéré combien il étoit facheux de laisser ce lieu sans aucun secours spirituel, écrivit à M. Souard, lors supérieur du Séminaire, le priant d'y envoyer un prêtre; il n'y eut personne de cette Communauté qui n'estimât cette commission fort avantageuse, parce qu'on y devoit avoir l'occasion d'y bien souffrir et de beaucoup s'exposer pour Dieu; cependant M. Souard qui devoit avoir de la prudence pour tous ne pouvoit pas se résoudre à envoyer un prêtre dans un temps de guerre ou il y alloit d'être brûlé tout vif, sans une escorte considérable, ce Fort nouvellement fait étant à près de 25 lieues d'ici du côté des ennemis, c'est pour cela que tout demeura en suspens. M. Souard voyoit bien une lettre de M. de Tracy qui lui proposoit le recours spirituel de tous ses soldats et officiers qui étoient-là dans une état assez pitoyable, mais il n'avoit pas songé à donner aucun ordre pour y escorter un Missionnaire et les officiers de ce lieu ne jugèrent pas à propos de risquer leurs soldats et de leur donner une telle fatigue sans un commandement absolu de sa part: cela étant dit M. Souard se contenta de nommer l'ecclésiastique qu'il jugea à propos devoir aller à Ste. Anne afin de se tenir prêt s'il s'en trouvoit l'occasion; ce qui arriva dans un temps assez facheux pour lui quelque temps après; parceque cet ecclésiastique étant allé à la guerre de l'automne il lui en avoit resté une grosse enflure en forme d'une loupe sur le genoux. Or après plusieurs remèdes il se fit soigner, mais le chirurgien mal à propos lui ayant tiré une furieuse quantité de sang, il s'évanouit entre ses bras, revenant à soi il vit entrer deux soldats en sa chambre qui le saluèrent et lui dirent qu'ils venoient du Fort St. Louis qui est à 4 lieues d'ici, sur le chemin de Ste. Anne, entendant ces paroles, après leur avoir demandé des nouvelles de leur Fort, il s'enquit d'eux quand ils s'en vouloient retourner, ils lui répondirent que se seroit le lendemain--à quoi il repartit--"donnez-moi un jour et je partirai avec vous pour Ste. Anne, ou je ne puis aller si vite à cause d'une terrible seignée qu'on vient de me faire." Ce délai obtenu et écoulé il partit avec le congé du Supérieur qui fut plus difficile à avoir, accompagné de Messieurs Lebert, Lemoine et Mijeon qui voulurent aller avec lui à St. Louis, il est vrai que dans cette route ce prêtre qui étoit nouvellement arrivé de France trouva bien à qui parler tant pour l'infirmité de son genou que pour la foiblesse que lui avoit causé sa seignée, que pour aussi la difficulté des neiges qui étoient pour lors très mauvaises surtout à un nouveau Canadien qui n'avoit jamais marché en raquette et qui avoit un bon fardeau sur ses épaules pendant une partie du chemin: Quand il fut à St. Louis on lui refusa de l'escorter 24 heures durant, mais à la fin comme on le vit résolu de partir nonobstant, on lui donna 10 hommes dont un Enseigne demanda le commandement pour l'amitié qu'il lui portoit: La providence est admirable, il ne croit jamais avoir tant souffert que durant ces 24 heures ou il lui eut été impossible de marcher, ce qu'il dissimuloit de son mieux, crainte qu'on ne lui fit encore plus de difficultés à lui donner de l'escorte et sans qu'on sût son mal on lui donna du temps pour se reposer, après quoi on lui donna ce monde et il partit, quoiqu'il eut ordre de son Supérieur de ne pas passer outre qu'il n'eut 25 ou 30 hommes, parcequ'il est vrai qu'il avoit un fort pressentiment des misères que nous verrons qu'il trouva au Fort Ste. Anne lors de son arrivée; y allant il ne se trouva rien autre chose de remarquable si ce n'est la difficulté des glaces qui les mit beaucoup en péril et ou même une fois on croyoit un soldat perdu parce que la glace ayant rompu sous lui et s'étant retenu avec son fusil sans couler tout-à-fait à fond, il ne pouvoit remonter sur la glace à cause de ses raquettes qu'il avoit aux pieds; l'ecclésiastique le voyant en si proche et manifeste péril pour l'amour de lui crut qu'il se devoit hasarder pour le tirer de là, ce qu'il fit: après s'être armé du signe de la croix il alla à lui et le prit par les bras, mais cet homme étant si pesant et embarassé avec ses raquettes qu'il ne le pouvoit tirer qu'à demi, c'est pourquoi il demanda du secours mais personne n'étoit d'humeur à lui aider en cette rencontre sans que ayant assuré M. Darienne ? qui étoit l'Enseigne dont nous avons parlé, que la glace

étoit fort bonne sur le bord du trou, il vint lui-même n'osant pas faire ce commandement à personne; étant venu ils tirèrent tous deux ce grand corps et l'allèrent faire chauffer au plus vite remerciant Dieu de l'avoir tiré de là: Mais passons outre et approchons du fort de Ste. Anne, car on y crie déjà depuis plusieurs jours et on y appèle un prêtre, déjà deux soldats sont morts sans ce secours et l'un deux en a demandé un huit jours entiers sans l'avoir pu obtenir, mourant dans ce regret: plusieurs moribonds jettoient vers le ciel la même clameur, lorsqu'à ce moment il leur en envoya un pour les assister: Ces soupirs, ces attentes et ces désirs firent que tant loin qu'on le vit sur le lac Champlain qui environnoit ce fort, on en alla donner l'avis à M. Lamotte qui commandoit en ce lieu-là, lui--sachant cette nouvelle sortit incontinent avec Messrs. les officiers et les soldats qui n'étoient pas absolument nécessaires pour la garde du fort, allant tous avec une joie indicible audevant de lui, l'embrassant avec une affection si tendre qu'il ne peut s'exprimer,--tous lui disoient--"Soyez le bienvenu, que n'êtes-vous venu encore un peu plutôt, que vous étiez souhaité par deux soldats qui viennent de mourir, que vous allez apporter de joie à tous nos malades, que la nouvelle de votre arrivée les réjouit, que nous vous avons d'obligation;" Comme on lui faisoit ces complimens, l'un le déchargeoit de son sac, l'autre lui enlevoit sa chapelle et enfin l'ayant mis dans un état plus commode on le mena au fort, ou après quelques prières faites il visita quantité de malades dans leurs cabanes, ensuite de quoi il s'alla rafraichir avec Messrs. De Lamotte et Durantaye et tous Messieurs les officiers subalternes: au reste il étoit temps d'arriver, car de 60 soldats qui étoient dans ce fort en peu il s'en trouva 40 attaqués du mal de terre tout à la fois: maladie qui les infecte tellement et les mettoit dans un si dangereux et pitoyable état qu'on ne savoit qui en réchapperoit tant ils étoient grandement malades, même on appéhendoit que ceux qui restoient encore sains ne fussent saisis de ce mal contagieux, surtout à cause qu'ils n'avoient aucun légume, qu'ils n'avoient que du pain et du lard, et que même leur pain étoit mauvais à cause que leur farine s'étoit corrompue sur la mer; Ce qui leur causa toutes ces disgraces à l'égard des vivres, fut que jusqu'à la fin de l'automne on avoit résolu d'abandonner ce lieu, qu'on ne pensa à garder que dans un temps ou l'approche de l'hiver rendoit Mons. l'Intendant, nonobstant tous ses soins, à l'impossibilité de le mieux ravitailler, ce qui obligea un chacun à se contenter de la subsistance qu'on y put jetter en ce peu de temps qu'il y eut. Or malheureusement il leur échut la farine gatée et de l'eau-de-vie que les matelots avoient remplie d'eau de mer en la traverse de France,--ils avoient outre cela une barique de vin aigre laquelle eut été excellente pour leur mal, mais malheureusement elle coula et se perdit entièrement, enfin tout étoit en un si pitoyable état que tout eut péri sans que M. de Lamotte voulant tout tenter afin de sauver la vie à un de ses Cadets l'envoya au Montreal avec quelques hommes qui en revinrent bien charges, parce que M. Souard et Melle. Mance appréhendant surtout la mort de cet ecclésiastique qui étoit à Ste. Anne lui envoyèrent plusieurs traisnes chargées de tous les rafraichissemens possibles, comme pourpier, sallé, oignons, poulles et chapons avec quantité de pruneaux de Tours; M. de Lamotte voyant entrer toutes ces provisions dans sont fort et que ses amis lui en avoient envoyé fort peu pour n'en avoir pas pu trouver, il pensa y avoir une petite querelle entre lui et son missionnaire, il est vrai que comme ils étoient bons amis elle ne fut pas sanglante, il disoit à cet ecclésiastique,-" puisque nous mangeons ensemble, il faut que cela vienne chez moi."--L'Ecclésiastique répondoit--"je travaille assez pour les Soldats, le Roi me nourrira bien, quant à mes provisions je n'y gouterai pas, elles seront toutes pour les malades, car je me porte assez bien pour m'en passer;" cela dit, il fit entrer cependant tout ce qui étoit venu dans sa chambre et il commença à donner tous les matins des bouillons qu'il faisoit à tous les malades--sur lequel il mettoit un petit morceau de lard avec un morceau de volaille, le soir il donnoit à chacun 12 ou 15 pruneaux qu'il faisoit cuire, ce qui a sauvé la vie à quantité de soldats, parce que cela les faisant vivre plus longtemps on les transféroit au Montreal successivement sur des traines, ce qui étoit l'unique moyen de les guérir parce que l'air étoit si infecté à Ste. Anne--qu'il n'en réchappa pas un de ceux auxquels on ne put pas faire faire ce voyage: ces maladies duroient des 3 mois entiers, ils étoient des 8 jours à l'agonie, la puenteur en étoit si grande que même il s'en trouvoit dont l'infection s'en ressentoit quasi jusqu'au milieu du fort encore qu'ils fussent bien enfermés dans leur chambre: ces moribonds étoient si abandonnés que personne ne les osoit quasi approcher hormis l'ecclésiastique et un nommé Forestier, chirurgien, lequel fit fort bien et n'auroit pas manqué de récompense si on avoit bien su la charité avec laquelle il s'exposa, qui fut jusqu'au point qu'on ne croyait pas qu'il en

réchappât, l'Ecclésiastique qui étoit toujours auprès des malades a rendu ce témoignage partout de lui, qui est que jamais il ne l'a appelé soit de jour, soit de nuit, qu'il n'ait été fort prompt à venir, il est vrai que sur la fin voyant qu'il étoit trop abattu craignant qu'il ne demeurât tout-à-fait il l'appeloit le moins qu'il pouvoit; Les malades se voyant dans ce délaissement trouvèrent un moyen admirable afin d'avoir quelques camarades à les aider, pour cela ils s'avisèrent de faire de grands testamens comme si ils eussent été bien riches, disant, --"je donne tant à un tel à cause qu'il m'assiste dans cette dernière maladie, dans l'abandon où je suis,"--tous les jours on voyoit de ces testamens et chacun de ceux qui étoient plus éclairés rioient de l'invention de ces pauvres gens qui n'avoient pas un sol dans ce monde et ne laissoient pas de servir utilement de ses biens imaginaires: Ce qu'on peut dire de toutes ces misères est que si le corps y étoit abattu l'esprit y avoit de la satisfaction à cause de la sainte vie que l'on commença à mener dans ce lieu, les soldats vivoient sains et malades comme si ils eussent communié tous les jours, aussi le faisoient-ils très-souvent, les messes et les prières étoient réglées et chacun étoit soigneux de s'y rendre, les juremens et les paroles moins honnêtes ne s'y entendoient quasi point du tout, la piété y étoit si grande que le missionnaire qui les servoit s'en trouvoit abondamment payé de ses peines; il assista à la mort 11 de ces soldats assurément aussi bien disposés qu'on le pouvoit souhaiter; Tous les voyages du Montreal lui apportoient de nouveaux rafraichissemens qui le rendoient bon orateur auprès de ces malades, s'il n'étoit pas dans leur chambre ou bien dans la sienne à prendre un peu de repos, il étoit obligé pour éviter le mal d'aller entre les bastions du fort ou la neige étoit battue prendre l'air, et faire des courses afin d'éviter le mal, dont il se ressentoit un peu, ce qui l'auroit fait prendre pour fou si on l'avoit vu et on n'auroit pas su combien un exercice aussi violent étoit nécessaire pour préserver de ce mal; il est vrai que cela étoit plaisant de voir réciter un breviaire à la course, mais comme il n'avoit point d'autre temps, il croyoit bien employer celui-ci à dire son office, sans que Messieurs les Casuistes y puissent trouver à redire, si sa chambre eut été plus commode, il l'eut fait dedans avec plus de bienséance, mais c'étoit un bouge si étroit, si petit et si noir que le soleil n'y entra peut-être jamais et d'un si bas étage qu'il ne s'y put tenir debout. Un jour M. de Lamotte se voyant avec si peu de monde pour combattre et si avancé vers les ennemis il dit en riant à son Missionnaire,--"Voyez-vous, M. je ne me rendrai jamais, je vous donnerai un bastion à garder;"cet Ecclésiastique, afin de rendre le change à sa raillerie, lui dit,--"M., ma Compagnie est composée des malades dont le frater est le lieutenant, faites-mois préparer des civières roulantes nous le conduirons dans le bastion que vous nous direz, ils sont braves maintenant, ils ne s'enfuiront pas comme ils ont fait de votre Compagnie et de celle de M. de la Durantaye, dont ils ont déserté pour venir en la mienne."--Après ces railleries on se vit dans la croyance que nous allions être attaqués mais heureusement c'étoit des ambassadeurs Iroquois qui venoient demander la paix, accompagnés de quelques françois qu'ils ramenoient de leur pays; aussitôt que l'on les vit on fit faire grand feu par toutes les cabannes, afin de leur faire accroire qu'il y avoit du monde partout, étant venu au fort on ferma toutes les cabannes afin de leur faire croire qu'elles étoient pleines de monde, outre cela on leur dit que c'étoit merveille qu'ils n'avoient pas été tués à venir jusqu'à ce lieu, d'autant qu'il y avoit de tous côtés des soldats en parti, ce qu'ils crurent par après très-véritable à cause que s'en allant de là au Montreal ils trouvèrent une troupe de convalescents qui en venoient au nombre de 14 ou 15, qui vinrent sur eux le fusil bandé jusqu'à brûle-pourpoint, ils les eussent tirés sans que le Batard-Flamant qui est un célèbre entre les Iroquois, cria à un françois lequel étoit derrière de parler promptement, ce François ayant dit,--"Ne tirez pas, camarades, ils viennent en paix,"--alors les convalescents cessèrent de les tenir couchés en joue et s'approchèrent comme amis, ce qui fit bien plaisir à messieurs les Iroquois: Ce que nous avons encore à remarquer du Fort Ste. Anne au sujet du Montreal est que si l'ecclésiastique du Montreal n'y étoit allé en ce temps-là on n'auroit pas du moins sitôt tenté le voyage de Montréal parceque on ne le croyoit pas si tôt possible à cause des glaces, ce qui auroit causé la mort à bien des gens qui seroient morts sans confession; je dois dire outre ceci que l'hôpital du Montreal s'est signalé par une confusion de malades qu'il a reçu de celui-là, auquel il a rendu tant de services en cette maladie qu'il en mérite trop de louange pour n'en par parler;--comme aussi de la grande quantité de malades et blessés qu'il reçut tout l'an dernier des Forts de St Louis et de St. Jean, sans omettre ceux de cette petite armée de M. de Courcelle, qui trouva heureusement ce lieu à son retour pour ses malades et blessés, après cette terrible guerre de l'hiver que nous avons oublié de dire en son lieu.

NOTES

Introduction

1 Je ne prétends nullement enfermer l'explication de la résistance française en Amérique à cette seule donnée. L'organisation militaire, sociale et politique y contribua pour beaucoup.

2 Le manque de soldats obligeait le gouverneur à exécuter cette manoeuvre risquée.

3 C'était à cet endroit que se pratiquait l'agriculture, fonction essentielle et première de tout développement colonial. C'est là aussi qu'on recrutait la milice, organe responsable de la défense du territoire. Bien sûr, d'autres régions s'avéraient très importantes pour la colonie. Si l'on pense que l'essentiel, pour ne pas dire la totalité de l'économie, reposait sur le commerce des fourrures, (tout dépendant de l'époque où l'on se situe) il devenait primordial pour les Canadiens de s'assurer la mainmise sur les régions où l'on puisait ces richesses. Cependant, il s'avérait impossible pour les détenteurs de ce monopole commercial de conserver leur exploitation s'ils ne s'appuyaient au préalable sur un peuplement solide. À ce sujet, on lira avec profit l'article de Denis Monière, "L'utilité du concept de mode de production des petits producteurs pour l'historiographie de la Nouvelle-France", Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 29, nº 4 (mars), 1976, p. 495.

4 Il s'agit de l'attaque contre Casco Bay.

5 Samuel de Champlain, Oeuvres de Champlain, présentées par Paul-Émile Giguères, Montréal, Éd. du Jour, 1973, tome 1, p. 186-187.

6 Ludger Beauregard, Vallée du Richelieu, thèse de doctorat, université de Montréal, 1957, p. 7 à 30.

7 I.K. Steele, Guerillas and Grenadiers. The Struggle for Canada 1689-1760, Toronto, Ryerson Press, 1969, coll. The Frontenac Library, p. 20.

Le climat général avant l'arrivée du régiment de Carignan-Salières

1 Voir la carte de la répartition des territoires des principales tribus du nord-est de l'Amérique septentrionale. Cette carte exprime la réalité géographique à l'arrivée des Européens et ne tient pas compte des profonds bouleversements qui secouèrent le monde amérindien et par la suite des migrations qui s'ensuivirent.

2 Marcel Trudel, Histoire de la Nouvelle-France, Montréal, Fides, 1966, tome 2: "Le Comptoir, 1604-1627", p. 111.

3 Les Iroquois qu'on allait combattre à cette occasion étaient les Agniers, les principaux opposants de l'alliance laurentienne (Algonquins, Montagnais, Hurons et quelques autres tribus).

4 Nommé ainsi parce qu'elle conduisait au pays des Iroquois Agniers. La toponymie de cette rivière varia considérablement. On la désigna sous les noms de rivière des Iroquois, de Chambly, de Sorel, de Richelieu et même de St-Jean.

5 Samuel de Champlain, op. cit., p. 181-182. On connaissait le rapide sous le nom de Sault de la rivière des Irocois ou Iroquois. Ce n'est qu'après la construction du fort Saint-Louis (Chambly) qu'on prit l'habitude de dire saut ou rapide de Chambly.

6 Marcel Trudel, op. cit., p. 164.

7 Dictionnaire biographique du Canada, Québec, Presses de l'université Laval, 1966, vol. 1, s.v. "Henry Hudson".

8 Marchel Trudel, op. cit., p. 221.

9 Il est aussi vrai que les Indiens sollicitèrent fortement l'intervention des Européens pour régler leurs différents. Mais ceux-ci allèrent bien au-delà des demandes de ceux-là.

10 André Vachon, "L'eau de vie dans la société indienne", Rapport de la société historique du Canada, 1960, p. 26-27.

11 Dictionnaire biographique du Canada, vol. 1, p. 10.

12 André Vachon, "La guerre iroquoise et ses conséquences", Cahiers des Dix, vol. 38, 1973, p. 159.

13 Au sujet des colliers de porcelaine ou de wampum, voir: André Vachon, "Colliers et ceintures de porcelaines dans la diplomatie indienne dans l'est de l'Amérique du Nord", Cahiers des Dix, vol. 34, 1969, p. 251 ss; vol. 35, 1970, p. 180 ss.

14 La lumière n'a pas encore été toute faite sur ce fameux projet des Iroquois. Dans son livre, The Wars of the Iroquois (Madison, University of Wisconsin Press, 1972), George Hunt prétend que ceux-ci voulaient s'emparer de l'empire commercial des Hurons et de les remplacer dans leur rôle d'intermédiaire entre les peuples de l'Ouest et les Européens. Plus récemment, dans un article d'une rare densité, Allen Trelease a contesté les affirmations de Hunt, leur reprochant entre autre de reposer sur une base trop fragile. Reprenant la documentation de Hunt en lui anne-

xant quantité de documents inconnus de ce dernier, il en arriva à une toute autre conclusion. Il pense, ayant bien soin de préciser qu'il ne s'agit là que d'une hypothèse, que les Iroquois cherchaient uniquement à s'approprier les territoires de chasse de leurs voisins et non pas à s'imposer comme intermédiaire (Allen Trelease, "The Iroquois and the Western Fur Trade: A Problem in Interpretation", The Mississipi Valley Historical Review, vol. 49, nº 1, juin 1962, p. 32-51. Pour ma part, je crois les affirmations de Trelease mieux fondées et ce sont celles-ci qu'on retrouvera dans mon texte.

15 Il existe une controverse concernant la quantité d'armes que les Hollandais fournirent aux Iroquois et réciproquement, des Français à leurs alliés. Sans faire le partage des arguments, plutôt faibles dans l'ensemble, il est certain que les Iroquois acquirent une quantité d'armes et de munitions suffisamment importante pour mettre sérieusement en danger la Nouvelle-France et ses alliés.

16 George T. Hunt, op. cit., p. 22.

17 Ibid., p. 22.

18 Il ne s'agit pas d'une extermination comme la connurent les Beothuks de Terre-Neuve. Les Iroquois pratiquaient l'assimilation des guerriers ennemis qu'ils capturaient afin de combler les pertes énormes qu'ils subissaient dans les nombreux conflits où ils étaient engagés.

Le régiment de Carignan et la construction des forts du Richelieu

1 Relations des jésuites, Montréal, Éd. du Jour, 1972, vol. 3: "1643", p. 62.

2 Dictionnaire biographique du Canada, vol. 1, s.v. "Charles Huault de Montmagny".

3 Victor J. Milot, Le Richelieu, route militaire de la Nouvelle-France, thèse de doctorat, université Laval, 1949, p. 37.

4 Christopher Russ, Les troupes de la marine 1693-1713, thèse de maîtrise, université McGill, mars 1971, p. 38.

5 Lorsqu'on parle des Iroquois avant 1667, il s'agit principalement des Agniers, la plus engagée des tribus iroquoises dans la guerre contre la Nouvelle-France.

6 Relations des jésuites, op. cit., vol. 5: "1665", p. 10.

7 Lettre de Paul Raguenau, 17 septembre 1665, citée dans: Gérard Malchelosse et Régis Roy, Le régiment de Carignan, Montréal, Ducharme, 1925, p. 112.

8 Québec (province). Archives nationales. Rapport des Archives de la Province de Québec 1930-31, p. 50-51, Talon au ministre, 3 novembre 1666.

9 Depuis la construction du fort Richelieu en 1642, on avait commencé à nommer ce cours d'eau rivière Richelieu.

10 Lettre de Paul Raguenau, loc. cit.

11 Relations des jésuites, op. cit., p. 7.

12 Relations des jésuites, op. cit., vol. 5 "1665", p. 10. La fête de Saint-Louis a lieu le 25 août (Pierre Nadon, A narrative history, Travail inédit nº 128 (1965), Parcs Canada, p. 2, n. 4, Ottawa). Nommé Saint-Louis à l'origine, on prit vite l'habitude de le désigner sous le vocable de fort de Chambly à cause de Jacques de Chambly qui en fut le premier commandant et le premier titulaire de la seigneurie où s'élevait le fort. C'est en 1679 qu'on rencontre le terme fort de Chambly pour la première fois (France. Archives nationales (ci-après AN), Archives des colonies (ci-après AC), $C^{11}A$, vol. 5, fol. 13).

13 Soit 24 toises. Une toise valait six pieds français ou 6,396 pieds anglais actuels. Voir Marcel Trudel, Les débuts du régime seigneurial au Canada, Montréal, Fides, 1974, p. XXI.

14 Paul Raguenau à Jean-Baptiste Colbert, 28 novembre 1665, cité dans: Germain Lesage, "L'arrivée du régiment de Carignan", Revue de l'Université d'Ottawa, vol. 35, nº 1 (janvier-mars 1965), p. 21.

15 "Mémoire de Mr de Salières des choses qui se sont passées en Canada les plus considérables depuis qu'il est arrivé", dans Gérard Malchelosse et Régis Roy op. cit., p. 48.

16 Ibid., p. 48-49.

17 Ibid., p. 49.

18 Ibid., p. 51. On le baptisa Ste-Thérèse parce que "le fort a esté heureusement achevé le mois d'Octobre, au jour de Sainte Terese, d'où il a tiré son nom" (Relations des jésuites, op. cit., vol. 5: "1665", p. 10).

19 Ibid., p. 51.

20 Ibid.

21 Ibid., p. 68.

22 Journal des jésuites, 2e éd., Montréal, abbés Laverdière et Casgrain, 1892 (1666), p. 340.

23 Ibid.

24 Ibid.

25 Ibid., p. 342.

26 Ibid., p. 347.
27 Ibid.
28 Ibid.

La deuxième guerre franco-iroquoise et la guerre de la ligue d'Augsbourg, 1687-1701

1 Deux excellents articles de W.J. Eccles, "Frontenac and the Iroquois 1672-1682", Canadian Historical Review, vol. 36, nº 1 (mars 1955), p. 1-16; "Frontenac military policies 1689-1698: a reassessment", Canadian Historical Review, vol. 37, nº 3 (septembre 1956), p. 201-224, font le point sur cette question.
2 "Mémoire de Mr de Salières", op. cit., p. 58.
3 Christopher Russ, Les troupes de la marine, 1683-1713, thèse de maîtrise, université McGill, 1971, p. 53.
4 Ibid.
5 Ibid.
6 Ce corps d'armée créé en 1622 par Richelieu connut des fortunes diverses sous des vocables multiples avant de sombrer en 1642. L'administration de Colbert le ramena à la surface (Christopher Russ, op. cit., p. 2-3). Le 16 décembre 1690, il revêtait l'appellation de Compagnies franches d'infanterie ou Compagnies franches de la marine (ibid., p. 23).
7 "Instruction que le Roy veut estre mis en main du sr Damblimont Capne entretenu en la marine choisy par sa Mate pour commander les vaisseaux qu'Elle envoye en la nouvelle-france" cité dans Christopher Russ, op. cit., p. 86.
8 Louise Dechêne, Habitants et marchands de Montréal au XVIIe siècle, Paris et Montréal, Plon, 1974, coll. Civilisations et mentalités, p. 84, n. 131.
9 Ibid., p. 83; W.J. Eccles, Frontenac, the courtier governor, Toronto, McClelland and Stewart, 1959, p. 215; Christopher Russ, op. cit., p. 83.
10 France. AN, AC, C11A, vol. 10, fol. 10v.
11 Louise Dechêne, op. cit., p. 83; W.J. Eccles, Frontenac, the courtier governor, op. cit.
12 Frontenac, en comparant l'efficacité de la milice canadienne à celle des troupes régulières écrivait que "les canadiens reçeux pour soldats dans les compagnies ont rendu incomparablement plus de service que les soldats de France par raport aux dispositions qu'il faut avoir pour les Voyages dans les bois et sur la rivière. A quoy les François ne deviennent propres qu'apres avoir servy plusieurs années, Cette jeunesse Canadienne estant mêlée avec les soldats, sers a les former pour ces courses, ce que nous avons expérimenté en toutes les occasions que la plus grande partie des anciens soldats les imittent assez bien presentement [...]" (France. AN, AC, C11A, vol. 13, fol. 302, Frontenac au ministre, 10 novembre 1693). Deux ans plus tard, Champigny vient corroborer ces dires en spécifiant qu'il "n'y a que 300 hommes dans les troupes capable de les suivre dans les courses des bois [...]" et qu'il est moins dispendieux d'équiper des Indiens et des Canadiens pour la guerre car ils se contentent de moins (France. AN, AC, C11A vol. 15, fol. 83, Champigny au ministre, 13 octobre 1697).
13 W.J. Eccles, Frontenac, the courtier governor, op. cit., p. 219.
14 À cette date, l'appellation fort de Chambly avait finalement prévalu sur celle de fort Saint-Louis.
15 Louis-Armand de Lom D'Arce de Lahontan, Voyages du baron LaHontan dans l'Amérique septentionale, Montréal, Éd. Élysée, 1974, tome 1, p. 70-71.
16 France. AN, AC, C11A, vol. 10, fol. 109, Denonville au ministre, 6 novembre 1688.
17 France. AN, AC, C11A, vol. 10, fol. 123, Champigny au ministre, 8 août 1688.
18 France. AN, AC, C11A, vol. 6, fol. 217, "Mémoire à Messieurs les interressés en la Sociétté en commandite de la ferme et commerce du Canada sur les moyens d'empescher les fraudes du Castor", 1683.
19 France. AN, AC, C11A, vol. 18, fol. 95, Champigny au ministre, 15 octobre 1700.
20 France AN, AC, C11A, vol. 2, fol. 327, mémoire sur le Canada, 1667.
21 Christopher Russ, op. cit., p. 48.
22 France. AN, AC, C11A, vol. 12, fol. 184, "Relation de ce qui s'est passé en Canada depuis le mois de septembre 1692 jusques au départ des vaisseaux en 1693", 1693.
23 W.J. Eccles, Frontenac, the courtier governor, op. cit., p. 187.
24 Marcel Trudel, Les débuts du régime seigneurial en Canada, op. cit., p. 5.
25 France, AN, AC, C11A, vol. 16, fol. 37, Frontenac au ministre, 10 octobre 1698.
26 François-Xavier Charlevoix, Histoire et description générale de la Nouvelle-France avec le journal historique d'un Voyage fait par ordre du Roi dans l'Amérique septentrionale, Paris, Nyon et fils, 1747, vol. 3, p. 123.

27 Chaque année, le gouverneur remettait au ministre une liste des officiers avec son appréciation, le tout accompagné des demandes particulières de chacun: gratifications, promotions, retour en France, etc. L'intendant aussi expédiait parfois un document similaire sur la demande du ministre (Guy Frégault, Le XVIII[e] siècle canadien, Montréal, HMH, 1968, coll. Constantes, p. 174.

28 Placet de Duplessis Faber à Maurepas, 1698, publié dans: Louise Dechêche, La correspondance de Vauban relative au Canada, Québec, ministère des Affaires culturelles, 1968, p. 15; voir aussi: France. AN, AC, C[11]A, vol. 119, fol. 21, Lettres et demandes particulières du Canada, 1697.

29 France. AN, AC, C[11]A, vol. 10, fol. 88, Denonville au ministre, 30 octobre 1688.

30 François Vachon de Belmont, Histoire du Canada, cité dans: David Lee et. al., Fort Chambly: interpretation papers, Travail inédit nº 169 (1966), Parcs Canada, Ottawa, p. 13. Dans sa biographie de Belmont, Jacques Mathieu nous met en garde à propos de la liberté que cet auteur s'est permis avec les faits qu'il relate (Dictionnaire biographique du Canada, op. cit., vol. 2, s.v. "François Vachon de Belmont").

31 Ibid.

32 Charlevoix n'a pas vécu ces événements. Il vint en Nouvelle-France en 1705 seulement et ses écrits, encore plus postérieurs reposent en partie sur la tradition orale et en partie sur les sources écrites.

33 F.X. Charlevois, op. cit., vol. 1, p. 523-524.

34 Marie de l'Incarnation, cité dans: Dictionnaire biographique du Canada, op. cit., vol. 1, s.v. "Dollard".

35 Relations des jésuites, cité dans: Dictionnaire biographique du Canada, ibid.

36 David Lee et al., op. cit., p. 14.

37 France, AN, AC, C[11]A, vol. 10, fol. 107, Denonville au ministre, 6 novembre 1688.

38 Guy Frégault, Pierre Le Moyne d'Iberville, op. cit., p. 93-94.

39 Frégault qui a étudié cette expédition en détail à cause de la participation de Pierre Le Moyne d'Iberville dont il écrivit la biographie ignore la date exacte du départ.

40 Ibid., p. 98.

41 Pour le récit de ces deux autres raids voir: W.J. Eccles, Frontenac, the courtier governor, loc. cit.

42 Guy Frégault, Pierre Le Moyne d'Iberville, p. 101.

43 Ibid.

44 W.J. Eccles, Frontenac, the courtier governor, p. 203.

45 Ibid., p. 233-234.

46 F.X. Charlevois, op. cit., vol. 2, p. 88-89.

47 W.J. Eccles, Frontenac, the courtier governor, p. 245.

48 Québec (province). Archives nationales. Rapport des Archives de la province de Québec, 1927-1928, p. 70-71, Frontenac au ministre, 20 octobre 1691; France. AN, AC, C[11]A, vol. 11, fol. 45v, "Relation de ce qui s'est passé de plus considérable en Canada depuis le départ de la frégatte le 17 novembre 1690 jusqu'au départ de 1691", 1691.

49 Frontenac au ministre, ibid.

50 Ibid.

51 France. AN, AC, C[11]A; vol. 11, fol. 45v, "Relation de ce qui s'est passé de plus considérable ... ", 1691.

52 W.J. Eccles, Frontenac, the courtier governor, p. 249.

53 34 selon F.X. Charlevoix, op. cit., p. 112.

54 France. AN, AC, C[11]A, vol. 12, fol. 93, "Relation de ce qu s'est passé en Canada au sujet de la guerre depuis le mois de novembre 1691 jusqu'au mois d'octobre 1692".

55 F.X. Charlevoix, op. cit., vol. 2, p. 126-127.

56 On réussit à ravager quelques villages Iroquois et faire plus de 300 prisonniers. À noter cependant que la majorité des hommes étaient absents. Comme à chaque hiver, ils étaient au loin, à chasser.

57 France. AN, AC, C[11]A, vol. 12, fol. 186v., "Relation de ce qui s'est passé en Canada depuis le mois de septembre 1692 jusqu'au départ des vaisseaux en 1693".

58 F.X. Charlevoix, op. cit., vo 2, p. 59.

59 En octobre 1695, il servit encore une fois de point de ralliement en vue d'une action contre les Iroquois. Ayant appris que ces derniers, venus par le lac Champlain, se dirigeaient vers les habitations françaises, Frontenac ordonna au marquis de Crisafy "qui commandoit 120 hommes a la prairie de la Magdelaine d'en detacher soixante avec quatorze sauvages du Saut que j'avois envoyé cherché d'aller sous le commandement du marquis de la Groye a Chambly y recevoir les ordre du Sr de la Durantaye qui fut detaché d'icy le 21 septembre avec 90 hommes tant soldats que Canadiens pour y aller en canot par la rivière Richelieu affin de decouvrir par terre et par eau la

marche des ennemys ce qui reussit comme nous l'avions projetté le dernier ayant leurs cajeux a 3 lieux de Chambly sur lesquels ils avoient traversés cette rivière [...]". Ils les rejoignirent à Boucherville, en tuèrent quelques-uns et firent quelques prisonniers (France. AN, AC, C^{11}A, vol. 13, fol. 380v-381, Callières au ministre, 27 octobre 1695).

60 France. AN, AC, C^{11}A, vol. 12, fol. 207v., Frontenac et Champigny au ministre, 4 novembre 1693.

61 France. AN, AC, C^{11}A, vol. 12, fol. 194v., "Relation de ce qui s'est passé en Canada depuis le mois de septembre 1692 jusqu'au départ des vaisseaux en 1693".

62 Cité dans: Léo-Paul Desrosiers, "Négociations de paix 1693-1696", Cahiers des Dix, nº 21, 1952, p. 66.

La guerre de la Succession d'Espagne 1702-1713

1 France. AN, AC, C^{11}A, vol. 18, fol. 115, "Projets des dépenses extraordinaires a faire en Canada l'année prochaine 1700".

2 France. AN, AC, B, vol. 22, fol. 245v., le ministre à Champigny, 31 mai 1701.

3 France. AN, AC, C^{11}A, vol. 20, fol. 92v., Callières et Beauharnais au ministre, 3 novembre 1702.

4 France. AN, AC, Dépôt des fortifications des colonies, mémoire nº 495, pièce 32, fol. 127, Levasseur de Néré, "Mémoire concernant le vilage de Chambly et de ses environs dont le plan a esté levé sur les lieux en l'année 1704".

5 France. AN, AC, C^{11}A, vol. 3, fol. 46, "Addition à l'instruction du roi a M.M. de Vaudreuil et Beauharnais", juin 1705.

6 La fertilité du sol, l'exploitation forestière pour des fins de construction navale et domiciliaire, un climat plus doux, un cours d'eau aisément navigable, tout concourrait à rendre cette région attrayante et prospère.

7 France. AN, AC, C^{11}A, vol. 5, fol. 385v., Frontenac au ministre, 2 novembre 1701.

8 France. AN, AC, C^{11}A, vol. 17, fol. 95v., Callières au ministre, 2 novembre 1701.

9 France. AN, AC, C^{11}A, vol. 21, fol. 15v., Beauharnais et Vaudreuil au ministre, 15 novembre 1703.

10 France. AN, AC, Dépôt des fortifications des colonies, mémoire nº 495, pièce 32, fol. 127, Levasseur de Néré, "Mémoire concernant le vilage de Chambly et de ses environs [...]".

11 Ibid.

12 Ibid.

13 Ibid.

14 C'est probablement à ce chemin que Vaudreuil faisait référence l'année précédente. Il informait le ministre de l'urgence des travaux à faire au chemin reliant Chambly et Montréal. Il se proposait d'affecter les troupes à cette corvée si d'autres tâches plus urgentes ne venaient pas contrarier ce projet (France. AN, AC, C^{11}A, vol. 21, fol. 10). L'année suivante, Pontchartrain donnait son assentiment pour l'exécution de ce travail.

15 France. AN, AC, F^{1}A, vol. 11, fol. 198; vol. 12, fol. 47.

16 France. AN, AC, Dépôt des fortifications des colonies, mémoire nº 495, pièce 32, fol. 127, Levasseur de Néré, "Mémoire concernant le vilage de Chambly et de ses environs [...]".

17 France. AN, AC, C^{11}G, vol. 3, fol. 46, "Addition à l'instruction du roi à M.M. de Vaudreuil et Beauharnais", juin 1705.

18 France. AN, AC, C^{11}A, vol. 25, fol. 271, Levasseur de Néré au ministre, 1706.

19 France. AN, AC, C^{11}A, vol. 17, fol. 25v., Levasseur de Néré au ministre, 12 novembre 1707.

20 France. AN, AC, B, vol. 29, fol. 64v., mémoire du roi à Vaudreuil, 30 juin 1707.

21 France. AN, AC, B, vol. 29, fol. 369v., le ministre à Levasseur de Néré, 6 juin 1708.

22 France. AN, AC, C^{11}A, vol. 26, fol. 382, "Mémoire concernant le fort de Chambly pour respondre aux intentions de Monseigneur le comte de Pontchartrain, année 1708", 24 octobre 1708.

23 Ibid.

24 France. AN, AC, C^{11}A, vol. 28, fol. 268v., Raudot au ministre, 18 octobre 1708.

25 Ibid. Cette allégation de Raudot, trop globale, manque de nuance. Plus tard, il apporta les correctifs nécessaires que nous verrons plus loin. Pour l'instant, au diable les détails, il s'applique à discréditer l'ingénieur aux yeux du roi car il le détestait cordialement. On accusait Levasseur d'être la créature du gouverneur. La haine que se vouait les dirigeants coloniaux entre eux explique bien souvent l'acharnement que certains mettaient à déprécier les actions des autres.

26 Ibid.

27 France. AN, AC, B, vol. 30, fol. 136, le ministre à Raudot, 6 juillet 1709.

28 France. AN, AC, B, vol. 34, fol. 315, mémoire du roi à Vaudreuil et Bégon, 15 juin 1712.
29 France. AN, AC, B, vol. 36, fol. 389, le ministre au sieur de Langloiserie, lieutenant du roi à Québec, 17 mai 1714.
30 Vaudreuil et Beauharnais à Pontchartrain, 15 novembre 1703, cité dans: Gustave Lanctôt, Histoire du Canada, Montréal, Beauchemin, 1967, vol. 2, p. 203.
31 France. AN, AC, C^{11}G, vol. 3, fol. 10, mémoire du roi à Vaudreuil et Beauharnais, 10 juin 1704.
32 France. AN, AC, C^{11}G, vol. 4, fol. 28, réponse de Vaudreuil et Raudot au mémoire du roi, 6 juillet 1709.
33 France. AN, AC, C^{11}A, vol. 30, fol. 247, Raudot au ministre, 1er novembre 1709.
34 Ibid., fol. 246.
35 Ibid.
36 Ibid.
37 France. AN, AC, C^{11}A, vol. 30, fol. 17v., Vaudreuil et Raudot au ministre, 14 novembre 1709.
38 André Vachon, "L'administration de la Nouvelle-France", Dictionnaire biographique du Canada, vol. 1, p. xx.
39 France. AN, AC, C^{11}A, vol. 30, fol. 17v., Vaudreuil et Raudot au ministre, 14 novembre 1709.
40 France. AN, AC, B, vol. 33, fol. 306v., mémoire du roi à Vaudreuil et Raudot, 2 novembre 1710.
41 Pierre-Georges Roy, Inventaire des ordonnances des intendants de la Nouvelle-France conservées aux Archives de la province de Québec, Beauceville, l'Éclaireur, 1919, vol. 1. p. 89-90.
42 Collection des manuscrits contenant lettres, mémoires, et autres documents historiques relatifs à la Nouvelle-France, Québec, Société littéraire et historique de Québec, 1883, vol. 1, p. 620.
43 Ibid.
44 Une lettre conjointe de Vaudreuil et Raudot nous explique pourquoi on commença la construction du fort au mois de novembre. "Quoique ces corvées soient une espèce d'imposition le nom n'en est cependans pas odieux en ce pays, les peuples y estans accoutumés depuis long tems, Comme il est nécessaire de prendre pour ces corvées le tems que les habitans sont le moins occupés sur leur terre [...]" (France. AN, AC, C^{11}A, vol. 34, fol. 253v., Vaudreuil et Bégon au ministre, 20 novembre 1714).
45 La Saint-Michel est célébrée le 29 septembre.
46 France. AN, AC, C^{11}A, vol. 31, fol. 5, Vaudreuil au ministre, juin 1710.
47 France. AN, AC, C^{11}A, vol. 32, fol. 201, Vaudreuil et Raudot au ministre, 7 novembre 1711.
48 France. AN, AC, B, vol. 33, fol. 390, le ministre à Beaucours, 7 juillet 1711.
49 Québec (province). Archives nationales. Rapport des Archives de la province de Québec, 1947-1948, p. 180, Vaudreuil et Bégon au ministre, 12 novembre 1712.
50 France. AN, AC, C^{11}A, vol. 32, fol. 282, "Mémoire au ministre Pontchartrain sur la situation de la colonie", 19 mars 1711.
51 France. AN, AC, C^{11}A, vol. 33, fol. 26, Vaudreuil et Bégon au ministre, 12 novembre 1712.
52 Pierre-Georges Roy, Inventaire des ordonnances des intendants, vol. 1, p. 119.
53 France. AN, AC, C^{11}G, vol. 8, fol. 35, "Arrest portant Reglemens de la Banlieue du fort Pontchartrain de Chambly", 22 juin 1712.
54 France. AN, AC, C^{11}A, vol. 30, fol. 441v., Raudot au ministre, 11 octobre 1709.
55 Guy Frégault, "L'empire britannique et la Conquête du Canada, 1700-1713", Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 10, n^{o} 2 (septembre 1956), p. 159.
56 Guy Frégault, Le XVIII^{e} siècle canadien, p. 68.
57 France. AN, AC, C^{11}A, vol. 30, fol. 63, Vaudreuil au ministre, 14 novembre 1703.
58 France. AN, AC, C^{11}A, vol. 30, fol. 41v., Vaudreuil au ministre, 3 novembre 1709.
59 France. AN, AC, B, vol. 32, fol. 295, le ministre à Vaudreuil, 10 mai 1710.
60 France. AN, AC, C^{11}A, vol. 30, fol. 41v., Vaudreuil au ministre, 4 novembre 1709.
61 Guy Frégault, Le XVIII^{e} siècle canadien, p. 75.
62 France. AN, AC, C^{11}A, vol. 32, fol. 60v., Vaudreuil au ministre, 25 octobre 1711.
63 Ibid.

L'intermède de la paix d'Utrecht et l'essor de la contrebande

1 E.R. Adair, "Anglo-French Rivalry in the Fur Trade during the 18th century", Culture, vol. 8, n^{o} 4 (décembre 1947), p.445.
2 Canada. Archives publiques (ci-après APC), MG2, B^{1}, vol. 8, fol. 513, ordonnance sur le commerce du Castor, 1716.

3 France. AN, AC, C^{11}A, vol. 5, fol. 13, Frontenac au ministre, 6 novembre 1679.
4 France. AN, AC, C^{11}A, vol. 6, fol. 217-217v., "Mémoire à Messieurs en la Socetté en commendite de la ferme et commerce du Canada sur les moyens d'empescher les fraudes du Castor", 1683.
5 France. AN, AC, C^{11}A, vol. 33, fol. 267 1/2-268, "Memoire sur l'Etat present du Canada", février 1712.
6 Louise Dechêne, op. cit., p. 141.
7 France. AN, AC, B, vol. 36, le ministre au sieur d'Esgly, 17 mai 1714.
8 France. AN, AC, C^{11}A, vol. 35, fol. 180, "Coppie du procès verbal fait par M. de Bragelonne en datte du 3 juin 1715".
9 France. AN, AC, C^{11}A, vol. 35, fol. 181, "Coppie de la requeste présenté à M^{r} d'Aigremont subdelegue de M^{r} de l'Intendant", juin 1715.
10 France. AN, AC, C^{11}A, vol. 40, fol. 141, "Procès-verbal de réquisition", 5 juin 1719.
11 France. AN, AC, C^{11}A, vol. 41, fol. 211-212v., Bégon au Conseil, 17 mai 1719.
12 France. AN, AC, B, vol. 41, fol. 550, "Arrest concernant la fraude du Castor et la vente des marchandises etrangères", 4 juin 1719.
13 France. AN, AC, C^{11}A, vol. 41, fol. 212, Bégon au Conseil, 17 mai 1719.
14 France. AN, AC, C^{11}A, vol. 40, fol. 137-137v., Charles D'Auteuil de Monceau à l'intendant, 6 novembre 1719.
15 France. AN, AC, C^{11}A, vol. 41, fol. 212, Bégon au Conseil, 17 mai 1719; vol. 40, fol. 137-137v., Charles d'Auteuil de Monceau à l'intendant, 6 nov. 1719.
16 France. AN, AC, B, vol. 40, fol. 457v., "Passeport au S^{r} d'Auteuil de Monceaux pour envoyer des marchandises de New-York à Québec", 4 avril 1718.
17 France. AN, AC, C^{11}A, vol. 41, fol. 211, Bégon et Vaudreuil au ministre, 14 novembre 1719.
18 France. AN, AC, B, vol. 45, fol. 548, le ministre à Vaudreuil et Bégon, 3 juin 1719.
19 France. AN, AC, B, vol. 42, fol. 428v. mémoire du roi à Vaudreuil et Bégon, 2 juin 1720; France. AN, AC, C^{11}A, vol. 42, "Ordonnance de l'intendant réglant la saisie de marchandise à Chambly", 25 septembre 1720; France. AN, AC, C^{11}A, vol. 42, Vaudreuil et Bégon au ministre, 26 octobre 1720.
20 Jean Elisabeth Lunn, "The illegal fur trade out of New France", Canadian Historical Association Report, 1939, p. 62-63.
21 France. AN, AC, C^{11}A, vol. 42, fol. 16v.-17v., Vaudreuil et Bégon au ministre, 26 octobre 1720.
22 Ibid.
23 Ibid.
24 Jean Elisabeth Lunn, op. cit., p. 73.
25 France. AN, AC, C^{11}A, vol. 67, fol. 289-289v., Hocquart au ministre, octobre 1737.
26 "Ordonnance qui déclare bonne et valable la saisie faite par le sieur Herbin, lieutenant des Troupes, commandant au fort de Chambly en l'absence du sieur de Sabrevois, de dix pacquets de castor pesant dans un canot d'écorce conduit par des sauvages qui se rendaient dans la Nouvelle-Angleterre", 5 septembre 1722; "Ordonnance qui déclare bonne et valable la saisie faite par le sieur de Sabrevois, commandant à Chambly, dans un canot de sauvages qui venait d'Orange, de huit grands bassins d'étain, vingt-quatre cuillers, deux tasses d'étain, vingt-un creusets de grès, dix-neuf paires de cardes à laine et quarante-une livres de fil a rets", 16 août 1723 (Pierre-Georges Roy, Inventaire des ordonnances des intendants de la Nouvelle-France conservées aux Archives de la province de Québec, Beauceville, l'Eclaireur, 1919, vol. I, p. 229, 249).
27 APC, MG23, G5, 7, carton 10, fol. 127, Jonquières à De Muy, 25 juin 1751.
28 France. AN, AC, C^{11}A, vol. 58, Beauharnois et Hocquart au ministre, 1er octobre 1731; vol. 55, fol. 211-213, Hocquart au ministre, 15 octobre 1731.
29 France. AN, AC, C^{11}A, vol. 58, Beauharnois et Hocquart au ministre, 1er octobre 1751.
30 France, AN, AC, C^{11}A, vol. 55, fol. 211-213, Hocquart au ministre, 15 octobre 1731.
31 France. AN, AC, C^{11}A, vol. 70, fol. 6-7, Hocquart au ministre, 8 octobre 1738.
32 France. AN, AC, C^{11}A, vol. 69, fol. 121, Beauharnois au ministre, 5 octobre 1738.
33 France. AN, AC, C^{11}A, vol. 70, fol. 6-7, Hocquart au ministre, 8 octobre 1738.
34 France. AN, AC, C^{11}A, vol. 50, fol. 300-301, Hocquart à la compagnie de Indes, 23 octobre 1731.

De la guerre de la Succession d'Autriche à la fin du régime

1 France. AN, AC, C^{11}A, vol. 38, fol. 232, Chaussegros de Léry, "Memoire et estat de la ville de Montréal", 1717.

2 "Mémoire du Conseil de la Marine pour Mr. Chaussegros de Lery", 6 juillet 1718 dans: Pierre-Georges Roy, Inventaire des papiers de Lery conservés aux Archives de la province de Québec, Québec, 1939, vol. I, p. 36.
3 Mémoire de M. de Chaussegros de Lery, 26 octobre 1720, dans: Pierre-Georges Roy, Inventaire des papiers de Lery conservés aux Archives de la Province de Québec, vol. I, p. 65.
4 France. AN, AC, $C^{11}A$, vol. 75, fol. 326, Hocquart au ministre, 26 octobre 1741.
5 Ibid.
6 Ibid., Hocquart et Varin prévoyaient une économie de 4000 à 5000 livres annuellement France, AN, AC, $C^{11}A$, vol. 76, fol. 276 v., "Mémoires sur quelques parties des depenses du Canada qui pourroient être considerablement diminûes en prenant les arrangements proposés par M. de Varin".
7 France. AN, AC, $C^{11}A$, vol. 125, fol. 458, mémoire du roi à Beauharnois et Hocquart, 30 avril 1742.
8 France. AN, AC, $C^{11}A$, vol. 77, fol. 346v., Hocquart au ministre, 22 novembre 1742.
9 France. AN, AC, $C^{11}A$, vol. 81, fol. 142, Beauharnois au ministre, 8 octobre 1744.
10 Louis Franquet, Voyages et mémoires sur le Canada, Montréal, Éd. Élysées, 1974, p. 169.
11 France. AN, AC, $C^{11}A$, vol. 72, fol. 224, Lanouiller et Boiscler au ministre, 29 octobre 1739.
12 Ibid.
13 Ibid.
14 Chaussegros de Lery au ministre, 7 novembre 1744, dans: Pierre-Georges Roy, Inventaire des papiers de Lery conservés aux Archives de la Province de Québec, vol. 2, fol. 59.
15 Mémoire de Chaussegros de Lery, 26 octobre 1729, dans: Pierre-Georges Roy, Inventaire des papiers de Lery conservés aux Archives de la Province de Québec, vol. I, p. 65.
16 France. AN, AC, $C^{11}A$, vol. 47, fol. 73-78v., Longueuil et Bégon au ministre, 31 octobre 1725.
17 Chaussegros de Lery au ministre, 7 novembre 1744, dans: Pierre-Georges Roy, Inventaire des papiers de Lery conservés aux Archives de la Province de Québec, vol. 2, p. 59.
18 Ibid.
19 Victor J. Milot, op. cit., p. 118.
20 France. AN, AC, $C^{11}A$, vol. 68, fol. 26, "Etat de la depense faite en Canada pendant l'année 1736 pour les reparations aux fortifications es Batimens civils"; France. AN, AC, $C^{11}A$, vol. 70, fol. 88, bordereau des dépenses qui excèdent les fonds de 1736.
21 France. AN, AC, $C^{11}A$, vol. 73, fol. 107, Hocquart au ministre, 28 septembre 1740.
22 France. AN, AC, $C^{11}A$, vol. 75, fol. 333, Hocquart au ministre, 3 octobre 1741.
23 France. AN, AC, B, vol. 72, le Conseil de la marine à Hocquart, 4 avril 1741.
24 France. AN, AC, Dépôt des fortifications des colonies, mémoire 294, fol. 385, "Moyens pour empescher les Anglois de venir à bout de leurs vues préjudiciables à la france par raport à la colonie du Canada", 1725.
25 France. AN, AC, $C^{11}A$, vol. 58, fol. 194v., Longueuil au ministre, 29 septembre 1732.
26 France. AN, AC, $C^{11}A$, vol. 70, fol. 88, "bordereau des recettes et depenses fait par le S^{r} Taschereau pour 1736"; vol. 114, fol. 54, 1737; vol. 79, fol. 409v., 1742; vol. 81, fol. 489, 1743; vol. 115, fol. 224v., 1745.
27 Collection des manuscrits du maréchal de Lévis publié par H.R. Casgrain, Québec, J.L. Demers, 1891, vol. 6, "Journal du marquis de Montcalm", juillet 1758, p. 411.
28 Québec (province). Archives nationales. Rapport des Archives de la Province de Québec, 1944-1945, p. 142, Doreil au ministre, 28 juillet 1758.
29 Guy Frégault, La guerre de la Conquête 1754-1760, Montréal, Fides, 1975, p. 288.
30 Collection des manuscrits du maréchal de Lévis, publié par H.R. Casgrain, Québec J.L. Demers, 1891, vol. 1, "Journal des campagnes du Chevalier de Lévis", septembre 1757, p. 105-106.
31 Ibid., vol. 6, "Journal du marquis de Montcalm", 21 juin 1757, p. 219.
32 Ibid., vol. 1, "Journal des campagnes du Chevalier de Lévis", 17 novembre 1756, p.78.
33 Ibid., vol. 5, "Lettres Bourlamaque au Chevalier de Lévis", 30 août 1760, p. 117.
34 Ibid., vol. 2, 4 septembre 1757, p. 137.
35 Ibid., vol. 6 "Journal du marquis de Montcalm", 21 juin 1757, p. 219.
36 Guy Frégault, La guerre de la Conquête 1754-1760, p. 294.
37 I.K. Steele, Guerillas and Grenadiers 1689-1760, p. 69.

38 Jean Elisabeth Lunn, "Agriculture and War in Canada 1740-1760", Canadian Historical Review, vol. 16, nº 2 (juin 1935), p. 128.
39 Guy Frégault, La guerre de la Conquête 1754-1760, p. 282.
40 Collection des manuscrits du maréchal de Lévis, vol. 5, "Lettres Bourlamaque au Chevalier de Lévis", 12 août 1760, p. 83-84.
41 APC, MG18, K9, vol. 3, fol. 405-407, Lévis à Bourlamaque, 26 août 1760.
42 Ibid.
43 Robert Rogers, Journal of Major Robert Rogers, Albany, Joel Munalls & Sons, 1883, p. 193-194.
44 Louis de Courville, Mémoires du sieur de Courville contenant l'histoire du Canada durant la guerre et sous le gouvernement anglais depuis 1749 jusqu'à 1760, Québec, Société littéraire et historique de Québec, 1838, p. 201-202; France AN, AC, C^{11}A, vol. 89, fol. 182, "Précis des services de feu Sr de Lusignan", 18 mai 1766; France. Archives de la marine, C^{7}, carton 40, "Etat de service de Yves Brouillette dit Laviolette", 1er février 1770. Dans ce dernier document, Brouillette se plaint d'avoir perdu un terrain par l'ouverture d'une tranchée faite par les Anglais lorsqu'ils assiégèrent le fort en 1760.
45 APC, MG13, War Office 34, vol. 51, fol. 57, "The Examinations of the Prisonners taken by Major Robert Rogers at St-Therese, 15th June at 10 o'clock in the morning".
46 France. AN, AC, C^{11}A, vol. 104, fol. 404, achat de vivres, exercice de 1759-1760.
47 John Knox, The journal of captain John Knox, Toronto, The Champlain Society, 1914, p. 617.

Les troupes franches de la marine en garnison à Chambly

1 France. AN, AC, C^{11}A, vol. 3, fol. 207, "Description du Canada et de ce qui s'y trouve davantageux tant pour les interest de Sa Majesté que pour ceux des colonies françaises qui y sont établies", 1671.
2 France. AN, AC, C^{11}A, vol. 5, fol. 13, Frontenac au ministre, 6 novembre 1679.
3 Christopher Russ, op. cit., p. 54.
4 E.Z. Massicotte a publié une liste des capitaines de compagnies qui furent commandants à Chambly avec leur temps de service (E.Z. Massicotte, "Les commandants du fort de Chambly", Bulletin des Recherches historiques, vol. 31, p. 453-459).
5 André Corvisier, Armée et sociétés en Europe de 1494 à 1789, Paris, PUF, 1976, collection SUP, p. 98.
6 France. AN, AC, C^{11}A, vol. 117, fol. 230v., "Dépenses à l'occasion de la guerre, les 8 premiers mois de 1747", 1747.
7 France. AN, AC, C^{11}A, vol. 31, fol. 216, Vaudreuil au ministre, mai 1710.
8 France. AN, AC, C^{11}A, vol. 32, fol. 60-61, Vaudreuil au ministre, 25 octobre 1711.
9 Émile Salone, La colonisation de la Nouvelle-France, Trois-Rivières, rééd. au Boréal Express, 1970, p. 273. A. Godbout a publié une étude sur les aumôniers des troupes en garnison dans la vallée du Richelieu dans: Rapport de la Société canadienne d'histoire de l'Église catholique, 1945-1946, Ottawa, 1946, p. 55-67.
10 France. AN, AC, B, vol. 76, fol 88, mémoire du roi à Beauharnois et Hocquart, 31 mai 1743.
11 Louis Franquet, op. cit., p. 68-69.
12 France. AN, AC, C^{11}A, vol. 119, fol. 416, "Bordereau général des recettes et dépenses pour l'année 1751".
13 Cité dans: Victor J. Milot, op. cit., p. 115.
14 France. AN, AC, C^{11}A, vol. 125, fol. 587, "Jugement rendu souverainement et en dernier ressort dans l'affaire du Canada par Messieurs les lieutenants general de police, lieutenant particulier et conseillers au Châtelet et siege presidial de Paris".
15 Si Bigot et sa bande n'avaient fait que voler le roi, c'eut été de bonne guerre. Mais durant les dernières années du régimme, ils ont assis leurs fortunes sur le dos de la population déjà terriblement éprouvée par la guerre, la famine, les épidémies et condamnée à assister impuissante au faste, répugnant pour la circonstance, de cette bande de voleurs.
16 France. AN, AC, C^{11}A, vol. 125, fol. 587, "Jugement rendu souverainement et en dernier ressort [...]", p. 76.
17 Ibid.
18 Sur les techniques de chauffage en Nouvelle-France, voir: Marcel Moussette, Le chauffage domestique en Nouvelle-France, Travail inédit nº 75, Parcs Canada, Ottawa, 1971.
19 Québec (province). Archives nationales. Rapport de l'archiviste de la Province de Québec, 1930-1931, p. 48, Talon à Tracy et Courcelles, 1er septembre 1666.
20 Dollier de Casson, Histoire de Montréal, Montréal, Société historique de Montréal, 1869, p. 183-194.

21 France. AN, AC, C^{11}A, vol. 47, fol. 73-78v., Longueuil et Bégon au ministre, 31 octobre 1725.
22 Ibid.
23 France. AN, AC, B, vol. 50, fol. 488, le ministre à Beauharnois, 22 avril 1727.
24 Louis Franquet, op. cit., p. 78.
25 France. AN, AC, C^{11}A, vol. 2, fol. 359-359v., Talon, "Mémoire sur l'état présent du Canada".
26 France. AN, AC, C^{11}A, vol. 10, fol. 10v., Denonville et Champigny au ministre, 6 novembre 1688.
27 André Corvisier, op. cit., p. 193.
28 Christopher Russ, op. cit., p. 138-139.
29 Gilles Proulx, Soldats à Québec, 1748-1759, Travail inédit n^{o} 242, Ottawa, Parcs Canada, 1977.
30 Jacques Mathieu, La construction royale navale à Québec 1739-1759, Québec, La Société historique de Québec, 1971, coll. Cahiers d'histoire n^{o} 23, p. 63.
31 Christopher Russ, op. cit., p. 103.
32 France. AN, AC, C^{11}A, vol. 113-2, fol. 314, "Etat des reparations et entretiens qui ont été faites dans les batimens et fortifications des places de la nouvelle-france en l'année 1730"; France. AN, AC, C^{11}A, vol. 70, fol. 74v., "Bordereau des depenses qui excedent en 1736 les fonds ordonnés par l'Etat [...]".
33 André Charbonneau, Yvon Desloge et Marc Lafrance, Québec ville fortifiée du XVII^{e} et XIX^{e} siècle, Québec, Éditions du Pélican, 1982.
34 Ibid.
35 France. AN, AC, C^{11}A, vol. 75, fol. 326-327, Hocquart au ministre, 20 octobre 1741.
36 France. AN, AC, C^{11}A, vol. 59, fol. 68, Beauharnois et Hocquart au ministre, 1eroctobre 1731.
37 France. AN, AC, C^{11}A, vol. 58, fol. 9-10v., Hocquart au ministre, 1eroctobre 1732.
38 Dictionnaire biographique du Canada, vol. 3, s.v. "Médard-Gabriel Vallette de Chevigny".

BIBLIOGRAPHIE

Adair, E.R.
"Anglo-French rivalry in the fur trade during the 18th century", Culture. Vol. 8, n^{o} 4 (décembre 1947), p. 434-455.

Aleyrac, Jean-Baptiste d'
Aventures militaires au XVIII^{e} siècle d'après les mémoires de Jean-Baptiste d'Aleyrac. Charles Costé, éd., Paris, Berger-Levrault, 1935.

Armherst, Jeffrey
The Journal of Jeffrey Armherst. Webster Clarence, éd., Toronto, Ryerson, 1931.

Audet, Francis J.
"Le régiment de Carignan", Mémoire de la Société royale du Canada. Vol. 16, section I (1922), p. 129-141.

Avènes des Méloises, Nicolas Renaud d'
Journal militaire de Nicolas Renaud d'Avènes des Méloises, 1756-1760. Québec, s. éd., 1930.

Baillargé, F.A.
"Le fort de Chambly", Bulletin des Recherches historiques. Vol. 15 (1909), Lévis.

Beauregard, Ludger
Vallée du Richelieu. Thèse de doctorat, université de Montréal, 1957.

Biggar, H.P.
The early trading companies of New-France, a contribution to the history of commerce and discovery in North America. Saint Clair Shores, Michigan, Scholarly Press, 1972.

Bonneault, Claude de
"Les aventures de M. d'Aleyrac", Bulletin des Recherches historiques. Vol. 44, n^{o} 38, p. 52-58.

Boucault, Nicolas-Gaspard
"Etat présent du Canada, 1754", Rapport des Archives de la Province de Québec. 1920-1921, p. 11-51.

Boucher, Pierre
Histoire véritable et naturelle des moeurs et productions du Pays de la Nouvelle-France vulgairement dite le Canada. Boucherville, Société historique de Boucherville, 1964.

Bruneau, A.A.
"Le fort de Richelieu, 1642-1647", Revue trimestrielle canadienne. Juin 1922, p. 151-158.

Bulletin des Recherches historiques
"Traité de paix avec les Iroquois du 13 septembre 1665". Vol. 36 (1930), p. 506, 530, 605, 678.

Canada. Archives publiques.
MG2, B^1, Décisions, vol. 8, fol. 513.
MG11, Colonial office record, 5, vol. 59.
MG13, WO 34, vol. 8, 51.
MG18, K9, officiers français, vol. 2, 3.

Caldwell
The Richelieu River. St-Jean, s. éd., 1957.

Caron, Ivanhoë
"Historique de la voirie dans la province de Québec", Bulletin des Recherches historiques. Vol. 39 (1933), p. 198-215.

Catalogne, Gédéon
"Mémoire de Gédéon de Catalogne sur les plans des seigneuries et habitations des gouvernements de Québec, Trois-Rivières et Montréal, 7 septembre 1712", Bulletin des Recherches historiques. Nº 21, Lévis, 1915.

Champlain, Samuel de
Oeuvres de Champlain. Présentées par Georges-Émile Giguères, Montréal, Éditions du Jour, 1973, 3 volumes.

Charbonneau, André, Yvon Desloges et Marc Lafrance
Québec, ville fortifiée du XVII^{e} et XIX^{e} siècle. Québec, Éditions du Pélican, 1982.

Charland, Thomas
"The Lake Champlain Army and the Fall of Montreal", Vermont History. Vol. 28, nº 4 (octobre 1970), p. 295-301.

Charlevoix, François-Xavier
Histoire et description générale de la Nouvelle-France avec le journal historique d'un voyage fait par ordre du Roi dans l'Amérique Septentrionale. Paris, Nyon et fils, 1744, 3 volumes.

Corvisier, André
Armées et sociétés en Europe de 1494 à 1789. Paris, PUF, 1976, collection SUP.
---. L'armée française de la fin du XVII^{e} siècle au ministère de Choiseul. Paris, PUF, 1964, 2 volumes.

Courville, Louis de
Mémoire du sieur de Courville contenant l'histoire du Canada durant la guerre et sous le gouvernement anglais depuis 1749 jusqu'à 1760. Société littéraire et historique de Québec, éd. (1838); publié aussi dans: Québec (province). Archives nationales. Rapport des Archives de la Province de Québec, 1924-1925, p. 96-198.

Dechêne, Louise
La correspondance de Vauban relative au Canada. Québec, ministère des Affaires culturelles, 1968.
---. Habitants et marchands de Montréal au XVII^{e} siècle. Paris et Montréal, Plon, 1974, coll. Civilisations et mentalités.

Demers, Philippe
Un coin de frontière. Montréal, Librairie générale canadienne, 1932.
---. "Le Richelieu historique", Revue de l'Université d'Ottawa. Vol. 5 (juillet-septembre 1935), p. 289.
---. "La vallée du Richelieu", L'Action française. Décembre 1921, p. 727.

Desrosier, Léo-Paul
"Fort Orange, (Albany) à l'époque des guerres indiennes", Les Cahiers des Dix. Vol. 30 (1965), p. 19-23.
---. "Guerilla dans l'île de Montréal", Les Cahiers des Dix. Vol. 31 (1966), p. 79-95.
---. "Négociations de paix 1693-1696", Les Cahiers des Dix. Vol. 21 (1956), p. 55.

Dictionnaire biographique du Canada
Québec, Les Presses de l'université Laval, 1966-, vol. 1: "1000 à 1700"; vol. 2: "1701-1740"; vol. 3: "1741-1770".

Dion, J.O.
"Archeological notes on fort Chambly, 1709-1775; also an account of its restoration, 1881-1884", Annual report of the minister of public works for the fiscal year 1883-1884. Ottawa, Imprimeur de la reine, 1884, appendice 3, p. 45-56.

Dollier de Casson
Histoire de Montréal. Société historique de Montréal, éd., Montréal, La Minerve, 1868.

Doucet, Édouard
Voyageurs de Longueuil sous le régime français. S.l., Société d'histoire de Longueuil, cahier nº 6 (avril 1975), p. 9-19.

Eccles, W.J.
Canada Under Louis XIV, 1663-1701. Toronto, McClelland Stewart, 1964. The canadian centenary series.
---. The Canadian Frontier, 1534-1760. Toronto, Holt, Rinehart and Winston, 1969.
---. "Frontenac and the Iroquois 1672-1682", Canadian Historical Review. Vol. 36, nº 1 (mars 1955), p. 1-16.
---. "Frontenac's military policies 1689-1698", Canadian Historical Review. Vol. 37, nº 3 (septembre 1956), p. 201-224.
---. Frontenac the courtier governor. Toronto, McClelland and Stewart, 1962.
---. "The Social Economic and Political Significance of the military establishment in New-France", Canadian Historical Review. Vol. 52, nº 1 (mars 1971), p. 1-22.

France. Archives nationales. Archives des colonies.
B, lettres envoyées, vol. 1, 7, 16, 25, 27, 29, 30, 32-34, 36, 41, 42, 44, 45, 48-50, 52-55, 57, 63-65, 68, 72, 74, 76, 78, 81, 105.
$C^{11}A$, correspondance générale, vol. 2-18, 20-22, 25-48, 50, 51, 55, 57-82, 85-93, 97-105, 113-120, 124.
$C^{11}E$, des limites et des postes, vol. 13, 243.
$C^{11}G$, correspondance Raudot-Pontchartrain, Domaine d'Occident et Ile Royale, vol. 2-4, 8.
$D^{2}D$, troupes des colonies, carton 1.
$F^{1}A$, fonds des colonies, vol. 7, 12, 17, 20-28, 30, 31, 33, 34.
F^{3}, collection Moreau de Saint-Méry, vol. 9, 10, 13, 16.
Dépôt des fortifications des colonies, mémoires nºs 294, 495.

France. Archives de la marine.
A^{1}, actes du pouvoir souverain.
B^{1}, décisions, vol. 1, 4, 8, 19, 29, 41, 42, 51, 55.
C^{7}, personnel individuel, cartons 11, 39, 40, 141, 226, 288.

France. Archives de la guerre. Service historique de l'armée.
A^{1}, correspondance générale, opérations militaires, vol. 3407.
Mémoires et reconnaissance, articles 247, 2327.

France. Bibliothèques de Paris.
Collection Margry, vol. 9273.

Franquet, Louis
Voyages et mémoires sur le Canada. Montréal, Éditions Élysée, 1974, réimpression de l'édition de 1889 par l'Institut canadien de Québec.

Frégault, Guy
Le XVIII^{e} siècle canadien. Montréal, HMH, 1968, coll. Constantes.
---. "L'empire britannique et la Conquête du Canada, 1700-1713", Revue d'Histoire de l'Amérique française. Vol. 10, nº 2 (septembre 1956), p. 153-182.
---. La guerre de la Conquête 1754-1760. Montréal, Fides, 1975.
---. Histoire du Canada par les textes. Montréal et Paris, Fides, 1963, tome 1.
---. Pierre Le Moyne d'Iberville. Montréal et Paris, Fides, 1968, coll. Fleur de Lys.

Fortin, Réal
"Le fort Ste-Thérèse, le premier fort de la région de St-Jean", Le Canada français (Saint-Jean, Qc), 25 août 1976, p. 26.

Glazebrook, G.P. de T.
A history of transportation in Canada. Toronto et Montréal, McClelland and Stewart, 1964, 2 volumes, Coll. The Carleton Library.
---. "Roads in New France and the policy of expansion", Canadian Historical Association Report. 1934, p. 48-56.

Godbout, A.
"Les aumôniers de la vallée du Richelieu", Rapport de la Société canadienne d'histoire de l'Église catholique 1945-1946. Ottawa, 1946, p. 55-67.

Guyart de l'Incarnation, Marie
Lettres de la révérende mère Marie de l'Incarnation. Assemblées et annotées par l'abbé Richaudeau, Paris, 1876, tome 2.

Hadlock, Wendell S.
"War among the Northeastern Woodland Indians", American Anthropologist. Vol. 49 (avril-juin 1947), p. 204-221.

Hammond, John Martin
Quaint and historic forts of North America. Philadelphie, J.B. Lippincott, 1915.

Hannon, Leslie Fulton
Forts of Canada, the conflict, sieges and battles that forged a great nation. Toronto, McClelland and Stewart, 1969.

Hardy, Jean-Pierre et David-Thiery Ruddel
Les apprentis artisans à Québec 1660-1815. Montréal, Presses de l'université du Québec, 1977.

Helbé, Marie
Dans l'intimité des vieux murs historiques du fort de Chambly. Montréal, Édouard Garand, 1926.

Hodgson, Robert D.
The Champlain-Richelieu Lowland: A Study in Historical Geography. Thèse de doctorat, université du Michigan, 1951.

Hunt, George T.
The wars of the Iroquois. A study in intertribal trades relations. Madison, University of Wisconsin Press, 1972.

Innis, Harold
The fur trade in Canada. Toronto, University of Toronto Press, 1956.

Jaenen, Cornelius J.
"The Catholic clergy and the fur trade 1585-1685", Société historique du Canada. 1970, p. 60-80.
---. Friend and Foe, Aspects of French-American Cultural Contact in the Sixteenth and Seventeenth Centuries. Toronto, McClelland and Stewart, 1973.

Jésuites.
Le journal des jésuites. Laverdière et Casgrain, éd., 2e édition, Montréal, 1892.
---. Relations des jésuites, d'après l'édition originale de Laverdière et Casgrain, Montréal, Édit. du Jour, 1972, 6 volumes.
---. Relations inédites de la Nouvelle-France 1672-1678. Montréal, Éditions Élysée, 1974, 2 volumes (réédition de l'édition de 1651 parue aux Éditions du Pair à Paris).

Johnstone, Chevalier de
Memoirs of the Chevalier de Johnstone. Charles Winchester, éd., Aberdeen, Écosse, Duvily and Son, 1870-1871, 3 volumes.

Kalm, Pierre
Voyage de Kalm en Amérique. Société historique de Montréal, éd., Montréal, T. Berthiaume, 1880, vol. 2.

Knox, John
An historical Journal of the campaigns in North America. Toronto, Champlain Society, 1914.

Kupp, Jan
"Aubert de la Chesnaye and the Dutch fur Trade 1695-1698", Canadian Historical Review. Vol. 54, nº 3 (1973), p. 337-341.

Lafitau, F.X.
Vie et moeurs des sauvages Amériquains comparées aux moeurs des premiers tems. Amsterdam, 1722, 4 volumes.

Lahontan, Louis-Armand de Lom D'Arce de
Voyages du baron Lahontan dans l'Amérique septentrionale. Montréal, Éditions Élysée, 1975, 2 volumes (réédition de l'édition de 1705 parue chez François L'Honoré à Amsterdam).

Lamontagne, Roland
"La construction du fort St-Jean 1748-49", Revue d'histoire de l'Amérique française. Vol. 15, nº 1 (juin 1961), p. 35-40.

Lanctôt, Gustave
L'administration de la Nouvelle-France. Montréal, Éd. du Jour, 1971.
---. Histoire du Canada. Montréal, Beauchemin, 1966, 3 volumes.
---. "Les troupes de la Nouvelle-France", Canadian Historical Association Report. 1926, p. 41-60.

La Pause, Jean Guillaume de Plantavit de Margon, Chevalier de
"Mémoires et observations sur mon voyage en Canada 1755-1759", Rapport des Archives de la Province de Québec 1931-1932. p. 1-125; 1932-1933, p. 303-391; 1933-1934, p. 65-233.

La Potherie, Bacqueville de
Histoire de l'Amérique septentionale. Paris, Brocas, 1753, 4 volumes.

Leclerc, Jean
Les troupes de la marine au Canada 1683-1688. Travail de licence es lettres, université de Montréal (histoire), 1963.

Lee, David
"Fort Chambly. Collection de photographies, gravures, cartes et plans couvrant la période de 1666 à nos jours", manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, nº 596 (juin 1971).

Lee, David et al.
Fort Chambly: interpretation papers. Travail inédit nº 169, Ottawa, Parcs Canada, 1966.

Le jeune, Louis-Marie
Dictionnaire général [...] du Canada. Ottawa, université d'Ottawa, 1931, 2 volumes.

Lesage, Germain
"L'arrivée du régiment de Carignan", Revue de l'Université d'Ottawa. Vol. 35, nº 1 (janvier-mars 1965), p. 11-34.

Lévis, François-Gaston, duc de
Collection de manuscrits du maréchal de Lévis. H.R. Casgrain, éd., Québec, J.L. Demers et Frère, 1891, 12 volumes.

Lindsay, W.B., éd.
Édits, Ordonnances Royaux, Déclarations et arrets du Conseil d'Etat du Roy concernant le Canada. Québec, 1854, 3 volumes.

Livingstone, John
"A British Secret Report on Canada, 1711", Canadian Historical Review. Vol. 1, nº 1 (mars 1970), p. 48-53.

Lunn, Jean Elisabeth
"Agriculture and War in Canada 1740-1760", Canadian Historical Review. Vol. 16, nº 2 (juin 1935), p. 123-136.
---. "The Illegal Fur Trade Out of New France 1713-1760", Canadian Historical Association Report. 1939, p. 60-76.

Malchelosse, Gérard
"Les forts du Richelieu", Rapport de la Société canadienne d'histoire de l'Eglise catholique. 1945-1946, p. 105-123.
---. "Milices et Troupes de la marine en Nouvelle-France, 1669-1760", Les Cahiers des Dix. Vol. 14 (1949), p. 115.
---. Le régiment de Carignan. Montréal, G. Ducharme, 1925.
---. "Une rivière, une vallée", Les Cahiers des Dix. Vol. 20 (1955), p. 217.

Marion, Séraphin
Relation des voyageurs français en Nouvelle-France au XVIIIe siècle. Paris, PUF, 1923.

Marlatic, comte Maurès de
Journal des campagnes au Canada de 1755 à 1760. Gabriel de Maurès de Marlatic, éd., Paul Gaffarès, Digon, 1890, rééd. par la Société littéraire et historique de Québec.

Massicotte, Édouard-Zotique
"Les commandants du fort de Chambly", Bulletin des Recherches historiques. Vol. 31 (1925), p. 453-458.
---. "Les premiers seigneurs de Chambly", Bulletin des Recherches historiques. Vol. 51 (1945), p. 133, 209.
---. "Au sujet des premiers seigneurs de Chambly", Bulletin des Recherches historiques. Vol. 31 (1925), p. 453.

Mathieu, Jacques
La construction navale royale à Québec 1739-1759. Québec, Société historique de Québec, 1971, coll. Cahiers d'Histoire, nº 23.

Maurault, Olivier
"Les aumôniers des troupes pendant les campagnes du Canada sous le régime français", Les Cahiers de Dix. Vol. 30 (1965), p. 9-18.
---. Coups d'oeil sur le Richelieu. St-Jean (Qc), Smith, 1929.

McKay, W.A.
"The Story of the Canadian fur Trade", Beaver. Nº 295 (printemps 1965), p. 20-25.

McOuat, Donald Fraser
Military policy and organisation in New France. Thèse de maîtrise, université McGill, 1948.

Milot, Victor J.
Le Richelieu, route militaire de la Nouvelle-France. Thèse de doctorat, université Laval, 1949.

Monière, Denis
"L'utilité du concept de mode de production des petits producteurs pour l'historiographie de la Nouvelle-France", Revue d'histoire de l'Amérique française. Vol. 29, nº 4 (mars 1976).

Moore, Arthur H.
The valley of the Richelieu. Québec, Smith, 1929.

Morse, Eric W.
Fur Trade Canoe Routes of Canada: Then and Now. Ottawa, Imprimeur de la reine, 1969.

Moussette, Marcel
Le chauffage domestique en Nouvelle-France. Travail inédit nº 75, Ottawa, Parcs Canada, 1971.

Murray, Jean E.
"The early fur Trade in New France and New Netherland", Canadian Historical Review. Vol. 19, nº 4 (décembre 1938), p. 365-377.

Nadon, Pierre
Fort Chambly: a narrative history. Travail inédit nº 17, Ottawa, Parcs Canada, 1965.

Nunes, Adrian M.
Government Policy Toward the fortifications in Canada during the French Regime. Thèse de maîtrise, université McGill, 1970.

Perrot, Nicolas
Mémoires sur les moeurs, coustumes relligion des sauvages de l'Amerique septentrionale. Montréal, Éd., Élysée, 1973 (réédition de l'édition de 1864 parue aux éditions A. Franck à Liepsig).

Philipps, P.C.
The Fur Trade. Oaklahoma City, University of Oaklohoma Press, 1961, 2 volumes.

Pouchot, Pierre
Mémoire sur la dernière guerre de l'Amérique, septentrionale entre la France et l'Angleterre. Yverdon, s. éd., 1781, 3 volumes.

Proulx, Gilles.
Soldats à Québec, 1748-1759. Travail inédit nº 242, Ottawa, Parcs Canada, 1977.

Québec (province). Archives nationales.
Rapport des Archives de la Province de Québec 1924-1925.
---. Rapport des Archives de la Province de Québec 1927-1928.

Québec (province). Législature du Québec, éd.
Collection de manuscrits contenant lettres, mémoires et autres documents historiques relatifs à la Nouvelle-France. Québec, Imprimerie Côté, 1884, 4 volumes.
---. Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale. Québec, E.R. Fréchette, 1852, 4 volumes.

Raymond, Chevalier de
"Mémoire sur les postes du Canada, adressé à M. de Surlaville, en 1754", Rapport des Archives de la Province de Québec 1927-1928, p. 323-355.

Raymond, Raoul
"Les confirmés du fort Saint-Louis", Mémoire de la Société généalogique canadienne-française. Vol. 16 (janvier-mars 1965), p. 26-41.

Reid, A.G.
"Intercolonial Trade During the French regime", Canadian Historical Review. Vol. 32, nº 3 (septembre 1951), p. 236-251.

Revue d'histoire de l'Amérique française
"Mémoires sur le Canada, 27 décembre 1758". Vol. 8, nº 1 (juin 1954), p. 119-125.

Rogers, Robert
Journal of Major Robert Rogers. Albany, Joel Munalls and Sons, 1883.

Roy, Antoine
"Court exposé sur notre bibliographie générale des voyageurs en Canada", Bulletin des Recherches historiques. Vol. 69 (1967), p. 21-33.

Roy, Pierre-Georges
Inventaire des concessions en fief et seigneurie, fois et hommages et aveux et dénombrements conservés aux Archives de la Province de Québec. Beauceville, L'Éclaireur, 1927, 2 volumes.
---. Inventaire des insinuations du Conseil souverain de la Nouvelle-France conservées aux Archives de la Province de Québec. Beauceville, l'Éclaireur, 1921.
---. Inventaire des jugements et délibérations du Conseil Supérieur de la Nouvelle-France de 1717 à 1760. Beauceville, l'Éclaireur, 1932-1935, 7 volumes.
---. Inventaire des ordonnances des intendants de la Nouvelle-France conservées aux Archives de la Province de Québec. Beauceville, l'Éclaireur, 1919, 4 volumes.
---. Inventaire des papiers de Lery conservés aux Archives de la Province de Québec. Québec, Archives de la Province de Québec, 1939, 3 volumes.
---. "Mémoires sur les forts de la Nouvelle-France", Bulletin des Recherches historiques. Vol. 37 (1931), p. 412.
---. Procès-verbaux des Grands-Voyers conservés aux Archives de la Province de Québec. Beauceville, l'Éclaireur, 1923, 6 volumes.
---. "Quelques forts du régime français", Bulletin des Recherches historiques. Vol. 54 (1948), p. 5-15, 35-47.

Rousseau, Jacques
"Le Canada aborigène dans le contexte historique", Revue d'histoire de l'Amérique française. Vol. 18, nº 1 (juin 1964), p. 39-63.
---. "Le dernier des Peaux-Rouges", Les Cahiers des Dix. Vol. 27 (1962), p. 47-76.

---. "Ces gens qu'on dit sauvages", Les Cahiers des Dix. Vol. 23 (1958), p. 53-90.
---. "Les premiers Canadiens", Les Cahiers des Dix. Vol. 25 (1960), p. 9-64.

Rousseau, Jacques et George W. Brown
"Les Indiens du Nord-Est de l'Amérique", Dictionnaire biographique du Canada. Québec, Les presses de l'université Laval; 1966-, vol. 1: "De l'an 1000 à 1700", p. 5-16.

Russ, Christopher
Les troupes de la marine 1693-1713. Thèse de maîtrise, université McGill, 1971.

Salone, Émile
La colonisation de la Nouvelle-France. Études sur les origines de la nation canadienne-française. Trois-Rivières, Boréal Express, 1970 (réédition de l'édition de 1905 parue à Paris).

Sanfaçon, Roland
"La construction du premier chemin Québec — Montréal et le problème des corvées, 1706-1737", Revue d'histoire de l'Amérique française. Vol. 12, nº 1 (juin 1958), p. 3-29.

Société littéraire et historique de Québec, éd.
Collection de manuscrits contenant lettres, mémoires et autres documents historiques relatifs à la Nouvelle-France. Québec, 1888, 4 volumes.

Stanley, George F.
Canada's Soldiers, The Military History of an Unmilitary People. Toronto, MacMillan, 1960.
---. "The canadian militia during the Ancien Regime", Journal of the Society for Army Historical Research. Vol. 20, nº 88 (hiver 1943), p. 157-168.
---. New France, the Last Phase 1744-1760. Toronto, McClelland and Stewart, 1968, coll. The Canadian Centenary Series.

Stanley, McCrory Pargellis, éd.
Military affairs in North America 1748-1765; Selected Documents from the Cumberland Papers. New York et Londres, s. éd., s.d.

Steele, I.K.
Guerillas and Grenadiers. The struggle for Canada 1689-1760. Toronto, Ryerson Press, 1969, coll. The Frontenac Library, nº 3.

Stevenson, Alex
"Castor Gras for Beaver Hats", North. Vol. 17, nº 4 (1970), p. 2-17.

Sulte, Benjamin
Le fort de Chambly. Montréal, Ducharme, 1922, coll. Mélanges historiques nº 9.
---. Le régiment de Carignan. Montréal, Ducharme, 1922, coll. Mélanges historiques nº 8.

Tapie de Monteil, François de.
"Le livre de raison de François de Tapie de Monteil, capitaine au régiment de Poitou, 1661-1670", Revue d'histoire de l'Amérique française. Vol. 13, nº 4 (1960), p. 562-573.

Trelease, Allen W.
Indian Affairs in Colonial New-York: The Seventeenth Century. Ithaca, 1960.
---. "The Iroquois and the Western Fur Trade: A Problem in Interpretation", Mississippi Valley Historical Review. Vol. 49 (1962-1963), p. 35-51.

Tricoche, G.
Les milices françaises et anglaises au Canada. Paris, Charles Lavaugelle, s.d.

Trigger, Bruce J.
"The Jesuits and the fur Trade", Ethnohistory. Vol. 12, nº 1 (1965), p. 30-53.

Trudel, Marcel
Atlas de la Nouvelle-France. Québec, Les Presses de l'université Laval, 1968.
---. Les débuts du régime seigneurial au Canada. Montréal, Fides, 1974, coll. Fleur de Lys.
---. Histoire de la Nouvelle-France: vol. II, Le comptoir 1604-1627. Montréal, Fides, 1966.
---. Initiation à la Nouvelle-France, histoire et institutions. Montréal, Toronto, Holt, Rinehart and Winston, 1971.
---. La population du Canada en 1663. Montréal, Fides, 1973, coll. Fleur de Lys.

Vachon, André
"L'administration de la Nouvelle-France", Dictionnaire biographique du Canada. Québec, Les Presses de l'université Laval, 1969, vol. 2, p. xv-xxiv.
---. "Colliers et ceintures de porcelaine dans la diplomatie indienne", Les Cahiers des Dix. Vol. 34 (1969), p. 231 ss.; vol. 35 (1970), p. 180 ss.

---. "L'eau de vie dans la société indienne", Canadian Historical Association Report. 1960, p. 26 ss.
---. "La guerre iroquoise et ses conséquences", Les Cahiers des Dix. Vol. 38 (1973), p. 157-164.

Voorhis, E.
Historic forts and Trading posts. Ottawa, s.éd., 1950.

Yon, Armand
"Un témoin des années terribles. Jean-Baptiste d'Aleyrac (1737-1796), ses campagnes au Canada, ses souvenirs", Canada français. Vol. 25, nº 1 (septembre 1937), p. 100-115.

Zoltvany, Yves
"New France and the West 1701-1713", Canadian Historical Review. Vol. 46, nº 4 (décembre 1965), p. 301-322.
---. "The problem of Western Policy under Philippe de Rigaud de Vaudreuil 1703-1725", Canadian Historical Association Report. 1964, p. 9-24.